

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

FACULTÉ DES SCIENCES DE
L'ÉDUCATION

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
DE L'ÉDUCATION ET INGÉNIÉRIE
ÉDUCATIVE

DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION
SPÉCIALISÉE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace -Work- Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF SCIENCE OF EDUCATION

POSTGRADUATE SCHOOL FOR THE
SOCIAL AND EDUCATIONALS
SCIENCES

DOCTORAL UNIT OF RESEARCH AND
TRAINING IN SCIENCES OF
EDUCATION AND EDUCATIONAL
INGENIERING

DEPARTMENT OF SPECIALISED
EDUCATION

Conditions d'accueil et intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun : cas des réfugiés du camp de Minawao

Mémoire soutenu le 17 Décembre 2020 en vue de l'obtention du Diplôme de
Master en Intervention, orientation et éducation extrascolaire

Spécialité : Intervention et Action Communautaire

Par

NGAMI TCHAKOTE Carine

15X3525

Licenciée en Psychologie de l'éducation

Jury :



Qualités

Noms et grade

Universités

Président

MAYI Bruno, MC

UYI

Rapporteur

EBALE Monaze, MC

UYI

Examineur

BANINDJEL Joachen, CC

UYI

ATTENTION

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
RESUME.....	v
ABSTRACT	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTES DES ABBREVIATIONS, SIGNES ET ACRONYMES	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
CADRE THEORIQUE	5
CHAPITRE 1: PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE ET DEFINITIONS DES CONCEPTS	6
CHAPITRE 2: REVUE DE LA LITTERATURE	19
CHAPITRE 3: THEORIES EXPLICATIVES DU SUJET	42
CADRE METHODOLOGIQUE	52
CHAPITRE 4: APPROCHES METHODOLOGIQUES	53
CHAPITRE 5: PRESENTATION ET DISCUSSION DES RESULTATS.....	66
CHAPITRE 6: INTERPRETATION ET DISCUSSIONS DES RESULTATS	86
CONCLUSION GENERALE	93
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	97
ANNEXES.....	100
LISTES DES ANNEXES	x
TABLE DES MATIÈRES	102

DEDICACE

- A mes parents Madame et Monsieur TCHAKOTE
- A mon Tuteur et grand-père Feu TCHAFIFA Thomas

REMERCIEMENTS

En préambule à ce mémoire, je tiens à remercier chaleureusement les personnes qui ont contribué à la réussite de mon cycle de Master ainsi qu'à l'élaboration de ce travail. Ces remerciements s'adressent à :

- Mon encadreur Pr EBALE MONEZE pour l'orientation et les explications qui m'ont éclairé le chemin de la recherche. Son aide compétente m'a été précieuse pour structurer ce mémoire et améliorer la qualité de la rédaction ;
- Tout le personnel enseignant et administratif de la Faculté des Sciences de l'Education pour l'encadrement qu'ils m'ont apporté depuis mon entrée à la Faculté.
- Les enseignants du Département d'Education Spécialisée en général et de la filière Intervention, Orientation et Education Extrascolaire en particulier pour la formation qu'ils m'ont donnée ;
- Mes sœurs Gwladys et Tatiana TCHAKOTE ; mes tantes YOPA TCHAFI Francine Yolande, KOUAMEN Carole épouse NKWEMI ; BAKOP Rita ; ma tutrice, Mme TCHAFI Emilienne. Trouvez dans ce mémoire un hommage à votre soutien inconditionnel et multiforme ;
- Mes camarades de promotion, précisément à MBOUEZIE Helene Muriel, DJOUMBISSI Nadine, MANDENG Guy, KADOUM Yolande, NGOTCHOUA Palacio, MEFEUTO Edith. Je leur suis reconnaissante d'avoir partagé mon quotidien ;
- A toutes mes connaissances, je vous adresse mes sincères remerciements car vos prières et encouragements m'ont permis d'aller jusqu'au bout de ma formation.

RESUME

Les conditions d'accueil des réfugiés sont un problème très présent sur les terres d'accueil notamment le Cameroun. Depuis des années, les dispositifs mis en place par le gouvernement et les organismes sont insuffisants voire inexistantes pour pouvoir faciliter la prise en charge des déplacés qui accroissent de jour en jour et d'années en années. Nous avons choisi d'examiner ce phénomène dans la zone de l'Extrême- Nord plus précisément au camp de Minawao. Nous pouvons dégager la question de recherche suivante : « *les conditions d'accueil déterminent-elles l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun ?* ». Pour pouvoir y répondre, nous avons formulé l'hypothèse générale suivante : « *les conditions d'accueil déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun* ». De cette hypothèse nous pouvons opérationnaliser trois hypothèses de recherche :

HR1 : les conditions économiques déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

HR2 : les conditions sociopolitiques déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

HR3 : les conditions environnementales déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Pour vérifier ces hypothèses, un questionnaire a été adressé à 100 participants volontaires du camp de Minawao. Les données collectées ont été analysées en se servant du logiciel SPSS 25 et aussi à l'aide du Khi-Carré de Pearson. Les résultats sont les suivants :

Pour HR1, $\alpha = 0.05$, ddl = 2, $X^2_{cal} = 6,44 > X^2_{lu} = 5,99$ d'où HR1 est confirmée.

Pour HR2, $\alpha = 0.05$, ddl = 18, $X^2_{cal} = 29,63 > X^2_{lu} = 28,87$ d'où HR2 est confirmée.

Pour HR3, $\alpha = 0.05$, ddl = 20, $X^2_{cal} = 35,22 > X^2_{lu} = 31,41$ d'où HR3 est confirmée.

Au vu de ces résultats, nous pouvons déduire que les conditions d'accueil déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Mots clés : Conditions d'accueil, Réfugié, Intégration

ABSTRACT

The refugees' reception conditions are a very actual issue on the host lands, especially Cameroon. For years, the mechanisms implemented by the government and organizations have been insufficient or even non-existent to be able to facilitate the care of displaced people who are increasing day by day and year by year. We chose to examine this phenomenon in the Far North area, more specifically at Minawao camp. We can identify the following research question: "Do reception conditions determine the integration of refugees in the Far North of Cameroon?" To answer this question, we have formulated the following general hypothesis: "Reception conditions determine the integration of refugees in the Far North of Cameroon." From this hypothesis, we can operationalize three research hypotheses:

RH1: economic conditions do determine the integration of refugees in the Far North of Cameroon.

RH2: socio-political conditions do determine the integration of refugees in the Far North of Cameroon.

RH3: environmental conditions do determine the integration of refugees in the Far North of Cameroon.

To verify these hypotheses, a questionnaire was sent to 100 volunteer participants from the Minawao camp. The collected data were analysed using SPSS version 25 and with Pearson's Khi-Carré. The results are as follows:

For RH1, $\alpha = 0.05$, $ddl=2$, $X2_{cal} = 6.44 > X2_{lu} = 5.99$, then RH1 is confirmed.

For RH2, $\alpha = 0.05$, $ddl=18$, $X2_{cal} = 29.63 > X2_{lu} = 28.87$, then RH2 is confirmed.

For RH3, $\alpha = 0.05$, $ddl=20$, $X2_{cal} = 35.22 > X2_{lu} = 31.41$, then RH3 is confirmed.

From these results, we can deduce that the reception conditions determine the integration of refugees in the Far North of Cameroon.

Keywords: Reception conditions, Refugee, Integration

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Plan factoriel	54
Tableau 2 : Récapitulatif des hypothèses, variables, modalités, indicateurs et indices	56
Tableau 3 : croisement de l'item 9 et de l'item 16	77
Tableau 4 : calcul du Khi-carré de HR1 :	77
Tableau 5 : Croisement de l'item 11 (niveau de convivialité dans les rapports avec les autochtones) et de l'item 16 (degré d'intégration dans le pays d'accueil)	79
Tableau 6 : Calcul du Khi- carré de HR2	79
Tableau 7 : Croisement de l'item 14 (niveau de sécurité de votre lieu de résidence) et de l'item 16 (degré d'intégration dans le pays d'accueil)	82
Tableau 8 : Calcul du Khi – Carré	83
Tableau 9 : récapitulatif de la vérification des hypothèses de recherche	85

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : répartition de l'échantillon en fonction du pays d'origine	66
Figure 2 : Répartition de l'échantillon en fonction de la religion	67
Figure 3 : répartition de l'échantillon en fonction de l'âge.....	67
Figure 4 : Répartition de l'échantillon en fonction du sexe	68
Figure 5 : Répartition de l'échantillon en fonction du niveau d'instruction	68
Figure 6 : Répartition de l'échantillon selon le statut matrimonial.....	69
Figure 7 : Répartition de l'échantillon selon le nombre d'enfants	69
Figure 8 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 8.....	70
Figure 9 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 9.....	71
Figure 10 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 10.....	71
Figure 11 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 11	72
Figure 12 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 12.....	73
Figure 13 : Répartition de l'échantillon selon l'item 13	74
Figure 14 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 14.....	75
Figure 15 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 15.....	75

LISTES DES ABBREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AGR	: Activités Génératrices de Revenus
COMEX	: Comité exécutif
CRC	: Croix Rouge Camerounaise
DAR	: Aide au Développement pour les Réfugiés
Ddl	: Degré de liberté
DGRE	: Direction Générale de la Recherche Extérieure
DGSN	: Délégation Générale à la Sûreté Nationale
DTM	: Matrice de Suivi des Déplacements
ESFRA	: Emergency Shelter for Refugee Applicants
Fe	: Fréquence théorique
Fo	: Fréquence observée
Ha	: Hypothèse alternative
HCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
Ho	: Hypothèse nulle
HR	: Hypothèse de recherche
HS	: Hypothèse spécifique
IRD	: Institut de Recherche pour le développement
MINEREX	: Ministère des Relations Extérieures
MSF	: Médecins sans Frontières
OI	: Organismes Internationaux
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	: Organisme non gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OR	: Objectif de recherche

OS	: Objectif spécifique
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PDI	: Personnes Déplacées Internes
RCA	: République Centrafricaine
SASR	: Services des Affaires Spécialisées et des Réfugiés
UNHCR	: United Nations for High Commissioner of Refugees
VD	: Variable dépendante
VI	: Variable indépendante

INTRODUCTION GENERALE

La problématique des réfugiés se révèle au fil du temps comme un défi que l'Afrique doit relever pour tenir sa promesse de développement. La violence, l'intolérance, l'injustice, la pauvreté, les guerres civiles, coup d'état et le SIDA (Syndrome Immuno-Déficiência Acquisée) sont autant de maux liés à la question des réfugiés. C'est dans ce sens que HOLO, T. (2004) déclare :

« L'Afrique, ce berceau de l'humanité est aujourd'hui considéré comme la terre d'élection des réfugiés. Des citoyens sont contraints de quitter leur pays, n'ayant pour seule alternative que la valise ou le cercueil, en raison soit de leur origine, soit de leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques. A cette masse humaine s'ajoute d'autres êtres humains qui fuient soit la misère économique, soit les conflits internes, voire internationaux dont l'Afrique est encore le théâtre privilégié ».

L'Afrique reste de nos jours une véritable préoccupation pour les scientifiques, les politiciens et bien d'autres acteurs qui s'intéressent au problème des réfugiés. Elle est devenue au fil du temps un problème récurrent sur le continent. Depuis la convention de Genève de 1951 relative aux réfugiés, bon nombre de textes juridiques internationaux, régionaux et nationaux ont suivi cette initiative avec pour objectif commun de protéger la vulnérabilité du réfugié. A ces textes, s'ajoutent des institutions et des organismes non gouvernementaux qui sont également chargés de la protection et de l'assistance des réfugiés.

Tous ses phénomènes présentés ci haut poussent des populations vers des nouvelles terres relativement calmes pouvant les accueillir. C'est le cas du Nigeria avec la secte Boko Haram qui sème la terreur dans plusieurs villes de l'extrême nord du pays. Ceci pousse les personnes à se réfugier au Cameroun au camp de Minawao. Plusieurs autres pays en sont également victimes.

Cependant, les conflits présents sur la scène internationale rendent ardue la tâche de ces différents institutions et organismes. Le continent africain qui est considéré aujourd'hui comme celui donc « le nombre de victimes du fait des conflits armés est le plus élevé du monde » avec un nombre inestimable de déplacés vers de nouveaux pays en quête d'une vie meilleure, et la sauvegarde de leur vie et parfois celle de leur famille illustre parfaitement les difficultés que rencontrent les institutions, les organismes et parfois les responsables des pays d'accueil. La réalité conflictuelle affecte toutes les sous régions du continent, avec pour foyer conflictuel

l'Afrique centrale qui se « *présente aujourd'hui comme une sous-région en proie à des déplacements humains massifs, à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. Cet accroissement des populations déplacées s'explique principalement par la multiplication des conflits armés qui y prévalent, accentuant la vulnérabilité des civils et les poussant à rechercher des lieux plus cléments* » la réalité conflictuelle qui affecte l'Afrique centrale favorise le déplacement massif des populations vers des terres relativement calmes et pouvant les accueillir. Ces déplacements peuvent s'expliquer par les conflits tel que les guerres civiles, les conflits armés et d'autres qui y prévalent mettant ainsi la vie des populations en danger.

C'est ainsi que les populations des pays en conflit tels que le Nigéria, la République Centrafricaine et le Tchad sont en quête de demande d'asile sur des terres limitrophes aux leurs. Le Cameroun est un exemple de pays considéré aujourd'hui comme « terre d'accueil ». En effet, depuis la fin des indépendances le Cameroun a été un lieu de refuge pour beaucoup de populations voisines *en Janvier 1966 et Janvier 1970, période où la guerre du Biafra bat son plein au Nigéria, le Nord du Cameroun accueille des milliers de réfugiés et principalement des populations nomades, les Haoussa musulmans pour Bocquene (1986,p.207-217).*

En 1978, le Cameroun est encore sollicité par un afflux de ressortissants équato-guinéens fuyant la dictature de Macias Nguema, situation qui coïncide avec une déclaration de coopération entre le HCR et le Gouvernement Camerounais.

Entre 1979 et la décennie 90, la partie septentrionale est à nouveau sous le choc avec l'arrivée de plus de 100 0000 réfugiés tchadiens fuyant la guerre civile ; ce qui permettra au Gouvernement de signer un accord de siège au HCR en 1982 ; entre 1980 et 2000, le Cameroun accueille de milliers de congolais fuyant le régime Mobutu ou l'instabilité politique du pays après la démocratisation. Le Cameroun, pays relativement stable accueille des milliers de demandeurs d'asile chaque année provenant des pays frontaliers.

En 2018, il a accueilli 10 000 nouveaux réfugiés provenant principalement du Nigéria dû à la secte islamiste Boko Haram. Cet afflux de réfugiés crée un certain nombre de problèmes à l'Etat qui est sensé assumer certaines charges comme l'éducation, le logement, l'assistance publique.

La République Centrafricaine, pays de l'Afrique Centrale par exemple fait face depuis l'année 2013 (année marquée par le coup d'Etat) à une crise politique prenant rapidement des dimensions ethniques et religieuses et dont les civils sont les principales victimes. Depuis l'année 2017, de nouveaux affrontements violents entre groupes armés ont encore accru les

souffrances, les décès et les destructions de biens poussant ainsi les populations à se déplacer vers les pays frontaliers pour pouvoir sauver leur vie et parfois celle de leurs enfants. On peut compter plus de 450 000 réfugiés centrafricains qui sont toujours à l'abri dans des pays tels que le Cameroun, le Tchad, la République Démocratique du Congo et le Congo. Une fois sur le territoire camerounais, les réfugiés sont pris en charge par l'UNHCR (United Nations for High Commissioner of Refugees) et bénéficient également de l'aide de plusieurs Organisations non Gouvernementales telles que l'African Humanitarian Action, International Relief and Development, Plan-Cameroun, Services de Secours Catholique, Assistance Médicale International pour ne citer que ceux-là. Tous ses organismes ont un rôle à jouer dans le processus d'adaptation et d'intégration des réfugiés sur leur terre d'accueil. Cet afflux de réfugiés sur le territoire rend de plus en plus difficile la mise en place des stratégies pouvant faciliter leur intégration sur leur territoire d'accueil.

Par contre, la cohabitation entre réfugiés et autochtones semblent être pacifique mais en réalité des localités abritant des réfugiés sont des véritables « marmites qui bouillent » (Ela, 1967). Elles connaissent de réelles tensions culturelles qui se manifestent dans des endroits qu'on appelle des lieux d'intégration sociale (marché, école, mosquée, église...). Pour les populations autochtones accueillant les réfugiés, la coexistence est porteuse des logiques d'exclusion selon Saibou (1994, p.31). Ces derniers se regroupent sur une terre étrangère avec une culture différente. En effet, une observation sociologique sérieuse du quotidien des réfugiés avec les autochtones donne à voir une stigmatisation, des discriminations voire des persécutions perpétrées en l'encontre de ces derniers. Hormis l'attitude des populations autochtones envers les réfugiés, le système d'accueil des réfugiés des pays d'accueil présente des insuffisances voire défaillances qui entravent une bonne prise en charge de ces derniers.

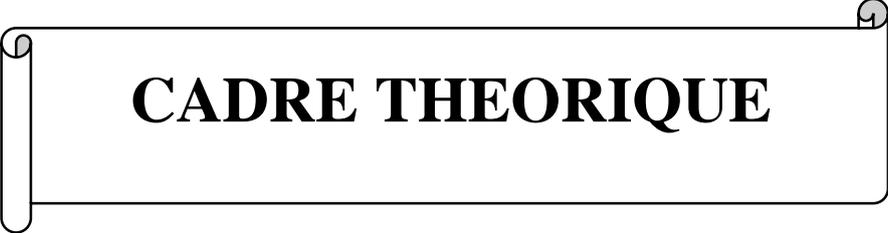
La cohabitation essentiellement conflictuelle entre réfugiés et populations autochtones est une configuration difficile pour leur intégration dans leur espace d'accueil où ils se trouvent mis à l'écart. Ces conflits s'observent sur plusieurs plans tels qu'économique, sociopolitique, environnemental. Les problèmes de cohabitation résultent du fait que les autochtones voient d'un mauvais œil les réfugiés qu'ils considèrent comme des « étrangers » venus accaparer leurs terres, leur patrimoine, leur identité selon Mimché (2007, p :71).

De ce fait, La relation conflictuelle entre les réfugiés et les autochtones ainsi que les dispositions approximatives du système d'accueil dans le pays hôte complexifient l'intégration des réfugiés sur leur terre d'accueil. C'est au regard de ce constat que nous avons porté le choix de notre recherche sur complexifient: « les conditions d'accueil et intégration sociale des

réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun : Cas du camp de Minawao ». A cet effet, nous avons structuré notre réflexion en deux grandes parties :

Dans la première partie constitue la base théorique de la présente étude que nous avons repartit en trois chapitres. Le premier chapitre expose la problématique de notre travail qui englobe le contexte de l'étude, le problème de recherche, sa pertinence et son intérêt. Le deuxième chapitre présente la revue de la littérature dans lequel notre étude s'inscrit. Ce chapitre récapitule d'une part les concepts clés et les idées préexistantes en rapport avec notre sujet. Enfin, le troisième chapitre présente le cadre théorique qui détermine les théories sur lesquelles vont s'appuyer notre étude.

La deuxième partie qui est le cadre méthodologique et opératoire à trois chapitres dont méthodologie de l'étude, présentation des résultats et l'interprétation des résultats. Dans le chapitre quatre, il sera question pour nous de rappeler les questions de recherche qui ont été énoncés à l'introduction, les hypothèses, la population d'étude, les techniques d'échantillonnage, l'instrument de collecte de données, les outils de traitement de données recueillies sur le terrain. Dans le chapitre cinq qui est la présentation des résultats, nous allons analyser les données obtenues. Enfin dans le chapitre six, nous allons les interpréter et discuter avant de faire des suggestions.



CADRE THEORIQUE

CHAPITRE 1: PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE ET DEFINITIONS DES CONCEPTS

Beaud (2001) définit la problématique comme l'ensemble construit autour d'une question principale, les hypothèses de recherche et la ligne d'analyse qui permettent de traiter le sujet choisi. Elle présente les parties suivantes : contexte et justification, problème, questions de recherche, hypothèses de recherche, objectifs de recherche, intérêt et pertinence de l'étude et la délimitation de l'étude.

1.1. Contexte et justification

Le problème des réfugiés dans le monde a commencé avec la deuxième guerre mondiale survenue en 1945. Plusieurs populations de pays différents étaient obligées de fuir leur terre pour aller se réfugier dans des pays voisins relativement stables et susceptibles de les accueillir. Grâce à la convention de Genève du 28 Juillet 1951 relative au statut des réfugiés, les conditions d'accueil de ses derniers ont connu une amélioration sur tous les continents et surtout pour les pays d'accueil. Seulement, celles-ci restent toujours non respectées par les dirigeants et les organisations en charge de ces derniers sur les terres d'accueil. Sur le continent asiatique, nous avons le Japon qui se présente comme un des pays les plus convoités par les déplacés des pays voisins comme le Vietnam, Cambodge ; le Canada pour le continent américain et sur le continent africain, nous avons plusieurs pays tels que le Gabon, la Zambie et le Cameroun.

Le Japon a commencé à accueillir les réfugiés sur son territoire depuis les années 1975. Ces derniers sont des réfugiés vietnamiens, indochinois, cambodgiens à la suite de la pression internationale. Il doit également assurer les conditions d'accueil des réfugiés tout en respectant le cadre du programme de réinstallation dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Pour cela, il a dû réviser sa loi sur l'immigration pour s'adapter aux droits et devoirs des réfugiés reconnus par la Convention de Genève. L'adaptation de cette loi donne une possibilité aux réfugiés d'être traités comme des citoyens japonais et non plus comme des étrangers.

Le gouvernement japonais accueille deux types de réfugiés : les réfugiés indochinois et les réfugiés statutaires. Les réfugiés statutaires désignent les réfugiés définis par la Convention de Genève au statut des réfugiés. Selon les statistiques nationales publiées par le ministère de la justice, les réfugiés au Japon comptent 8656 vietnamiens, 1306 laotiens et 1357 cambodgiens

venus dans le cadre de l'accueil des réfugiés indochinois, auxquels s'ajoutent 598 personnes ayant été reconnues sous le statut de réfugié entre 1981 et 2011.

Après l'année 2009, le nombre d'étrangers en détention a fortement augmenté, avec parmi eux de nombreux demandeurs d'asile. L'enfermement des demandeurs d'asile devient fréquent et entraîne des cas de maladies graves, des tentatives de suicide, des grèves de la faim. La loi n'indique aucune limite de détention pour les étrangers en séjour irrégulier, certains sont détenus plus de trois ans, voire cinq ans. Seule existe la mise en liberté provisoire qui est soumise à des conditions strictes mentionnées par le ministre de la Justice. La Convention de Genève mentionne les droits et les devoirs des réfugiés statutaires, mais pour celle des demandeurs d'asile restent encore difficile et ne dépend exclusivement que du pays d'accueil. Leurs conditions de vie dépendent des lois domestiques relatives aux immigrés ou aux étrangers. Par conséquent, les situations sont diverses d'un pays à un autre. Certains pays autorisent le travail, comme l'Italie, d'autres non, comme la France. En revanche au Japon, les conditions de vie des demandeurs d'asile sont très difficiles. Ils doivent vivre sans travailler, sans sécurité sociale, sans aide au logement, et avec peu d'aide financière (approximativement 850 euros d'allocation de la part de l'État). Très rares sont ceux qui obtiennent un logement Emergency Shelter for Refugee Applicants (ESFRA), dont la durée est limitée à trois mois. Nombreux sont ceux qui doivent faire face à de multiples problèmes.

Le Japon accepte très peu de réfugiés et de demandeurs d'asile chaque année. En 2017, le pays a accordé le statut de réfugié à seulement 20 requérants sur 19629. Les demandeurs d'asile sont souvent détenus ou séparés de leurs familles dans l'attente d'une décision sur leur statut.

L'accroissement en nombre de réfugiés est devenu au fil des années un problème majeur dans le monde et surtout en Afrique du fait des catastrophes naturelles et des guerres qui poussent les populations en quête de paix sociale à se réfugier dans un pays autre que le leur. L'Afrique subsaharienne est aujourd'hui le théâtre des conflits interethniques, des troubles et conflits civils, des catastrophes et calamités naturelles. Ce contexte caractérisé par une insécurité croissante des populations provoque des drames atroces dont l'une des manifestations humaines est le phénomène des réfugiés et des déplacés en Afrique. Plusieurs pays plus stables sont devenus des pays d'accueil à l'instar du Gabon, de la Zambie et du Cameroun et aussi des pays européens, asiatiques et également américains.

Le Gabon, avec 9000 réfugiés reçus en 2008 est davantage un pays récepteur qu'émetteur de réfugiés. Il reçoit essentiellement les réfugiés du Congo-Brazzaville. Cependant, les chiffres

des réfugiés dans le monde et particulièrement en Afrique permettent de situer le phénomène des réfugiés dans un contexte plus large que celui observé au Gabon.

La Zambie (ex-Rhodésie du Nord), pays politiquement stable depuis son indépendance en 1964, se présente comme un pays d'accueil pour les pays perturbés par des crises politiques répétées. Signataire de la Convention régionale de l'OUA relative au problème des réfugiés, la Zambie poursuit, avec l'aide du HCR et de nombreuses ONG, une politique d'accueil généreuse envers les fuyitifs qui, depuis les années soixante affluent sur son territoire en provenance pour la majorité des États limitrophes (Angola, Mozambique, RDC, Namibie, Zimbabwe) mais aussi d'Afrique du Sud, de la région des Grands Lacs (Rwanda, Burundi) et de la Corne (Somalie).

Le Cameroun, pays relativement stable est désormais le réservoir d'un nombre important de réfugiés. Environ cent milles (100 000) réfugiés issus principalement du Tchad et de la République centrafricaine résident au Cameroun selon le rapport de la représentation du Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (UNHCR) au Cameroun de 2011. Depuis ces dernières années, le Cameroun a accueilli un grand nombre de réfugiés venu des pays voisins tels que le Nigéria, la République Centrafricaine. Ils ont été accueillis dans le camp de Minawao pour les ressortissants du Nigéria situé dans le grand nord du pays et à l'Est pour les centrafricains. L'organe chargé de leur prise en charge est le HCR (Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés). Si le gouvernement camerounais et les organismes internationaux parmi lesquels le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (HCR) et la Croix-Rouge camerounaise (CRC) se sont mobilisés fortement pour garantir leur sécurité physique, résidentielle et alimentaire, une préoccupation cruciale reste pourtant affichée : la question de leur intégration socioculturelle. En effet, une observation sociologique sérieuse du quotidien de ces allogènes donne à voir des stigmatisations, des discriminations voire des persécutions perpétrées par les populations autochtones. C'est l'exemple des réfugiés du camp de Maltam dressé en 2008 par le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (HCR) pour accueillir plus de 40000 tchadiens fuyant les combats à Ndjamena. Ces derniers sont victimes des discriminations et des stigmatisations de la part des nationaux et des autorités traditionnelles car ils sont perçus comme un poids pour la société d'accueil. Les préjugés tribaux, les divergences socioculturelles, la gestion de l'autorité et les complexes de tout genre sont sources des rapports sociaux conflictuels et même marginaux entre populations autochtones et réfugiés tchadiens. Les mécanismes d'exclusion et de stigmatisation des réfugiés développés par les autochtones se manifestent au quotidien de plusieurs manières et dans des endroits différents. Au moulin et au forage par exemple, les femmes réfugiées doivent faire la

queue pour la plupart de temps. A l'école, les réfugiés ou enfants des réfugiés sont souvent mis à l'écart par les autres enfants et même par les enseignants. Le rejet s'exprime de façon manifeste.

1.2. Position du problème

Le nombre de réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés ne cesse de progresser dans le monde. Il atteint près de 44 millions de personnes en 2010. Contrairement aux idées reçues, 80% de ces réfugiés se trouvent dans des pays en développement, indique l'agence des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR) dans un rapport du 20 juin 2010 à Genève, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés. La note souligne un profond déséquilibre dans le soutien international aux personnes déracinées. Les pays en développement accueillent les quatre cinquièmes des réfugiés, à une période où l'hostilité à l'égard des réfugiés s'accroît dans de nombreux pays industrialisés, estime le rapport.

Commentant les inquiétudes des pays européens quant à l'afflux de migrants venus d'Afrique du Nord à la suite du printemps arabe, le HCR a spécifié que la grande majorité de réfugiés étaient restés dans la région. Le rapport souligne que les réponses à ces situations restent insuffisantes face à des conflits qui perdurent, auxquels s'ajoute désormais la menace des changements climatiques, particulièrement sensible en 2010. Malgré cela, les Etats membres ont pris des dispositions relatives aux conditions d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile. Les demandeurs doivent être informés des avantages dont ils bénéficient et des obligations qui leur incombent. Ils reçoivent un certificat attestant leur condition de demandeurs d'asile qui sera renouvelable jusqu'à la notification de la décision sur la demande d'asile. De plus, en présence de graves raisons humanitaires nécessitant leur présence dans un autre pays, les États membres pourraient leur fournir un document de voyage. En principe, les États membres doivent reconnaître aux demandeurs d'asile le droit de circuler librement sur le territoire. La rétention n'est permise qu'afin de vérifier l'identité du demandeur d'asile. La limitation de circulation à une partie du territoire est permise davantage certains cas, mais elle n'est obligatoire que pour des raisons spécifiques (par exemple pour traiter rapidement la demande). En tout état de cause, il est prévu un droit de recours contre les limitations susmentionnées.

Les États membres devront garantir certaines conditions d'accueil matérielles, notamment le logement, la nourriture et l'habillement, qui seront fournis en nature ou sous forme d'allocations financières. Les allocations seront suffisantes pour empêcher que le demandeur d'asile tombe dans une situation d'indigence. Ces allocations sont les suivantes :

- Les dispositions appropriées afin de préserver l'unité familiale ;
- Les soins médicaux et psychologiques ;
- L'accès des mineurs au système éducatif et aux cours de langues lorsque c'est nécessaire pour assurer une scolarité normale.

Les États membres ne peuvent pas interdire aux demandeurs d'asile l'accès au marché du travail et à la formation professionnelle après six mois à partir de la date de présentation de la demande. Les États membres conservent le contrôle total de leur marché national du travail, puisqu'ils peuvent déterminer les types d'emploi auxquels les demandeurs d'asile peuvent avoir accès, le nombre d'heures ou de jours par mois ou par an pendant lesquels ils sont autorisés à travailler, les compétences et les qualifications qu'ils doivent posséder, etc.

Les conditions d'accueil matérielles et les soins médicaux et psychologiques sont garantis pendant tout type de procédure (normale, de recevabilité, accélérée, de recours), afin d'assurer un niveau de vie adéquat pour la santé du demandeur et de sa famille. Si la situation financière du demandeur le permet, l'État membre peut décider qu'il contribue partiellement ou entièrement aux frais des conditions d'accueil matérielles et des soins médicaux et psychologiques.

De plus, des soins médicaux et psychologiques spécifiques doivent être garantis aux femmes enceintes, aux mineurs, aux malades mentaux, aux personnes handicapées et aux victimes de viol et d'autres formes de violence. Les pays membres doivent fournir un logement dans une maison, dans un centre d'hébergement ou dans un hôtel afin de protéger la vie familiale et privée. En tout état de cause, la possibilité de communiquer avec les conseils juridiques, les organisations non gouvernementales (ONG) et l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, est garantie.

En Afrique, parmi les 4,2 millions de personnes assistées au 1^{er} janvier 2002 par le HCR (Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés), 3,3 millions sont enregistrées comme réfugiés statutaires, 495 000 sont déplacés à l'intérieur de leur pays et 267 000 sont des rapatriés (UNHCR, 2002). Le Cameroun a accueilli un grand nombre de déplacées, en raison des conflits armés ou des troubles sociopolitiques auront connus la plupart des pays voisins au cours des dernières années. Aujourd'hui le pays prodigue offre son hospitalité à près de 90 000 réfugiés et demandeurs d'asile. Ils sont respectivement installés à l'Est et au Nord du Cameroun.

Plus de 14 600 d'entre eux vivent dans des zones urbaines ; 60 000 autres, originaires de la République centrafricaine (RCA), sont installés dans des villages de la province de l'Est ou de la province de l'Adamaoua. Après des attaques de groupes rebelles contre la capitale du Tchad,

Ndjamena, en février 2008, 14 350 Tchadiens se sont réfugiés dans des communautés du nord du Cameroun. Environ 5 000 d'entre eux vivent dans le camp de Langui. Officiellement fermé en décembre 2012 par le Haut-commissariat pour les Réfugiés (HCR), le camp de Langui a été rétrocédé aux autorités camerounaises. Les bâtiments du camp ont été répartis entre le ministère de la défense camerounaise et le ministère de la jeunesse. La fermeture de ce camp va pousser certains réfugiés à retourner dans leur pays d'origine et d'autres à rester dans le pays où ils ont été accueillis. Cependant, la loi N°2005/ 005 du 28 juillet 2005 relative au statut des réfugiés portant sur le rapatriement librement consenti, réinstallation et intégration stipule que :

« **Art 4** : Une personne perd le statut de réfugié au titre des présentes dispositions, si :

- elle s'est volontairement réclamée à nouveau de la protection du pays dont elle a la nationalité ; où
- ayant perdu la nationalité, elle l'a volontairement recouvrée ; où
- elle a acquis une nouvelle nationalité et jouit de la protection du pays dont elle a la nationalité ; où
- elle est retournée volontairement d'établir dans le pays qu'elle a quitté ou hors duquel elle est demeurée de crainte d'être persécutée ; où
- les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue réfugiée ayant cessé d'exister, elle ne peut plus continuer à refuser de se réclamer de la protection du pays dont elle a la nationalité où
- elle a commis un crime grave de caractère non politique en dehors du pays d'accueil après y avoir été admise comme réfugiée ; où
- s'agissant d'une personne apatride, les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue comme réfugiée ayant cessé d'exister, elle est en mesure de retourner dans le pays où elle avait sa résidence habituelle. »

La présente loi nous montre les différentes raisons pour lesquelles une personne réfugiée peut avoir son statut dans son pays d'accueil. Elles peuvent être volontaire ou du aux circonstances de l'accueil de la personne comme nous a présente la dernière raison.

La question des étrangers en général et des réfugiés en est une préoccupation permanente pour le Cameroun de par sa situation géographique et la stabilité politique. Il apparait comme la destination privilégiée pour de nombreuses personnes fuyant les persécutions ou d'autres évènements similaires dans leur pays. Cette position stratégique fait de ce pays un pays sollicité par de nombreux réfugiés d'où leurs arrivées massives sur le territoire camerounais. Depuis 2005, le Cameroun connaît un afflux de réfugiés dans les régions

isolées situées le long de la frontière orientale avec la RCA, un pays en proie des violences récurrentes et conflits armés. La majorité de ses personnes ont été victimes ou témoins de nombreux événements traumatisants. Ils se retrouvent ainsi sans rien car ils ont perdu des personnes qui leur sont chères, leurs maisons, leur bétail et leur mode de vie. Leur parcours est semé d'obstacles d'où la recherche d'une terre paisible et propice pour bon d'entre d'eux. C'est ainsi qu'ils arrivent au Cameroun comme demandeurs d'asile avant d'obtenir le statut de réfugié.

Pour acquérir le statut de réfugié, on se réfère à l'article 2 de la loi N2005/2006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun. Cet article *stipule qu'est considéré comme réfugié et conformément à la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés telle qu'amendée par son protocole de New York du 31 janvier 1967 et la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique, signée par Addis Abeba le 10 septembre 1960* tout individu (toute personne) qui remplit les conditions suivantes :

- Toute personne qui craignant avec raison d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou des opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou qui si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays où elle avait sa résidence habituelle à la suite de ces événements, ne peut ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner.
- Toute personne qui du fait d'une agression, d'une occupation extérieure d'une domination étrangère ou d'évènement troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieure de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité.
- De ce fait les réfugiés sont les apatrides et la procédure d'octroi de leur statut est longue. Ce statut est délivré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En principe la délégation HCR au Cameroun reçoit les demandes d'asile le jeudi matin entre 8 heures 30 et 10 heures. Les demandeurs sont enregistrés. Il leur est remis une fiche de rendez-vous pour notifier s'il est éligible au statut de réfugié ou non. Pendant ce laps de temps qui peut durer deux semaines aussi, l'agent d'éligibilité aura un procès-verbal d'entretien qu'il soumet à la chargée de la protection qui reçoit les dossiers. Elle rend le premier avis en instance. Suivant l'avis de la chargée, le réfugié

obtient un certificat de réfugié s'il est reconnu, s'il ne l'est pas il peut tenter un recours. Pendant cette période, il ne peut bénéficier d'aucune aide en raison des transactions administratives. Pour assurer le bien-être aux réfugiés il leur est reconnu un bon nombre de droits sociaux. Il en est ainsi des droits à l'enseignement primaire, l'assistance politique, à la sécurité sociale (alimentaire) et au logement. Leur mobilité a pour base le droit d'obtenir les titres d'identité et des documents de voyage surtout le << passeport NANSEN >> et le droit au transport des avions afin de se sentir bien épanouis. Afin donc de prémunir la souffrance des réfugiés le système des Nations Unies a institué toute une série de programmes et d'organismes qui travaillent dans le cadre d'une coopération avec les Instances gouvernementales et non gouvernementales.

Ayant pour objectif de leur venir en aide, Le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ont mis à la disposition de certaines femmes réfugiées des moyens financiers pour faire des petits commerces (vente des sachets du sel, de sucre, des morceaux de savons, huile d'arachides). Cependant, nous constatons que les populations autochtones ne veulent pas venir payer les produits de première nécessité vendus par ces femmes réfugiées. Ils se montrent hostiles vis-à-vis de ces dernières et les traitent de manière différente bien que le Cameroun soit une terre d'accueil. Une crise de valeurs humaines et sociales est donc à déplorer. La promotion du vivre ensemble est une urgence dans cette localité du Nord Cameroun où les réfugiés nigériens sont victimes d'une mise à l'écart dangereuse suscitant la haine et le mépris. En faisant coexister de multiples groupes sociaux aux religions et mœurs différentes, sur un territoire soumis au contrôle d'autorités traditionnelles musulmanes, l'État camerounais et les organismes internationaux ont contribué à créer une zone caractérisée par de nombreuses tensions sociales entre la population autochtones et les réfugiés. La situation sécuritaire et leur intégration sociale dans les pays où ils se trouvent particulièrement au Cameroun constitue un problème majeur.

De ce fait, les conditions d'accueil des réfugiés ne sont pas respectées et l'augmentation du nombre de réfugiés chaque année rend leur prise en charge difficile voire impossible.

1.3. Questions de recherche

Suivant l'énoncé du problème, il en résulte une question générale et trois questions spécifiques de recherche.

1.3.1. Question générale de recherche

Elle est formulée de manière suivante :

QG : Les conditions d'accueil ont-elles un impact sur l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun ?

1.3.2. Questions spécifiques de recherche

Il se dégage de notre question de recherche trois questions spécifiques qui sont :

Question de recherche 1 : quel est l'impact des conditions économiques sur l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun ?

Question de recherche 2 : quel est l'impact des conditions sociopolitiques sur l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun ?

Question de recherche 3 : quel est l'impact des conditions environnementales sur l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun ?

1.4. Objectifs de recherche

OR : Etablir le lien entre les conditions d'accueil et l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

1.4.1 Objectifs spécifiques

OR : Etablir le lien entre les conditions économiques et l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

OR : Etablir le lien entre les conditions sociopolitiques et l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

OR : Etablir le lien les conditions environnementales et l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

1.5. Hypothèses de recherche

Notre étude repose sur une hypothèse générale et trois hypothèses secondaires de recherche.

1.5.1. Hypothèse générale de recherche

HG : Les conditions d'accueil ont un impact sur l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord au Cameroun.

1.5.2. Hypothèses spécifiques

HS1 : les conditions économiques ont un impact l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

HS2 : les conditions sociopolitiques ont un impact sur l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

HS3 : les conditions environnementales ont un impact sur l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

1.6. Intérêt et pertinence de l'étude

L'intérêt de l'étude est perceptible sur quatre plans dont social, personnel, scientifique et méthodologique. Sur le plan scientifique, cette recherche sera une référence pour d'autres chercheurs qui s'intéressent à la question des réfugiés ou dans un domaine semblable au sujet même dans un contexte différent.

Sur le plan social, cette étude donnera la possibilité aux organismes chargés des réfugiés de revoir les conditions d'intégration de ces derniers dans la société d'accueil. Elle nous permettra aussi de décrire le processus d'intégration des réfugiés et aussi les stratégies mises en place par les organismes et les populations de la région dans laquelle ils sont accueillis. Elle aidera également à la population camerounaise de traiter ces personnes comme des êtres à part entière et leur permettre une intégration facile dans la société.

Sur le plan personnel, cette recherche aidera à comprendre la situation des réfugiés une fois dans le pays où ils sont accueillis particulièrement le Cameroun. En tant que citoyen camerounais nous pourrions apporter ou prêter main forte à ses derniers pour faciliter leur condition de vie. La recherche est partie d'une curiosité qui était de savoir comment ce dernier surtout ceux de l'Extrême Nord vivent et comment ils sont accueillis par les autochtones camerounais.

Sur le plan méthodologique, cette étude met en exergue les spécificités de la recherche quantitative avec l'usage du questionnaire comme outil de collecte de données.

Sur le plan pratique, les organismes responsables des réfugiés peuvent élaborer de nouvelles stratégies pour faciliter l'intégration et l'accueil de ces derniers dans une société particulièrement au Cameroun

1.7.Délimitation

Délimiter une étude c'est en définir le champ d'investigation, fixer ses limites sur les plans thématique et géographique. Ceci a pour but de faciliter la compréhension du sujet et de produire au lecteur une carte heuristique de l'étude qui permettra de circonscrire le processus de collecte et d'analyse des données dans le temps et dans l'espace. D'emblée, cette étude

s'inscrit dans le domaine des sciences humaines, sociales et éducatives. Elle se rattache précisément à l'intervention et à l'action communautaire en rapport avec le développement durable.

1.7.1 Délimitation thématique

De manière générale, notre étude s'intéresse aux conditions d'accueil des réfugiés et à l'intégration sociale des réfugiés et la recherche se fera dans la région de l'Extrême Nord. Une attention particulière sera portée sur les impacts sociaux des conditions d'accueil des réfugiés sur l'intégration sociale des réfugiés au Cameroun. De plus, les études sur le développement durable touchent aussi le développement sur le plan humain. Par conséquent, ce dernier aspect du développement constitue un point focal de notre travail.

1.7.2 Délimitation géographique

Sur le plan géographique, notre étude sera menée au Cameroun dans la région de l'Extrême-Nord, département du Mayo-Tsanaga plus précisément au camp de Minawao. Cette région comporte plusieurs villes dans lesquelles on retrouve également des réfugiés. Mais nous avons décidé de nous rendre au camp de Minawao où nous avons pu facilement entrer en contact avec eux.

1.8. Définition des concepts

1.8.1 Accueil

Le Dictionnaire Larousse (2017) définit le mot accueil comme une cérémonie ou prestation réservée à un nouvel arrivant, consistant généralement à lui souhaiter la bienvenue et à l'aider dans son intégration ou ses démarches.

Ce mot vient du latin « *accolligere* » qui signifie « rassembler ». Selon la définition de notre dictionnaire Larousse national : l'accueil est défini comme la réception faite à quelqu'un. Accueillir c'est recevoir bien ou mal. C'est aussi apprendre à accepter. Prendre bien ou mal ce que l'on dit ou que l'on annonce. Avant le XIII^{ème} siècle il signifiait protéger, réunir, associer et aider.

Fischer (1996) considère que le fait d'accueillir l'autre n'est pas la finalité en soi mais seulement la première phase, l'ouverture du lien social ; c'est ce dernier qui donne un sens à l'accueil.

1.8.2 Intégration sociale

En sociologie, l'intégration est le processus ethnologique qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social.

Emile Durkheim définit l'intégration comme un processus par lequel l'individu participe à la vie sociale. Cette participation s'opère grâce à l'intégration des individus dans plusieurs instances : familiale, religieuse, groupes professionnels. Ces instances permettent à chaque individu de vivre en société. Elle est donc le résultat de la socialisation et par ricochet un processus dynamique et structuré dans lequel tous les membres participent par le dialogue pour atteindre et maintenir des relations sociales paisibles.

- **Intégration et Insertion**

Les concepts d'insertion et d'intégration sont plus difficiles à différencier même sur le plan théorique. Selon le dictionnaire Le Petit Robert (2006), le mot insertion a le sens d'action d'insérer ou de mode d'attachement. Il le définit comme l'intégration d'une personne ou d'un individu (ou d'un groupe) dans un milieu social différent. L'intégration quant à elle se définit selon Toupictionnaire comme le fait d'entrer dans un tout, dans un groupe, dans un pays. Selon le Petit Robert, l'intégration se définit comme une opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité ou à un milieu soit politique, social, racial ou culturel.

L'IIDRIS (Index International et dictionnaire de la réadaptation et de l'intégration sociale) définit l'insertion sociale comme une « action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par les échanges satisfaisants avec son environnement ; c'est également le résultat de cette action, qui s'évalue par la nature et la densité des échanges entre un individu et son environnement ».

Pour le dictionnaire suisse de politique sociale, « l'insertion se réfère à l'ensemble des actions destinées à pallier la menace que ces transformations [les mutations économiques] font peser sur l'intégration sociale. Cette dernière notion, souvent confondue avec l'insertion, est plus ancienne et repose sur une définition sociologique précise. Un groupe, ou une société, est intégré quand ses membres se sentent liés les uns aux autres par des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières (Durkheim, E.). L'intégration sociale est donc une propriété collective et l'insertion, dans ce contexte, se réfère à la participation au niveau individuel à un système sociale intégré.

Des chercheurs comme Abou (1988) parlent d'insertion comme le processus à travers lequel les nouveaux arrivants s'insèrent dans les structures économiques, sociales et politiques du pays d'accueil. L'insertion constitue une des phases du processus d'intégration durant laquelle l'immigrant ou le réfugié s'approprie la langue du pays, s'adapte à la nouvelle dynamique sociale et s'incorpore aux systèmes propres de la société d'accueil dans laquelle il se trouve. L'intégration en revanche implique davantage une relation d'interdépendance et d'échange entre les citoyens d'origine et les immigrants à l'intérieur d'une même société, ainsi que la participation conjointe dans plusieurs types d'activités, un consentement réciproque au respect, et une pratique des normes et des valeurs de la société d'accueil tout en gardant, du côté des immigrants, ceux qui sont propres à leurs origines.

1.8.3 Réfugié

Selon de Dictionnaire encyclopédique Quillet, le réfugié désigne 'toute personne qui a quitté son pays ou a fui une région pour des raisons politiques, religieuses, sociales, qui cherche refuge dans un pays pour échapper à la catastrophe' (1990, p.375)

Selon la convention de Genève en 1951 relative au statut des réfugiés définit un réfugié comme une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécutée et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner.

Principal instrument de protection des réfugiés en Afrique, la Convention de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), établie en 1969 par l'Assemblée des chefs d'État réunis à Addis-Abeba, apporte un complément régional à la définition du terme de réfugié qui s'applique à « *toute personne qui, pour des raisons d'agression extérieure, d'occupation, de domination étrangère ou d'évènements perturbant gravement l'ordre public sur tout ou partie de son pays d'origine ou de nationalité, est contrainte de quitter son lieu de résidence habituelle* ».

Le concept réfugié dans le sens général désigne toute personne qui a quitté son pays d'origine pour sauver sa vie.

CHAPITRE 2: REVUE DE LA LITTERATURE

Ce chapitre est consacré à la présentation des études relatives à notre étude. Cet exercice consiste en une évaluation critique des résultats de recherche d'auteurs qui ont traité de la question des réfugiés. Elle comporte de nombreuses références par rapport auxquelles notre étude se distingue de la littérature existante et qui résument notre compréhension du sujet. A cet effet, nous avons organisé la revue de la littérature sur quatre principaux aspects à savoir : la typologie des réfugiés, les instruments de protection des réfugiés, la recherche des solutions durables pour l'intégration des réfugiés dans les pays d'accueil et le cas particulier du Cameroun dans la gestion des réfugiés.

2.1. Typologie des réfugiés

2.1.1. Les réfugiés urbains

Les réfugiés urbains sont ceux qui s'installent dans les centres urbains. Généralement leur déplacement est individuel et réfléchi. Ils présentent des ambitions et sont instruits. Il s'agit des étudiants qui ont dû fuir les troubles dans leur pays et qui ont l'ambition de les poursuivre dans le pays d'accueil. « *Ils sont considérés comme réfugiés conventionnés* », car la détermination du statut de réfugié se fait de manière individuelle à leur niveau ce qui n'est pas toujours le cas des réfugiés ruraux comme l'estime Mouelle Kombi (1986, p.18)

2.1.2. Les réfugiés ruraux

Les réfugiés ruraux sont des groupes ou des individus qui ont opté s'établir en zone rurale. Ils s'installent soit dans un village existant soit créent un site qu'ils vont aménager. C'est le cas des réfugiés tchadiens dans le camp de poli ou de langui. Généralement lors d'exodes massifs, comme dans la région des grands lacs, ses groupes de personnes se déplacent en groupe et s'installent dans un village voisin après la frontière dès qu'ils ont la certitude d'être hors de danger. Ces réfugiés sont dits *prima facie*, c'est-à-dire à première vue, car le statut de réfugié leur est octroyé de manière collective.

Nous avons également d'autres catégories de personnes ne pouvant jouir du statut de réfugié : les non réfugiés

2.1.3 Les non réfugiés

Selon le HCR, toutes les personnes qui sortent de leurs pays vers d'autres ne peuvent bénéficier du statut de réfugié, même s'ils arguent des persécutions ou de pressions subies dans leurs pays d'origine ou de résidence. Ainsi certaines personnes comme les anciens militants, les anciens membres des milices et des groupes armés ou celle ayant pris part à une guerre ou à des tensions ayant entraîné des atteintes à la dignité humaine ne sauraient bénéficier du statut de réfugié. Il revient par conséquent au pays d'accueil à l'instar du Cameroun de prendre des mesures adéquates pour effectuer un tri de toutes les demandes d'asile qu'il reçoit, afin de contrôler tous les étrangers qui entrent dans le territoire et de connaître également leurs motifs.

2.2. Les modalités d'accès au statut de réfugié

Le statut peut être défini comme la condition juridique d'une personne, d'une organisation ou d'une organisation ou d'un territoire. Ainsi le statut du réfugié peut être défini comme l'ensemble des droits et obligations qu'il acquiert par son statut de réfugié.

Le statut de réfugié tel qu'édicté par les différentes conventions auxquelles le Cameroun est parti, demande aux Etats de mettre en œuvre dans leur droit interne, le cadre juridique adéquat pour l'accès au statut de réfugié. Ainsi il revient aux Etats de conférer tel ou tel statut aux demandeurs d'asile qu'ils acceptent sur leur territoire. Cet aménagement devient donc important pour une bonne insertion des réfugiés dans leur pays d'accueil. Il en découle que sur le plan théorique, le statut de réfugié est soumis à l'ordre juridique interne du pays d'asile. C'est ainsi que la convention de Genève dans son article 12 (1) énonce selon Mouelle Kombi « le statut personnel de tout réfugié sera régi par la loi de son domicile ou, à défaut de domicile, par la loi du pays de résidence » (1986, p.10).

Les modalités d'accès au statut de réfugiés au Cameroun nous amènent à faire l'étude du cadre juridique qui détermine le statut du réfugié et la procédure de détermination du statut de réfugiés.

2.3. Le cadre juridique de l'accès au statut de réfugié

Selon les conventions internationales relatives au statut des réfugiés, chaque pays d'asile doit faire entrer dans son ordre juridique, les textes législatifs et réglementaires relatives aux réfugiés. Avec la loi N2005/006 du 27 Juillet 2005 relative au statut des réfugiés le Cameroun obéit déjà à cette disposition. Cette loi a treize articles allant de la protection à bien-être.

La situation des réfugiés est une question qui a toujours préoccupé le droit international. Ainsi nous pouvons lire dans la déclaration Universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 à l'article 14 (1) : devant la persécution toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autre pays, le droit applicable au statut des réfugiés au Cameroun est surtout du ressort du droit international des différentes conventions internationales auxquelles le Cameroun est parti.

2.4. Instruments de gestion des réfugiés

Nous allons aborder d'une part les instruments juridiques et d'autre part l'Etat et les Organismes Internationaux (OI).

2.4.1. Les instruments juridiques

Les activités visant à protéger et à trouver des solutions durables aux réfugiés se fondent sur un ensemble de normes et d'instruments internationaux, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les quatre Conventions de Genève (1949) sur le droit international humanitaire, ainsi que sur une multitude de traités et de déclarations internationaux, régionaux et nationaux, à la fois contraignants et non contraignants, qui traitent spécifiquement des besoins des réfugiés.

2.4.1.1. Normes et instruments internationaux

❖ La Convention de l'ONU du 21 juillet 1951 relatif au statut des réfugiés

Composée de 46 articles, cette Convention constitue le pilier sur lequel se sont fondées les différentes dispositions qui définissent et régissent ce qu'est un réfugié, le statut du réfugié, un pays d'accueil ou d'asile, les principes directeurs qui les caractérisent. La Convention de l'ONU se révèle comme un instrument juridique référentiel pour la gestion du réfugié. En effet, ayant été rédigée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la définition qu'elle donne du réfugié est centrée sur les personnes qui se trouvent hors du pays dont elles ont la nationalité et qui sont réfugiées par suite des événements survenus en Europe ou ailleurs avant le 1er janvier 1951. De nouvelles crises de réfugiés ayant surgi à la fin des années 50 et au début des années 60, il s'est révélé nécessaire d'élargir le champ temporel et géographique de la Convention. C'est ainsi qu'un Protocole à la Convention a été élaboré et adopté.

❖ Protocole de 1967 relatif à la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés

Le Protocole de 1967 est un instrument indépendant de la Convention de 1951, à laquelle il est néanmoins intégralement lié. C'est un instrument juridique qui vient élargir l'approche définitoire du concept « Réfugié » tel que prescrit dans la Convention. Puisque « *de nouvelles*

catégories de réfugiés sont apparues depuis que la Convention a été adoptée et que, de ce fait lesdits réfugiés peuvent ne pas être admis au bénéfice de la Convention ».

Ensemble, la Convention et le Protocole couvrent trois grands sujets :

- La définition du terme réfugié, ainsi que les conditions de cessation et d'exclusion du statut de réfugié
- Le statut juridique des réfugiés dans leur pays d'asile, leurs droits et leurs obligations, y compris le droit d'être protégé contre une expulsion ou le refoulement, vers un territoire où leur vie ou leur liberté serait menacée.
- Les obligations des États, y compris celle de coopérer avec le HCR dans l'exercice de ses fonctions et celle de faciliter sa tâche de surveillance de l'application de la Convention

En adhérant au Protocole, les États acceptent d'appliquer la plupart des articles de la Convention relative aux réfugiés (article 2 à 34) à toutes les personnes couvertes par la définition que cet instrument donne du terme « réfugié ». Il n'en reste pas moins que l'immense majorité des États ont préféré adhérer à la convention et au Protocole. Ce faisant, les États réaffirment que les deux traités sont au cœur du système international de protection des réfugiés.

❖ Statut du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés, adopté par l'Assemblée générale dans sa Résolution 428(v) du 14 décembre 1950.

C'est ce Statut qui a fait naître, sous l'autorité de l'Assemblée générale des Nations-Unies, le HCR, lui permettant d'agir sous les auspices de l'ONU, en ce qui concerne les réfugiés qui entrent dans le cadre du Statut, et de rechercher des solutions durables permanentes au problème des réfugiés, en aidant les gouvernements et les organisations privées à faciliter le rapatriement librement consenti de ces réfugiés ou leur assimilation dans de nouvelles communautés nationales.

❖ **Déclaration universelle des Droits de l'Homme.**

Il constitue un instrument juridique, comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant la Déclaration à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les population des Etats membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

2.4.1.2. Les textes normatifs régionaux

❖ **Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa 6^{ème} session ordinaire (Addis-Abeba, 10 septembre 1969).**

Les conflits qui ont accompagné la fin de l'ère coloniale en Afrique ont provoqué des mouvements massifs de population.

Les déplacements successifs de population ont conduit à la rédaction et à l'adoption non seulement du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, mais aussi de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. La Convention de l'OUA, qui reconnaît que la Convention de 1951 est « l'instrument fondamental et universel relatif au statut des réfugiés » est, à ce jour, le seul traité régional sur les réfugiés ayant force exécutoire. L'élément le plus important de la Convention de l'OUA est sans doute la définition que celle-ci donne du terme « réfugiés ».

La Convention de l'OUA suit la définition contenue dans la Convention de 1951 mais englobe une notion plus objective : est également considérée comme réfugiée toute personne qui, en raison « d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité » est obligée de quitter sa résidence habituelle. Cela signifie que les personnes qui fuient des troubles civils, la violence généralisée et la guerre ont le droit de demander le statut de réfugié dans les États qui sont parties à cette Convention, qu'elles craignent ou non avec raison d'être persécutées.

❖ **Déclaration de l'Organisation de l'Unité africaine : des réfugiés qui ont impérativement besoin de protection internationale de juillet 2001.**

C'est un document juridique qui protège les réfugiés, les rapatriés et des personnes déplacées en Afrique.

❖ **Déclaration de Carthagène sur les réfugiés adoptée en novembre 1984**

En 1984, un colloque de représentants des gouvernements et d'éminents juristes latino-américains s'est tenu à Carthagène, Colombie, pour débattre de la protection internationale des réfugiés dans la région. Ce colloque a adopté un document, la Déclaration de Carthagène, qui recommande que le concept de réfugié utilisé dans toute la région latino-américaine englobe non seulement les éléments de la Convention de 1951 mais aussi s'étende aux personnes qui ont fui leur pays « parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits de l'homme ou d'autres circonstances ayant perturbé gravement l'ordre public. »

2.4.1.3. Les lois et normes nationales relatives au statut des réfugiés

L'adoption d'une législation nationale sur les réfugiés, fondée sur les normes internationales, est indispensable au renforcement de l'asile car elle accroît l'efficacité de la protection et fournit une assise à la recherche de solutions aux problèmes des réfugiés. Intégrer le droit international dans la législation nationale revêt une importance particulière dans les domaines que ne couvre pas la Convention de 1951, comme les procédures de détermination du statut de réfugié.

Au Cameroun, des lois ont été mis sur pied pour déterminer le statut des réfugiés. Nous avons :

Art 1er : La présente loi porte statut des réfugiés au Cameroun et s'applique sous réserve des conventions internationales ratifiées par le Cameroun.

Art 2 : Est considérée comme "réfugiée" au sens de la présente loi et conformément à la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés telle qu'amendée par son protocole de New York du 31 janvier 1967 et la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique signée à Addis-Abeba le 10 septembre 1969 :

- toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions

politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays où elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de la dite crainte, ne veut y retourner ;

- toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité.

Art 3 : Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables à toute personne à l'égard de laquelle des raisons sérieuses permettent de penser :

- qu'elle a commis un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité ;
- qu'elle a commis un crime grave de caractère non politique et en dehors du pays d'accueil avant d'être admise comme réfugiée ;
- qu'elle s'est rendue coupable d'agissements contraires aux objectifs et aux principes de l'Union Africaine ;
- qu'elle s'est rendue coupable d'agissements contraires aux buts et aux objectifs des Nations Unies.

Art 4 : Une personne perd le statut de réfugié au titre des présentes dispositions, si :

- elle s'est volontairement réclamée à nouveau de la protection du pays dont elle a la nationalité ; où
- ayant perdu la nationalité, elle l'a volontairement recouvrée ; ou - elle a acquis une nouvelle nationalité et jouit de la protection du pays dont elle a la nationalité ; où
- elle est retournée volontairement d'établir dans le pays qu'elle a quitté ou or duquel elle est demeurée de crainte d'être persécutée ; où
- les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue réfugiée ayant cessé d'exister, elle ne peut plus continuer à refuser de se réclamer de la protection du pays dont elle a la nationalité où
- elle a commis un crime grave de caractère non politique en dehors du pays d'accueil après y avoir été admise comme réfugiée ; où

- s'agissant d'une personne apatride, les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue comme réfugiée ayant cessé d'exister, elle est en mesure de retourner dans le pays où elle avait sa résidence habituelle.

Art 5 : (1) Les membres de la famille d'une personne considérée comme réfugiée au sens des articles 2, 3 et 4 ci-dessus qui l'accompagnent ou le rejoignent sont également considérés comme réfugiés, sauf s'ils sont d'une nationalité autre que celle du réfugié et jouissent de la protection du pays dont ils sont ressortissants. (2) Si, une fois que la qualité de réfugié a été reconnue au chef de famille, la cohésion familiale est rompue par suite d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès, les membres de sa famille auxquels le statut de réfugié a été accordé en vertu de l'alinéa 1 ci-dessus continuent à en jouir, sous réserve des dispositions de l'article 4. (3) Aux fins des dispositions des alinéas (1) et (2) ci-dessus, les membres de la famille d'une personne considérée comme réfugiée s'entendent du ou des conjoints, des enfants mineurs et des autres membres de la famille du réfugié qui sont à sa charge. (4) Toute décision prise en application des dispositions des articles 3 et 4 de la présente loi ne saurait affecter automatiquement les autres membres de la famille tels que définis à l'alinéa (3) ci-dessus.

Art 6 : (1) La présente loi s'applique à tout demandeur d'asile et réfugié sans discrimination au regard de son genre, de sa religion, de sa race, ou de sa nationalité. (2) Tout enfant non accompagné, sous réserve des vérifications nécessaires, bénéficie du statut de réfugié. (3) L'Etat du Cameroun, en collaboration avec les organisations internationales, apporte son concours au rétablissement du regroupement familial.

2.4.1.4. Autres conventions et lois

Il existe plusieurs autres instruments régissant le statut des réfugiés. Nous allons évoquer ici quelques-uns.

❖ Droit international humanitaire

Le droit international humanitaire établit que les victimes de conflits armés, qu'elles soient déplacées ou pas, doivent être respectées et protégées contre les effets de la guerre, et doivent bénéficier d'une assistance impartiale. De nombreux réfugiés étant confrontés à un conflit armé international ou non international, le droit des réfugiés est souvent étroitement lié au droit humanitaire. La 4^e Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949) contient un article qui traite spécifiquement des réfugiés et des personnes déplacées (article 44).

❖ **La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.**

Cette convention prévoit une protection contre le refoulement vers une situation où il y a des motifs sérieux de croire qu'une personne risque d'être soumise à la torture. Cette disposition est absolue, contrairement à celle de la Convention de 1951, qui exige que la protection soit liée à une crainte de persécution en raison de la race, de la religion, de la nationalité, de l'appartenance d'une personne à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. En outre, la Convention contre la torture ne prévoit aucune dérogation à l'obligation de non-refoulement. Contrairement à la Convention de 1951, elle n'exclut pas de son champ d'application les auteurs de crimes particulièrement graves et autres personnes peu méritantes.

❖ **La Convention relative aux droits de l'enfant.**

Cette convention à laquelle sont parties presque tous les États du monde, s'applique à tous les enfants sans discrimination, y compris les enfants réfugiés ou en quête d'asile. Elle précise spécifiquement que tout enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié doit bénéficier de la protection et de l'assistance humanitaire prévues dans cette Convention et dans d'autres auxquelles l'État est partie.

❖ **Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies – la Déclaration sur l'asile territorial de 1967**

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 1967 une Déclaration sur l'asile territorial, qui s'adresse aux États. La Déclaration réitère que l'octroi de l'asile est un acte pacifique et humanitaire, qui ne saurait être considéré comme inamical à l'égard d'un autre État. Elle souligne en outre qu'il appartient à l'État qui accorde l'asile de qualifier les causes qui le motivent.

❖ **Conclusions du Comité exécutif du HCR**

Le Comité exécutif (COMEX) du HCR conseille le Haut-Commissaire dans l'exercice de ses fonctions. Ses Conclusions annuelles s'inscrivent dans le cadre du régime international de protection des réfugiés. Elles sont fondées sur les principes énoncés dans la Convention de 1951, et sont élaborées et adoptées par consensus en réponse à des problèmes de protection particuliers. Les Conclusions du Comité exécutif sont le fruit d'un accord entre plus de 50 pays qui portent un intérêt manifeste à la protection des réfugiés et ont une grande expérience en la matière. Il est fréquent que ces pays et d'autres fassent référence aux Conclusions du COMEX lorsqu'ils élaborent leurs propres lois et politiques.

2.5. L'Etat et les organismes internationaux dans la gestion des réfugiés

La présence de réfugiés sur le territoire d'un État entraîne la nécessité de leur protection. On n'imagine pas qu'il puisse en être autrement alors que l'agent de la protection des réfugiés est tout d'abord l'État. Ceci en vertu du principe qu'il appartient à l'État de protéger toute personne qui se trouve sur son territoire. Cette protection s'exerce selon le droit interne mais également selon les traités auxquels l'État est partie. La protection de l'État est donc à la fois nationale et internationale.

Au Cameroun certains organes ont été assignés pour répondre aux problématiques des étrangers particulièrement des réfugiés. Il s'agit principalement du Ministère des Relations Extérieures, la délégation nationale de la Sûreté Nationale. Nous avons un organe international chargé de la prise en charge et de la gestion des réfugiés qui est le HCR.

- **Le SASR / Le MINEREX**

Le Ministère des Relations Extérieures est placé sous l'autorité d'un ministre. Il est le supérieur hiérarchique du Ministre Délégué chargé des relations avec le monde arabe et le Ministre Délégué chargé des relations avec le Commonwealth (avant 1996).

En 1996, le décret n°96/234 du 30 mai 1996 portant organisation du MINREX crée entre autres la Direction du Protocole et des Affaires consulaires. C'est cette dernière qui est chargée de la question des réfugiés. La direction du protocole et des affaires consulaires est subdivisée en deux sous directions :

- la sous-direction des affaires consulaires ;
- la sous-direction du protocole ;
- une antenne protocolaire basée à Douala.

Administrateur au sein de la sous-direction des affaires consulaires il a créé le service des affaires spéciales et des réfugiés. Ce service est en charge de la gestion des réfugiés au Cameroun. Il est également compétent pour gérer les entrées massives des réfugiés, et c'est aussi lui qui est chargé de transmettre ces informations au HCR. Il sert de relais entre le HCR et les autres départements ministériels.

Le SASR (Services des Affaires Spécialisées et des Réfugiés) en tant que cheville ouvrière du MINREX sur la question se livre à un examen de seconde nature. Ici le MINREX fait recours à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) et à la Direction Générale de la Recherche Extérieure (DGRE) en leur demandant d'initier une enquête de moralité sur les concernés. Ainsi, une fois que ladite enquête est terminée, les dossiers sont renvoyés au SASR.

Celui-ci émet des avis sur ces dossiers et les transmet au secrétariat général de la Présidence de la République. L'autre service en charge des réfugiés est la DGSN.

- **La DGSN**

Le décret n°2002/003 du 04 janvier 2002 portant organisation de la délégation générale à la Sureté Nationale dispose que la Sureté Nationale est un corps de commandement et d'administration placé sous l'autorité du président de la République qui en est le chef suprême. La DGSN a à sa tête un délégué et elle comprend :

- Le délégué général ;
- Le cabinet du délégué général ;
- Une administration centrale ;
- Des services extérieurs.

La DGSN compte également huit directions qui relèvent de l'administration centrale et une direction qui relève du cabinet du délégué. Les services qui traitent de la question des réfugiés sont la direction de la surveillance du territoire et la direction de la police des frontières. Cette dernière comprend trois sous directions dont une sous-direction de l'émi-immigration. Elle est chargée de :

- Etablir et de contrôler les documents de voyage ;
- Contrôler le séjour des étrangers ;
- Contrôler l'activité opérationnelle des services extérieurs en matières d'émi-immigration.

La sous-direction de l'émi-immigration se comporte de trois services dont le service de l'immigration qui est composé de trois bureaux : le bureau des visas et le bureau des cartes de séjour : il est chargé entre autres de :

- La délivrance des visas de sortie aux étrangers ;
- La délivrance des autorisations d'entrée et de séjour ;
- L'établissement et de la délivrance des titres de séjour, des cartes de réfugiés et des documents de voyage aux apatrides.

Le service du contrôle émi-immigration comprend le bureau des refoulements, des reconduites à la frontière et des expulsions et le bureau des recherches et des enquêtes.

Ce service est chargé de contrôler le séjour des étrangers, des refoulements, des reconduites à la frontière et des expulsions, des enquêtes en matière d'émi-immigration.

- **Organisme internationale dans la gestion des réfugiés : le HCR**

Les organes intergouvernementaux exercent la protection internationale que les traités leur confient. Il s'agit ici surtout du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Organisation humanitaire et apolitique, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a reçu pour mandat des Nations Unies de protéger les réfugiés et de les aider à trouver des solutions à leur situation. Le problème des déplacements devenant de plus en plus complexe au cours des 50 dernières années, le HCR s'est considérablement développé pour relever le défi. Lors de sa fondation, en 1950, l'Office était une institution spécialisée de dimension relativement modeste, qui devait remplir sa mission en trois ans. C'est aujourd'hui une organisation qui emploie plus de 4 000 personnes, a des bureaux dans près de 120 pays et un budget annuel d'un milliard de dollars. En plus d'assurer une protection juridique, le HCR fournit aujourd'hui une assistance matérielle lors des situations d'urgence de grande ampleur, soit directement soit par le biais d'institutions partenaires.

Au cours de ses 50 premières années d'existence, le HCR a porté protection et assistance à plus de 50 millions de personnes et a été deux fois lauréat du Prix Nobel de la paix. Sur le plan international, le HCR s'attache à promouvoir les accords internationaux en faveur des réfugiés et veille à ce que les gouvernements respectent le droit international des réfugiés. Le personnel de l'organisation fait campagne pour le droit des réfugiés auprès de tous ceux qui participent à la protection des réfugiés, notamment les gardes-frontières, les journalistes, les ONG, les avocats, les juges et les hauts fonctionnaires des gouvernements. Sur le terrain, le personnel du HCR s'emploie à protéger les réfugiés à travers un large éventail d'activités : en intervenant en cas de situation d'urgence; en relogant les réfugiés à l'écart des zones frontalières pour améliorer les conditions de sécurité; en veillant à ce que les femmes réfugiées soient associées aux distributions de vivres et aux services sociaux; en regroupant les familles dispersées; en informant les réfugiés de la situation dans leur pays d'origine afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée quant à un éventuel retour; en établissant qu'un réfugié doit être réinstallé dans un pays de second asile; en visitant les centres de détention et en conseillant les gouvernements au sujet des projets de lois, des politiques et des pratiques à l'égard des réfugiés.

Le HCR recherche des solutions à long terme aux problèmes des réfugiés qu'il aide à regagner leur pays d'origine, si les conditions sont propices à un retour, à s'intégrer dans leur pays d'asile ou à se réinstaller dans un pays de second asile.

Il faut aussi songer au rôle normatif et législatif de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique et social, du Comité exécutif du HCR à l'échelon universel, et du rôle du Conseil de l'Europe, de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, de

l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, de l'Organisation des États américains, de l'Organisation de l'Unité Africaine et du Comité juridique consultatif Afrique-Asie à l'échelon régional. Cette liste n'est au demeurant pas exhaustive.

On n'aura garde d'oublier le rôle supplétif des organisations non gouvernementales. Les ONG sont les principaux contacts directs de la société civile avec les réfugiés et jouent un rôle capital dans la mise en œuvre des conventions internationales aussi bien que du droit interne. La scolarisation des enfants, par exemple, ou trouver un emploi pour les réfugié(e)s adultes ne se conçoivent guère sans l'intervention des ONG. Or, il s'agit bien ici de droits primordiaux prévus par les conventions et aussi par le droit interne.

2.1.5. Recherche des solutions durables pour l'intégration sociale des réfugiés dans les pays d'accueil

La question d'intégration sociale des réfugiés dans les pays d'asile a été abordée de diverses manières par écrivains et chercheurs. Lors de cette recherche de données théoriques, on s'est rendu à l'évidence que certains chercheurs ont remonté aux sources, c'est-à-dire aux causes qui produisent les réfugiés, d'autres se sont attaqués aux traitements auxquels les réfugiés sont soumis une fois quittés les pays d'origine, d'autres également se sont investis dans la prise en charge des réfugiés.

Rosenhlatt (1999) l'auteur expose, après s'être interrogé sur les causes qui produisent les réfugiés dans le monde, le drame humanitaire que présente la question des réfugiés surtout en Afrique. Il s'en est rendu à l'évidence dans ses travaux que les réfugiés constituent des cibles pour les politiques du moment où ils sont pris en otage dans des conflits armés pour lesquels ils n'en sont pour rien. Ensuite, il souligne leur nature d'indésirables ailleurs car, selon l'auteur, les réfugiés portent les malheurs d'insécurité, d'instabilité et de misère pour les pays dits d'asile. Déplorant les guerres et les conflits armés comme les premières causes de production de réfugiés, Rosenhlatt en donne l'entière responsabilité aux dirigeants d'Etat et aux hommes politiques. Ainsi, pour lui, la recherche des solutions aux problèmes des réfugiés, pour qu'elles soient durables, *doit être abordée essentiellement sous un angle politique et non humanitaire*. Enfin, il conclut que « *la seule vraie manière de résoudre le problème des réfugiés est de punir ceux-là même qui sont à l'origine des troubles* ». Malheureusement, il n'en a pas donné les recettes.

Quant à Wilkinson (2005) dans son analyse théorique sur la situation des réfugiés en Afrique, en l'occurrence ceux du Darfour, il expose dans un premier temps le drame humanitaire

sans précédent auxquelles hommes, femmes et enfants sont victimes dans le Darfour. Ce drame sans précédent, selon l'auteur, montre combien il est nécessaire pour les Africains de régler les problèmes africains à l'africaine. Ensuite, dans un second temps, il souligne une nette inégalité observée dans la gestion des réfugiés, entre ceux de l'Afrique et ceux de l'Europe. Parlant donc de cette inégalité, il souligne que les réfugiés des pays du Nord sont bien assistés et bien protégés que ceux des pays du Sud, alors qu'ils sont soumis (les deux types de réfugiés) aux mêmes instruments de gestion et sont régis par les mêmes instruments juridiques. Comme solution, il propose la mise en place d'une médiatisation permanente des hostilités et des drames dans les pays du Sud afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation des réfugiés des pays du Sud dans les camps d'une part et d'inciter les donateurs à s'y intéresser d'autre part. Cela, écrit-il, permettra l'accroissement des dons pour faire face aux multiples problèmes d'assistance et de protection des réfugiés des pays du Sud. Ce point de vue final de Wilkinson, noble qu'il soit, remet en revanche l'Afrique sur les rails de la dépendance vis-à-vis de l'Occident. Or, curieusement, ce problème de dépendance en est le premier abordé et déploré par le même auteur dans son étude. Il est revenu là-dessus en y montrant la nécessité.

Dieng (1993) analysant la question du réfugié, pense que c'est arbitraire de catégoriser les victimes des guerres en appelant les uns « réfugiés », en les protégeant et en les assistant parce qu'ayant simplement traversé une frontière et les autres qui subissent les exactions dans le pays d'origine, "déplacés" dont aucune protection juridique et aucune assistance organisée ne sont envisagées. Il pense qu'il s'agit là de deux types de réfugiés : les réfugiés de l'intérieur (les victimes de guerres qui n'ont pas traversé une frontière) et les réfugiés de l'extérieur (les victimes de guerres qui ont traversé une frontière). Cela permettra, selon lui, à traiter les deux types de réfugié équitablement. Dans ce cadre, il pense que la réduction des peines et des souffrances des réfugiés de l'intérieur réside dans la mise en place d'une politique où les chefs d'Etat et les hommes politiques n'auront plus à brandir en cas de conflits internes, l'argument de la souveraineté nationale pour contrer l'intervention de la communauté internationale dont le but est de protéger les réfugiés internes contre les exactions et les drames humanitaires. Pour Dieng, la souveraineté nationale perd sa raison d'être lorsque les populations ne sont pas protégées par le gouvernement d'un Etat en conflit. Il revient dans ce cas, à la communauté internationale de prendre ses responsabilités en apportant son concours de protection et d'assistance aux populations victimes de la violation des Droits humains. Pour lui, c'est déjà un début de la résolution du problème des déplacements massifs en Afrique.

Steinbruner (1992) va plus loin dans la recherche des solutions aux problèmes du réfugié. Pour lui, si les conflits perdurent et créent autant de problèmes tant dans les pays d'origine que dans les pays d'asile, c'est parce que la « *communauté internationale n'a pas développé ni principes ni mécanismes de rétablissement de l'ordre civil là où il a cessé d'exister dans un Etat souverain* ». Il déplore à cet effet l'inexistence d'une politique d'actions préventives et d'interventions efficaces en cas de crises. Il parle de « principe de légitimité » qui consiste à rétablir dans les pays producteurs des réfugiés, l'Etat de droit et l'ordre civil dans des circonstances où ils ont cessé d'exister. A ce titre, il revient à la communauté internationale d'y veiller, car selon l'auteur, toute action efficace doit avoir un caractère largement international. En outre, il précise qu'une telle politique de résolution du problème des réfugiés doit s'appuyer simultanément sur une large diversité de traditions politiques et culturelles. Enfin, il parle de « la dimension opérationnelle ». Elle consiste à envisager des solutions de manières préventives. En effet, les mesures préventives constituent la meilleure des solutions durables pour les réfugiés. Pour Steinbruner, l'établissement d'un Etat de droit solidaire et de rétablissement de l'ordre civil constitue des conditions sine qua non pour la paix. Ces deux points passent nécessairement par le désarmement et la dispersion des milices.

Kpenonhoun (2004) a fait une étude sur la situation des enfants réfugiés au Bénin. Partant de l'hypothèse selon laquelle les enfants sont les premières victimes des guerres et sont les plus exposés aux problèmes de tout genre compte tenu de leur vulnérabilité et de leur fragilité, il aboutit aux résultats suivants :

- absence d'instruments juridiques pour la protection des enfants lors des guerres ;
- la gestion des enfants réfugiés au Bénin souffre de certaines insuffisances tant sur le plan juridique que sur le plan assistance. En effet, il souligne la non association active du HCR à la détermination du statut du réfugié comme une limite des dispositions juridiques de l'Etat béninois ;
- les enfants réfugiés au Bénin ne sont pas suffisamment associés à la gestion de leur vie ;
- l'auteur constate tout comme le HCR que toutes les solutions durables identifiées jusque-là sont basées sur l'exil. De plus, les mesures de ces solutions durables ne sont prises que de façon curative et non préventive. Enfin, il note quelques insuffisances conceptuelles aux instruments juridiques internationaux relatifs aux réfugiés en l'occurrence la Convention de l'ONU du 21 juillet 1951 avec les concepts comme le non-refoulement et la non-expulsion.

En définitive, l'auteur pense que la recherche des solutions durables aux problèmes des réfugiés ne doit pas être vue seulement sous l'angle curatif comme on l'observe aujourd'hui mais plutôt qu'elles devraient se faire accompagner par des mesures préventives. Cependant, l'auteur a oublié de nous en donner les moyens de leurs mises en œuvre.

Le Rapport de la Réunion des Experts Régionaux d'Accra (mai-juin 2005) sur les solutions durables à la situation des déplacements forcés en Afrique de l'Ouest, présente dans le cadre de « *la mise en place des solutions durables pour fournir des modèles méthodologiques* », les propositions suivantes: il s'agit de la Réinstauration de l'Aide au Développement pour les réfugiés (DAR), de la promotion des trois types des solutions durables à travers les 4R (rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction). Aussi, et si possible, le développement par l'intégration sur place notamment pour les réfugiés qui restent dans les pays d'asile. Cela, précise le Rapport, permettra de cibler plus efficacement l'aide au développement afin que celle-ci soutienne l'apport aux solutions durables des réfugiés. Ce Rapport a mis en exergue les nécessités de soutenir effectivement les réfugiés dans les pays d'accueil à partir de l'aide au développement. Cependant, une inquiétude se situe sur les modalités de paiement d'une telle aide, d'autant plus que le Rapport est passé sous silence là-dessus.

Bourassa (2007) s'est interrogée sur la question des solutions durables, en l'occurrence sur la réinstallation, l'intégration locale et le rapatriement librement consenti des réfugiés de Guinée. Elle a pu se rendre à l'évidence après son étude qu'il y a un fort engouement pour la réinstallation et un désintéressement pour le rapatriement et l'intégration des réfugiés dans la société guinéenne. Ce désintéressement se traduit par le refus des réfugiés à l'assistance financière accordée par le HCR dans le cadre des activités génératrices de revenus (AGR) pour l'intégration. Ceci, dans l'espoir d'être admis au programme de la réinstallation dans un pays du Nord. Ces réfugiés dont la majorité sont des nationalités libérienne et sierra léonaise refusent de croire que la réinstallation n'est pas admise à tous les réfugiés. Selon l'auteur, les réfugiés pensent que la réinstallation constitue pour eux la seule véritable solution durable. Après avoir présenté cette réalité du terrain, l'auteur pense que la recherche des solutions durables n'emprunte pas une logique de complémentarité entre le rapatriement, l'intégration et la réinstallation, mais plutôt, « *traite chaque type de solution durable d'une façon autonome et isolée* ». Ce qui crée, selon elle, *les dysfonctionnements dans l'applicabilité*. Elle propose à la fin de son étude, la réflexion sur de nouvelles approches pouvant permettre une meilleure complémentarité entre les trois types de solutions durables.

Afrique relance (2007) pose la situation surhumaine des réfugiés dans les pays d'accueil en Afrique. Rapportant l'interview à lui accordée par madame Ogata Sadako directrice d'alors du HCR à Genève, Afrique relance fait mention de l'aggravation des problèmes des réfugiés comme « *échec persistant de la communauté internationale d'éliminer les préjudices, la persécution, la pauvreté et d'autres causes profondes des conflits et des déplacements massifs des populations* ». Aussi, précise la revue, la communauté internationale à la tentation d'ignorer le problème, car « *l'histoire a montré les déplacements de populations ne sont pas seulement une conséquence, mais aussi une cause des conflits. Sans la garantie d'une situation sécuritaire satisfaisante, il ne peut y avoir de la paix et de la stabilité* » Présentant enfin la situation aggravante dans laquelle la Sous-région ouest-africaine s'est plongée à cause de la recrudescence des conflits où plus d'un tiers des réfugiés et de personnes déplacés du continent se trouvent en Afrique de l'Ouest vers la fin des années 90, l'Afrique relance (2007) jette un regard sur les pays d'asile et elle constate que « *ces personnes (les réfugiés) sont accueillis par des petits pays déjà pauvres, comme la Guinée qui ne sont pas à même de gérer ces afflux.* » Pour finir, la revue annonce, sans aucun engagement, la recherche des solutions durables pour les réfugiés de l'Afrique.

Le rapport publié sur le site [www. Panos_ao.org](http://www.Panos_ao.org), (2002) a analysé la situation des réfugiés dans les pays d'accueil en Afrique. "Une longue et dramatique errance" fut le titre de l'analyse. Elle a abordé les cas des traitements inhumains dont sont victimes les réfugiés sur le continent. Considérés en effet comme des parias, les réfugiés africains ne bénéficient pas du minimum tant sur le plan assistance que sur le plan protection. Le cas des milliers de réfugiés libériens et sierra léonais a été évoqué en guise d'exemple. Par ailleurs, interrogeant les mesures de gestion des conflits en Afrique, le document y identifie *une faiblesse des mécanismes régionaux de gestion et y souligne sa non-intégration dans cette dimension des réfugiés*. Il propose à cet effet la redéfinition des politiques d'intervention et d'assistance et des prises en charge propres. Enfin, un appel est lancé aux institutions africaines à prendre leur responsabilité au lieu d'entendre tout de la communauté internationale qui ne réagit, selon le document, que par un intérêt.

Nasreddine (2005) fait une analyse sur le caractère universel dont on se sert pour régler les problèmes de l'Afrique. Pour l'auteur, on ne peut pas régler les problèmes des réfugiés africains avec des préceptes universels. Partant de cette hypothèse, il analyse les instruments de gestion des réfugiés, il se rend à l'évidence de leur *caractère universel et de leur inadéquation aux problèmes des réfugiés de l'Afrique*. Il fait le même constat au niveau des instruments qui

doivent s'occuper des affaires de l'Afrique. En guise d'exemple, il a évoqué le cas de la Charte africaine qui, selon lui, à partir de son préambule s'éloigne déjà des réalités africaines. Pour l'auteur, *si les Structures des Nations Unies ont démontré leur incapacité à prendre en charge comme il se doit les douleurs africaines, c'est parce qu'elles ne sont pas pensées et conçues avec l'histoire et la géographie africaines.* Il trouve que *ces Structures sont trop larges et trop vastes et un peu spécifiques au monde occidental qui les a conçus et qui tente de les exporter sur un terrain africain où ils sont exotiques.* D'où la nécessité de deux réformes : une structurelle et une organisationnelle. Ainsi, pour lui, la lutte et le traitement de la question des réfugiés en Afrique nécessitent des programmes d'action sur double plan : la géographie et l'histoire. Il met dans la géographie, la reconnaissance et la prise en compte des "caprices de la nature" en vue de lui trouver des solutions adéquates et intégrées. Dans l'histoire, il y met la résolution des litiges, des conflits qui poussent les hommes à vouloir s'exterminer les uns contre les autres. Ce volet historique, précise l'auteur, est plus important que celui de la géographie car la réussite du premier conditionne le succès du second. *Puisque l'observation et l'évaluation de plusieurs cas de réfugiés permettent de conclure que chaque variante est un cas d'espèce avec ses propres caractéristiques qui nécessitent un traitement homéopathique.* Ce qu'il appelle : l'inéluctable choix entre universalisme et spécificités.

Yakpa (2004) a étudié le rôle des ONG dans la protection et de l'assistance humanitaire des réfugiés au Bénin dans son mémoire. Son étude révèle qu'il y a une implication des ONG dans la gestion des réfugiés en République du Bénin. Cependant, certaines irrégularités à savoir la non-disponibilité des rapports d'activités et de certaines données et l'absence d'une politique sérieuse à rechercher des solutions à long terme y ont été soulignées. Son étude reconnaît les efforts louables des ONG dans la gestion des réfugiés au Bénin et nous renseigne le plus largement possible sur les activités qui y sont menées et les ONG qui y interviennent dans cette gestion.

Ndeko (2005) s'est investi sur l'action du HCR en faveur des enfants réfugiés au Bénin. Il note que malgré qu'il y ait un effort considérable du HCR dans la gestion en faveur des enfants réfugiés au Bénin dans les domaines de la protection et de l'assistance, ces derniers sont encore victimes des mauvais traitements comme l'abus sexuel, le trafic des enfants, etc. De même, il note qu'un travail sérieux reste à faire au niveau des instruments juridiques pour la protection effective d'enfants réfugiés au Bénin.

Agbadje (2005) s'est interrogé dans son étude de mémoire sur la question de la protection internationale des personnes déplacées à l'intérieur de leur territoire. Il s'agissait pour

le jeune chercheur d'analyser les instruments de gestion des déplacés. *Il se rend à l'évidence que des instruments existants n'ont rien de juridique et souffrent de surcroît de nombreuses insuffisances d'ordre organisationnel.* Ainsi, le caractère peu efficace de ces instruments, réside dans l'absence des instruments juridiques.

Granero (2005) a fait une étude sur la situation des réfugiés au Bénin. Du rapport de l'étude, il ressort que les réfugiés vivant au Bénin sont relativement bien gérés. *On y note une volonté de l'Etat béninois et du HCR-Bénin à offrir à la mesure de leurs moyens, "un asile humain" aux réfugiés en République du Bénin.* Comme difficultés dans la gestion, le rapport fait cas de *l'insuffisance des ressources surtout financières, de la lenteur bureaucratique dans le traitement des dossiers, du manque de personnels, etc.* Au niveau des réfugiés, *on y note une ambition démesurée qui les conduit souvent à l'adoption des comportements exigeants et parfois violents.* Enfin le rapport recommande une maximisation des ressources humaines disponibles à défaut d'en recruter. Il encourage aussi et suggère l'association réelle des réfugiés à l'initiation des activités de leur gestion.

Rapport de l'UNHCR publié en 2002 sous le titre de " les 50 ans du HCR. L'aventure devrait durer trois ans ", retrace les premières actions du HCR en Afrique datant de 1956 jusqu'à l'an 2000. Après une analyse sur les conditions et les circonstances dans lesquelles a été créé cette institution, le rapport mentionne que *le HCR n'a fait qu'atténuer les souffrances des réfugiés, surtout de l'Afrique et que depuis lors, des solutions vraiment durables pour les réfugiés en Afrique n'est pas encore trouvées.* La preuve est qu'on compte encore dans le monde, selon le rapport, les réfugiés issus de la guerre de Biaffra, du génocide rwandais, etc. *Cette analyse pose l'éternel problème de l'adéquation des instruments internationaux conçus à l'occidental et transférés vers l'Afrique pour la résolution de ses problèmes propres à elle.* Cette analyse rejoint à cet effet, celle de Nasreddine Lezzar qui parle de « l'inéluctable choix entre universalisme et spécificités ».

Rapport mondial sur les réfugiés, US Committee for Refugees and immigrants, (2007) a classé le Bénin au 2^{ème} rang sur le plan mondial après le Canada comme pays où les réfugiés sont mieux protégés. Après avoir *mis en exergue les efforts de l'Etat béninois à favoriser l'intégration des réfugiés dans la société béninoise, le rapport note des insuffisances surtout au niveau de l'assistance aux réfugiés.* Il note également l'engouement des réfugiés au Bénin pour la réinstallation dans les pays du Nord. Cet engouement pour la réinstallation au mépris des autres solutions amène les réfugiés à s'adonner parfois aux actes de vandalisme dans le souci de faire fléchir les autorités béninoises et surtout celles du HCR à leur octroyer le quitus de la

réinstallation. Ce problème, reconnaît le rapport, sabote et parfois paralyse les activités du HCR. Malheureusement, aucune recommandation ni proposition n'a été faite à cet effet. Ce problème reste toujours pendant au Bénin et est similaire à celui qu'a révélé l'étude de Bourassa Marie-Paule en Guinée.

2.6. Situation des réfugiés au Cameroun

Le Cameroun se basant sur le contenu des conventions internationales à donner des prérogatives permettant de faciliter l'intégration des réfugiés dans le pays. Ces prérogatives ont pour socle le principe de la non-discrimination. C'est parce que les réfugiés sont protégés contre la discrimination qu'ils peuvent revendiquer l'égalité avec les nationaux dans l'application du droit national. Ainsi, le réfugié peut pratiquer librement sa religion mais aussi toute autre activité pouvant leur permettre de facilement s'insérer dans la société dans laquelle ils se trouvent.

Tout réfugié a libre accès aux tribunaux camerounais et il est exempté de la « *cautio judicatum solvi* » qui est la somme d'argent déposée au greffe par un étranger demandeur à une action en justice au Cameroun pour garantir son éventuelle condamnation. Le réfugié ne pourra s'adresser qu'à une juridiction de droit moderne, car la jurisprudence ZAMBO avait décidé que « *les étrangers ne peuvent comparaître devant les juridictions traditionnelles* »

S'agissant du droit au travail à profession salariée, le réfugié peut travailler sans restriction, mais son contrat de travail doit avant tout commencement d'exécution et à peine de nullité, être visé par le ministre du travail. Pour les professions non salariées et libérales, ils ne bénéficient pas d'exonération d'impôts et de taxes.

Par ailleurs, le réfugié bénéficie de la liberté d'association. Mais les associations étrangères au Cameroun sont soumises au régime rigide de l'autorisation préalable. L'administration doit vérifier si cette association en gestation ne porte pas les germes d'un trouble à l'ordre public. Il s'agit là d'une liberté différente de celle d'aller et venir, la liberté de circulation qui est d'ailleurs fondamentale pour tout être humain.

Tous ces procédés permettent l'intégration rapide et facile des réfugiés dans leur pays d'accueil. Cependant, l'intégration des réfugiés est de la responsabilité de tout un chacun tant pour l'Etat que pour les populations avec lesquelles elles sont appelées à cohabiter.

Nous allons aborder ici la crise d'intégration sociale des réfugiés au Cameroun et l'importance d'une intégration sociale des réfugiés dans un pays d'accueil tel le Cameroun.

2.6.1. Crise d'intégration sociale des réfugiés au Cameroun

Le Cameroun « Afrique en miniature » est un asile privilégié pour les réfugiés départ sa position géographique, sa relative stabilité sociopolitique, son environnement économique et l'importance des organisations internationales y travaillant. Dans le cadre de cette réflexion nous considérons comme réfugié :

Toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité. (Convention de Genève relative au statut des réfugiés, 1951)

Pour les réfugiés, tous partis précipitamment pour fuir une menace réelle, l'arrivée au Cameroun est non seulement un dépaysement mais aussi une rupture. Partis dans l'espoir d'un retour que seul le temps qui s'écoule estompe progressivement, ces individus sont troublés par la rupture généralement définitive qui accompagne l'exil (Vasquez, 1983, p.76). Leur installation au Cameroun a eu pour conséquence immédiate et apparente la création d'une situation de crise comportementale. Elle tire sa source du sentiment permanent d'insécurité que vivent ces derniers. Les tchadiens et centrafricains réfugiés au Cameroun font désormais face à l'antonymie. En effet, pour ces individus venir s'installer ailleurs c'est « mourir un peu » car ils s'estiment couper des connexions et des repères sociaux. L'éloignement des cadres de vie auquel il était familiarisé, la rupture matérielle avec le voisinage ou des parentés qui formaient le soutien familial, tout cela s'accompagne souvent des troubles plus ou moins graves. Sans pouvoir entrer dans la multitude des situations propres à chaque réfugié, nous pouvons tout au moins faire une généralisation. Il y a une constante dans les effets des premiers contacts liés à leur arrivée : le traumatisme de départ, plus ou moins ressentie par les réfugiés qui laissent derrière eux familles, liens et tombes. La contradiction est d'autant plus douloureuse quand, être obligé de partir pour un ailleurs impose aux individus une modification sans délai de leurs modes de vie.

L'arrivée des réfugiés en terre camerounaise a produit des « effets pervers » dont les conséquences ont été énormes sur la cohésion sociale. Les différences culturelles et linguistiques, les différences liées à la religion et à la nationalité ont entraîné des conflits culturels opposant les réfugiés aux populations autochtones. Le « lien social » selon Farrugia (1999, P.23) qui constitue le socle sur lequel doit reposer l'harmonie dans toute société humaine

s'est brisé peu à peu pour céder la place aux contradictions, aux confrontations sociales de taille. Une telle coexistence a fait émerger une sociabilité de conflit qui véhicule un certain type « d'épuration ethnique » dont les points d'ancrage sont : la crise d'intégration sociale, la perte de son identité culturelle... Les populations camerounaises n'ayant pas encore véritablement vécus une crise sociopolitique contraignant au refuge considèrent pour la plupart les réfugiés comme des envahisseurs. C'est ce qui explique leurs manques d'hospitalité et de convivialité à l'endroit de ces « étrangers » au passé traumatisant.

A premier vue la coexistence entre réfugiés et autochtones au Cameroun semble être pacifique mais en réalité les localités abritant les réfugiés sont des véritables « marmites qui bouillent ». Elles connaissent des réelles tensions culturelles se manifestant dans des endroits qu'on peut appeler les « lieux d'intégration sociale » (marché, l'école, mosquée, église...). Chez les populations autochtones accueillant les réfugiés, la coexistence est porteuse des logiques d'exclusion (Saibou, 1994, 31). Le réfugié en quête d'une paix sociale et psychologique est désormais marginalisé « dans un nouvel espace où son insertion sociale est plutôt génératrice de contradictions et conflits et où le phénomène de cohabitation ou de coexistence peut être considérée comme l'expression d'une forme limite des rapports sociaux : la ségrégation » d'après Motazé Akam (1996, P.56). Cette situation est révélatrice de l'insécurité psychoaffective présente chez les réfugiés. Cette attitude vis-à-vis des « allogènes » laisse conclure d'un ethnocentrisme aigu qui débouche ici sur des conflits, des tensions culturelles plus ou moins ouverts.

La cohabitation essentiellement conflictuelle à l'œuvre ici est la configuration d'une insertion elle-même conflictuelle du réfugié dans l'espace d'accueil où il trouve une mise à l'écart dangereuse pour son équilibre social. Ainsi, l'on peut comprendre que les conflits s'observent ici non pas dans les champs économique et politique mais essentiellement dans le champ socioculturel. Il est ainsi important voir nécessaire de faciliter l'intégration sociale des réfugiés au Cameroun, terre d'accueil.

2.6.2. Nécessité d'une intégration sociale des réfugiés au Cameroun

L'Afrique est un espace d'éjection et d'accueil des réfugiés. L'arrivée et l'installation des réfugiés dans un pays comme le Cameroun s'accompagnent toujours d'une crise d'insertion sociale dont les conséquences sur l'équilibre social sont importantes. L'Etat d'accueil et les Organismes internationaux(OI) multiplient certes les actions d'assistance à ces victimes de la guerre en quête d'un refuge mais malheureusement ces actions n'accordent pas souvent une grande place au suivi social et psychologique des réfugiés en se contentant de leur sécurité

alimentaire et physique. Pourtant l'arrivée de ces réfugiés produit de nombreux heurts parfois très profonds entre ces derniers et les populations qui les accueillent. Créer davantage des relations de solidarité et de proximité entre réfugiés et autochtones reste le défi à relever par les acteurs concernés par la question des réfugiés. Les gouvernements et les organismes internationaux doivent comprendre que tout comme « on ne change pas une société par décret », on n'intègre pas socialement les réfugiés par décision (Crozier, 1982). Il est donc plus que jamais urgent de repenser la politique d'intégration sociale des réfugiés au Cameroun.

En effet, Il est aujourd'hui urgent d'intégrer dans les politiques d'assistance aux réfugiés une place importante pour la médiation interculturelle. Le respect des droits de peuples autochtones et ceux des réfugiés doit être observé par les politiques d'intégrations mises en place. L'homogénéité socioculturelle entre réfugiés et hôtes doit être encouragé. Pour un meilleur dialogue culturel, les politiques d'intégration doivent prendre en compte les coutumes, religions, traditions et valeurs sociales propres aux peuples appelés à vivre ensemble et à s'accepter mutuellement. Une attention particulière doit être accordée aux écoles, marchés, moulins et forages considérés comme des « lieux d'intégration » interethnique en milieu rurale car ils jouent un rôle essentiel dans le rapprochement des communautés. Le marché par exemple n'est pas seulement un lieu d'échanges économiques en Afrique, il est aussi un espace de convivialité, de vivre ensemble où on noue des relations interpersonnelles et intercommunautaires. Ces espaces de rencontre doivent être reconsidérés et multiplier pour une intégration réussie des réfugiés.

Les politiques d'intégration doivent forger dans les localités d'accueil des réfugiés de formes de sociabilité perceptibles au niveau des échanges d'idées à travers des conversations, des aides, des cotisations de toute nature qui sont autant des paramètres pouvant transcender les caractères des différences entre des peuples différents. Les réfugiés doivent dès le départ « être insérés dans le tissu social » notamment par la sensibilisation des populations autochtones sur les valeurs sociales d'après Nga (2010, P.21).

L'insertion sociale des réfugiés au sein de populations autochtones au Cameroun et en Afrique de manière générale passe nécessairement par la vulgarisation d'une réelle culture du vivre ensemble et d'un véritable esprit de convivialité. Les populations autochtones doivent au préalable être éduquées sur la nécessité d'offrir l'hospitalité à l'altérité. Dans les localités abritant les réfugiés, le convivial doit se percevoir à travers un esprit d'altruisme, d'ouverture et d'amour envers ces victimes des guerres en quête d'une terre d'accueil. C'est cet engouement enthousiaste à l'altérité qui fonde « les bases d'une société convivial, qui ne stresse pas, qui ne

fruste pas, qui ne marginalise pas et n'exclut pas » (Motazé, 2009, P.78). La cohésion sociale, la reliance, l'altruisme, la tolérance, l'ouverture aux autres, le respect de la différence sont des valeurs sociales fondamentales qui doivent être enseignées aux différents groupes sociaux appelés à cohabiter notamment les réfugiés et les populations autochtones.

La sodalité, la sociabilité et la socialité constituent les trois conditions qui modélisent le social entendu comme proximité conviviale, vivre ensemble. Dans ce sens, ces trois phénomènes doivent être les socles sur lesquels doit reposer une société multiculturelle soucieuse d'offrir à ses membres une richesse humaine faisant obstacle à toute discrimination, toute exclusion et toute marginalisation. Toutes les sociétés devant accueillir des « étrangers » notamment les réfugiés doivent profondément tabler sur ces trois valeurs humaines pour aspirer à la construction éclairer des stratégies sociales pouvant diluer les conséquences politiques et sociales des déplacements humains. Les rapports sociaux que doivent entretenir les réfugiés avec les populations autochtones doivent mettre en relief des formes de sociabilité évacuant tout rejet social. Les populations autochtones doivent donc dépasser les différences érigées par la société. Celles-ci doivent être comprises comme l'expression d'une subdivision sociétale. Et ce n'est qu'à ce moment que l'individu pourra se dépasser et aller vers autrui, qui n'est pas en réalité si différent de lui. En se fondant sur les valeurs que nous apprend chaque jour la société l'on peut arriver accepter l'autre malgré ses différences religieuses ou culturelles. C'est en effectuant cette prise de conscience sociale que des individus peuvent bâtir une société multiethnique, une société conviviale où les contradictions et les antagonismes liés aux différences ne peuvent affectés la qualité des rapports sociaux.

CHAPITRE 3: THEORIES EXPLICATIVES DU SUJET

L'insertion théorique est encore appelée cadre de référence. Selon Fortin (2006, p. 91), « *Le cadre de référence peut être défini comme une structure abstraite formée d'une ou de plusieurs théories ou de concepts qui sont réunis ensemble en raison des rapports qu'ils ont avec le problème de recherche à définir* ». Les théories permettent la description, l'explication et la prédiction des phénomènes. Amin (2005), définit la théorie comme « *un ensemble de généralisation sur les relations reliant des phénomènes.* »

Dans ce chapitre, il s'agira pour nous de situer notre sujet dans un cadre théorique précis et d'expliquer les concepts liés à notre objet d'étude afin de mieux cerner leur pertinence par

rapport au problème de recherche. Ainsi, l'analyse des données sur la théorie de l'identité sociale, la théorie de l'intégration, les théories de l'immigration et des migrations respectivement.

3.1. La théorie de l'identité sociale

3.1.1. Contexte historique de la théorie de l'identité sociale

Cette théorie s'inscrit dans comme théorie des relations, des conflits et la coopération intergroupe (Hogg, 2016). Cet aspect représente l'essence même de la théorie de l'identité sociale. En jumelant la compréhension théorique des processus et des relations intergroupes, Tajfel (1972, 1974) a éclairé le rôle du soi et de l'identité dans un contexte des phénomènes sociaux. Cependant, c'est surtout un intérêt personnel sur l'étude de la catégorisation sociale et de la perception sociale ainsi que de leur explication sur la discrimination et le préjugé qui va pousser Tajfel à approfondir et renforcé cette approche. À la suite de la perte entière de sa famille pendant la Deuxième Guerre mondiale et ayant survécu à l'Holocauste, il prend conscience de plusieurs facteurs explicatifs de sa survie. D'une part, le fait d'avoir été catégorisé non comme un juif mais comme un étudiant français durant la guerre influença sa situation immédiate dans laquelle il se trouve par rapport au groupe auquel il s'identifie socialement ou on l'associe (Hogg, 2016). D'autre part, cette appartenance catégorielle invalide l'hypothèse pathologique de la frustration-agression que certains psychosociologues de l'époque tel que Adorno et collègues, 1950 cité par Tajfel, 1974) soutiennent comme conséquence de l'idéologie nationaliste (Hogg, 2016).

Le fait d'être catégorisé comme d'un groupe discriminé n'est pas suffisant pour expliquer le conflit (la discrimination, le préjugé). C'est ainsi que la catégorisation sociale deviendra pour Tajfel une longue réflexion existentielle, personnelle et académique. Bien que les conflits intergroupes soient au cœur de ses travaux, il continue sa réflexion en développant *the minimal group paradigm*. Il pose comme principe que lorsqu'un individu est catégorisé, condition minimale, il semble favoriser son groupe, générant ainsi un comportement biaisé et discriminatoire envers l'autre groupe d'où la théorie de l'identité sociale.

3.1.2 Enoncé de la théorie

Les travaux fondateurs de Tajfel (1972, 1974) et ceux de son collègue Turner (1986) décrivent l'identité sociale comme « *une connaissance qu'on a d'appartenir à certains groupes sociaux et de la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance* » (1972, p.292, traduction libre). Selon ses auteurs, le contexte social et l'identification au groupe

sont à la base des comportements et conflits intergroupes. Pour mieux expliquer leur théorie, Tajfel et Turner élaborent le contenu de leur théorie comme suit : le pôle interpersonnel et le pôle intergroupe. Les pôles sont également appelés des comportements.

Les comportements interpersonnels constituent une extrémité du continuum. À ce niveau, les interactions entre individus apparaissent entièrement déterminées par leurs relations interpersonnelles et leurs caractéristiques personnelles. Leur appartenance à un groupe ou une catégorie quelconque n'affecte donc en aucun cas ces interactions ; À l'autre extrémité se situent les comportements intergroupes. Contrairement au pôle interpersonnel du continuum, les interactions entre individus ou groupes sont ici entièrement déterminées par leur appartenance à un groupe ou une catégorie. Les individus interagissent en tant que membres de groupes et non en fonction de leurs caractéristiques personnelles.

Tajfel et Turner reconnaissent que ces formes extrêmes n'apparaissent jamais à l'état pur. En effet, les comportements des individus, même en situation interpersonnelle, sont toujours en partie influencés par leur appartenance à l'un ou l'autre groupe. De même, l'influence des caractéristiques individuelles n'est jamais annihilée, même dans le cadre des relations intergroupes. Néanmoins, situer les comportements sociaux sur un continuum interpersonnel-intergroupe permet de considérer les caractéristiques personnelles et groupales comme deux facteurs susceptibles d'influencer une interaction entre individus, de telle sorte qu'elle se rapprochera plus ou moins de l'un des deux pôles. Tajfel et Turner proposent ensuite de déterminer les conditions nécessaires à l'adoption de l'une ou l'autre forme de comportement social. Ils évoquent tout d'abord la notion de conflit. De manière évidente et intuitive, la présence d'un conflit entre groupes accentuera la tendance, pour l'individu, à se comporter en fonction des caractéristiques de son groupe, dans son interaction avec un individu du groupe opposé. Dans cette situation, chacun agit et perçoit l'autre davantage en tant que membre d'un groupe plutôt qu'en fonction de caractéristiques personnelles.

La théorie de l'identité sociale de Tajfel est l'une des théories fondamentales en psychologie sociale qui expliquent les facteurs déterminants des conflits intergroupes. De façon générale, ce modèle rend compte des dynamiques psychologiques activées lorsque l'individu se définit dans les termes d'une appartenance à un groupe. Selon cette théorie, la simple présence d'un autre groupe est une cause suffisante pour produire une différenciation intergroupe, même en l'absence de toute compétition entre eux. Il suffit qu'un groupe se perçoive comme différent d'un autre pour que cette différenciation se déclenche. La forme de cette différenciation peut varier. Ainsi, selon Tajfel, les groupes peuvent se différencier soit sur

des dimensions subjectives soit sur des dimensions matérielles. Dans ce dernier cas, favoriser son propre groupe dans la distribution de ressources rares ne sert pas simplement à promouvoir ses intérêts, mais surtout à produire une différence de statut et de prestige social en faveur de celui-ci. Un individu « *essaiera de maintenir son appartenance à un groupe et cherchera à adhérer à d'autres groupes si ces derniers peuvent renforcer les aspects positifs de son identité sociale* » (Tajfel, 1972, p. 293). La tension, l'hostilité et les préjugés intergroupes ne sont que des conséquences d'actions principalement motivées par le désir de marquer les différences entre des groupes sociaux.

3.2. La théorie de l'intégration

L'intégration a été étudiée principalement sous deux perspectives sociologiques : celle d'Emile Durkheim et celle de l'École de Chicago. Ces perspectives constituent des aspects incontournables dans l'étude du terme intégration.

3.2.1 La sociologie durkheimienne

Le terme intégration a été utilisé par Durkheim, un des pères fondateurs de la sociologie dans sa thèse sur *De la division du travail social* (1893), aux *Formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), qui désigne dans son acception la plus générale, l'opération consistant à adjoindre un élément à d'autres, afin de former une totalité est au cœur du lexique durkheimien et se rattache à la problématique du lien social.

Ses travaux sont devenus une référence classique pour la recherche (individuelle et sociale) des mécanismes de l'intégration. Le thème intégration sociale occupe une place prépondérante dans l'ensemble de ses œuvres. Il explique l'intégration sous l'angle du degré de cohésion qui rattache l'individu au système social dont il est membre. Dans son approche sociologique, l'intégration sociale représente la conséquence logique de l'incorporation des individus dans les structures sociales d'appartenance comme l'église, la famille, l'armée, le milieu de travail et la société politique. Dans cette logique, il fait la différence entre le « suicide altruiste » comme la conséquence d'une intégration excessive et le « suicide égoïste » qui résulte d'un individualisme excessif. A partir de cela, il établit le postulat suivant : « *quand l'homme est détaché de la société, il se tue facilement, il se tue aussi quand il y est fortement intégré.* » (Durkheim, 1930, p.233). Durkheim est parvenu à la conclusion que le suicide est le produit d'un défaut et d'un déficit d'intégration de l'individu dans la société. C'est raison pour laquelle selon lui, « *le suicide varie en raison inverse du degré d'intégration des groupes sociaux dont fait partie l'individu.* »

3.2.2 L'Ecole de Chicago

Contrairement à l'approche durkheimienne, l'école de Chicago a pu associer de manière systématique l'intégration et l'immigration.

Partant d'une analyse de la nature des interactions sociales qui s'opèrent entre les natifs de la société d'accueil et les minorités immigrées ou raciales, Park, tel que cite Coulon (1992) « *distingue quatre étapes, chacune représentant un progrès par rapport à la précédente : la compétition, le conflit, l'adaptation et l'assimilation.* » (p.37).

La compétition : Dans les lieux où s'affrontent les membres du groupe dominant et les membres des différentes communautés qui prisent les mêmes emplois, les mêmes réseaux sociaux... la coexistence entre les natifs du pays d'accueil et les immigrants est limitée voire inexistante. Il existe une concurrence sur plusieurs plans tels qu'économique, politique et social entre la population d'accueil et les immigrants installés de manière provisoire ou définitive.

Le conflit : Cette étape suppose un contrat où il y a prise de conscience d'une appartenance communautaire des immigrants. C'est-à-dire que les minorités se rendent compte de leur identité collective dans la société. Ce type de coexistence s'accompagne de préjugés raciaux pouvant dans certains cas dégénérer en affrontements plus ou moins directs ou violents. Cependant, cette situation conflictuelle peut être avantageuse pour les migrants car selon Coulon : « *il s'agit d'une étape décisive, dans la mesure, où elle crée une solidarité parmi les minorité* ».

L'adaptation : est l'ajustement qui résulte des conflits entre le groupe dominant et les minorités. A ce stade et grâce à la reconnaissance des différences comme facteur fondamental du savoir vivre ensemble et au règne des lois, « la rivalité n'a pas disparu, mais elle est réglée, contrôlée. » (Rudder, 2002, p.44).

L'assimilation : est l'aboutissement de ces trois étapes qui est un processus d'interpénétration et de fusion dans lequel des personnes et des groupes acquièrent la mémoire, les sentiments et les attitudes de l'autre groupe, mais ils sont incorporés avec eux dans la vie culturelle d'où le terme de *melting pot américain*. (Park & Burgess, 1969). Cette étape est également l'issue logique des processus sociaux impliquant les natifs et les migrants « au cours de laquelle les différences entre les groupes se sont estompées, et les valeurs respectives mélangées. Les contacts se multiplient et deviennent plus intimes, la personnalité de l'individu se transforme. » (Coulon, 1992, p.39).

Dans le cadre de notre étude, cette théorie nous permet de comprendre les processus d'intégration dans une société surtout pour les étrangers et beaucoup plus pour les réfugiés de l'Extrême-Nord du Cameroun. Durkheim et l'Ecole de Chicago expliquent le déroulement d'une intégration dans un pays où l'on se sent étranger. Elle peut être réussie dans la mesure où l'individu parvient à s'imprégner des us et coutumes de sa terre d'accueil et à être accepté par les natifs ou échouer. C'est dans ce sens que Schnapper (2007, p.20S) déclare : « *la véritable intégration des sociétés démocratiques ne peut reposer que sur la reconnaissance de l'égale dignité de tous les individus.* »

3.3. Les théories de l'immigration et des migrations

3.3.1 Stephen Castles et sa classification des migrations

Considéré comme une figure incontournable de la sociologie des migrations, Stephen Castles est le directeur du centre « Asia Pacific Social Transformation Studies at the Universities of Wollongong and Newcastle to Australia ». Il est spécialiste sur les questions des migrations, il a contribué notamment à la coordination de « the UNESCO-MOST Asia Pacific Migration Research Network ». Il est une figure incontournable de la sociologie des migrations.

Dans son article : Les migrations internationales au début du XXème siècle : tendances et problèmes mondiaux, l'auteur souligne le bouleversement de ces flux migratoires :

Dans la deuxième moitié du XXème siècle, les migrations internationales sont devenues l'un des principaux facteurs de transformation sociale et de développement dans toutes les régions du monde. Les migrations résultent de l'intégration de communautés locales et d'économies nationales dans les circuits mondiaux. Elles provoquent elles-mêmes des nouvelles transformations sociales aussi bien dans les pays d'origine des migrants que dans les pays d'accueil. Aujourd'hui, les migrations deviennent de plus en plus fréquentes à mesure que les gens se déplacent en quête de sécurité et dans l'espoir de mieux gagner leur vie. Les migrations tendent à estomper les frontières traditionnelles entre les langues, les cultures, les groupes ethniques et les États-nations. Elles remettent donc en question les traditions culturelles, l'identité nationale et les institutions politiques et contribuent à affaiblir l'autonomie de l'État nation.

Dans son article (Castels, 2000, p.313), Castles propose une analyse historico-structuraliste du phénomène social des migrations. Les migrations ne bouleversent pas seulement les pays d'accueil mais aussi le pays d'origine tant sur le plan politique que sur le plan économique et social. L'un des moyens par lesquels les pays s'efforcent de mieux maîtriser

la situation, est par une classification des migrants qui permettra à chaque pays d'accueil d'avoir une organisation plus claire et facile par rapport à ces derniers.

Il distingue huit catégories de migrants :

- **Travailleurs migrants temporaires** : hommes et femmes qui émigrent pour une durée limitée (allant de quelques mois à plusieurs années) afin d'occuper un emploi et d'envoyer de l'argent (transfert de fonds) dans leur pays d'origine ;
- **Migrants hautement qualifiés et spécialisés** : personnes possédant des qualifications [...] qui se déplacent sur le marché interne d'entreprises transnationales et d'organisations internationales. [...] De nombreux pays sont heureux d'accueillir ces migrants et ont des programmes spéciaux pour les inciter à venir ;
- **Migrants en situation irrégulière (sans papiers ou illégaux)** : personnes qui entrent dans un pays, en général pour y chercher un emploi, sans avoir les documents et permis nécessaires. [...] Dans certains cas, les pays de destination autorisent tacitement ces migrations, car elles permettent de disposer de main-d'œuvre pour répondre au besoin des employeurs sans assumer des coûts sociaux ou sans avoir à prendre des mesures pour la protection des migrants ;
- **Réfugiés** : la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés, entend par réfugié toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe ou de ses opinions politiques qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut pas ou qui, du fait de cette crainte, ne veut pas y retourner. [...] Les organisations d'aide aux réfugiés, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), s'efforcent de distinguer clairement les réfugiés des migrants, bien que ces deux catégories aient de nombreuses caractéristiques en commun pour ce qui est des besoins sociaux et des répercussions culturelles sur le lieu d'installation (Nations Unies, HCR, 1997) ;
- **Demandeurs d'asile** : personnes qui traversent des frontières pour obtenir une protection, mais qui ne répondent pas forcément aux critères stricts fixés par la Convention de 1951. [...] Les mobiles, tant politiques qu'économiques, de l'émigration sont liés à la violence généralisée et persistante qui a résulté des processus rapides de décolonisation et de mondialisation qui se sont déroulés dans des conditions dictées par des pays développés (Zolberg et al., 1989)

- **Migrations forcées** : au sens large, ce terme fait référence non seulement aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, mais aussi aux personnes contraintes de partir par des catastrophes écologiques ou par des projets de développement (construction d'usines, routes, barrages...)
- **Membres des familles (regroupement familial)** : migrations ayant pour but de rejoindre des personnes qui sont déjà entrées dans un pays de destination au titre d'une des catégories ci-dessus.
- **Migrants de retour** : émigrés qui regagnent leur pays d'origine après avoir séjourné un certain temps dans un autre pays. De nombreux pays ont des programmes spéciaux pour tirer parti de ce potentiel « potentiel de développement ». Toutefois, certains gouvernements considèrent les rapatriés avec suspicion parce que ceux-ci risquent de se comporter en agents du changement culturel ou politique. » (Castels, 2000, p.314-316)

Dans ce classement, nous retiendrons principalement la catégorie des réfugiés qui est au centre de notre recherche. Nous essaierons de voir les migrations et le processus d'intégration sociale des réfugiés au Cameroun,

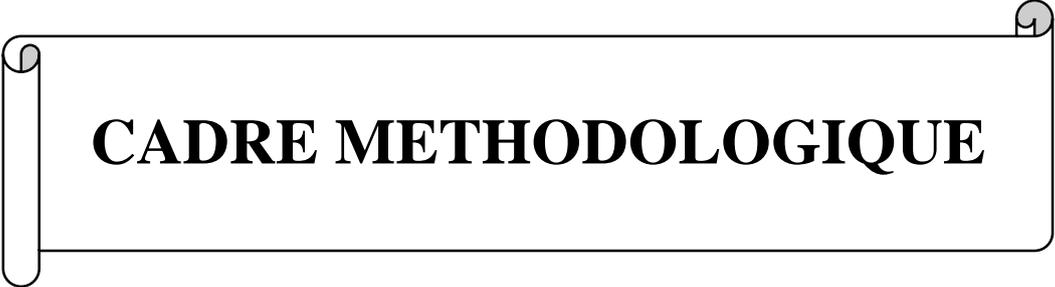
3.3.2 Migration et processus intégration sociale des réfugiés au Cameroun

Signataire de plusieurs traités et conventions notamment la convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, le Cameroun est devenu un pays hospitalier pour les réfugiés. La loi adoptée en 2005 fait encore de ce pays un pays d'accueil, hospitalier et soucieux de la cause humanitaire. Le Cameroun accueille le plus grand nombre de réfugiés provenant de plusieurs pays tels que la République centrafricaine et le Nigeria. Les différentes crises subvenues dans les pays voisins ont poussé les populations à migrer vers le pays voisin qui est le Cameroun.

Les migrations en Afrique centrale ont fait l'objet de nombreuses études menées tant par les géographes et les économistes que par les historiens. Ceci est dû aux multiples crises auxquelles certains pays de l'Afrique font face notamment la crise Boko Haram. Depuis le début de cette crise en 2014, la région de l'Extrême-Nord du Cameroun a subi des déplacements massifs de population important provenant du Nigeria chrétiens, musulmans et animistes. Selon le rapport de décembre 2017 de la Matrice de Suivi des Déplacements (DTM), de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), il y avait 241,030 Personnes Déplacées Internes

(PDI), 31,656 réfugiés hors camp et 69,730 retournés dans la Région. En 2018, l'OIM Cameroun continue ses activités de suivi des déplacements afin de fournir des informations aussi précises que possible à la communauté humanitaire, au Gouvernement ainsi qu'à toutes les parties prenantes pour, qu'ils puissent apporter une réponse à la crise. Le Nord Cameroun est présenté comme la région où se trouve le plus grand nombre de réfugiés avant d'être repartis dans les différentes régions du pays notamment celle de l'Est.

L'immigration transfrontalière au Nord Cameroun prend en compte l'installation des citoyens tchadiens, centrafricains, nigériens, nigériens et même maliens dans les campagnes et les villes du Nord Cameroun à travers des vagues migratoires successives liées à des causes politiques et socioéconomiques. L'intégration du migrant au Cameroun constitue une étape importante pour faire face aux difficultés socioéconomiques, psychologiques et surtout juridiques. Il s'agit pour l'immigré de se faire accepter par les sociétés des zones d'arrivée afin de faciliter son épanouissement. L'intégration juridique de l'immigré devient totale lorsqu'il acquiert la nationalité du pays d'accueil, évitant ainsi les répressions légales ou illégales, les abus des autorités administratives et policières camerounaises. La citoyenneté camerounaise devient alors un moyen sûr pour achever l'intégration d'une catégorie d'immigré tchadien au Nord Cameroun. Il s'agit en fait de l'aptitude de jouir des droits politiques et civiques dans un pays donné (Melone, 1982 ; Olinga, 1989 ; Wihtol de Wenden, 1992). Elle se matérialise par l'acquisition d'un certificat de nationalité, d'une carte nationale d'identité, d'un passeport camerounais. L'intégration socio-spatiale du migrant est plus lente et plus complexe. Elle varie selon la catégorie sociale et l'origine ethnique du migrant. Il est plus simple pour un migrant appartenant à un groupe ethnique transnational de se fondre dans la société d'accueil.



CADRE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 4: APPROCHES METHODOLOGIQUES

Cette partie présente les méthodes et le processus de collecte des données dans cette étude. Les instruments de recherche, ainsi que les différentes étapes d'analyse des données constituent également l'objet de ce chapitre.

4.1 Le type de recherche

De manière générale, cette recherche identifie au modèle de recherches quantitatives. Elle met en relation une variable indépendante (conditions d'accueil des réfugiés dans l'Extrême-Nord) et une variable dépendante (intégration sociale). De ce fait, notre étude est de type corrélationnel et consiste en la mise en parallèle de la variable dépendante et la variable indépendante.

4.2 Rappel des hypothèses et leurs variables

Notre problématique de cette étude est fondée sur une hypothèse générale et des hypothèses spécifiques qui sont au nombre de trois.

4.2.1 Hypothèse générale et se variables

Notre hypothèse générale de cette étude s'énonce comme suit : les conditions d'accueil déterminent de l'intégration des réfugiés dans l'Extrême-Nord du Cameroun.

Avant de rappeler les questions, les objectifs et les modalités de recherche, nous nous devons de présenter les différentes variables opérationnelles dans cette étude ainsi que leurs modalités.

3.2.1 Les variables de l'hypothèse générale

D'après Robert (1988) repris par Mvessomba (2013 :55) : « *constitue une variable, toute caractéristique de l'environnement physique et social, ou tout comportement, dont les manifestations peuvent être comprises dans une classification comportant au moins deux catégories.* » C'est donc un concept changeant. Notre hypothèse générale est composée de deux variables :

- **La variable indépendante (V.I)** : « conditions d'accueil des réfugiés » constitue la variable que nous allons manipuler.
- **La variable dépendante (V.D)** : « intégration sociale des réfugiés au cameroun » est la variable que nous allons étudier.

3.2.2 Les modalités des variables

Dans le cadre de notre recherche, nous avons deux variables qui sont mises en jeu la variable indépendante (conditions d'accueil) qui peut s'opérationnaliser en trois (03) modalités :

- Les conditions économiques
- Les conditions sociopolitiques
- Les conditions environnementales

La variable dépendante (intégration sociale des réfugiés) quant à elle peut se composer de trois modalités :

- L'intégration totale
- L'intégration partielle
- Pas d'intégration

3.2.3 Le plan factoriel

D'après Mvessomba (2013), les plans factoriels « désignent les types de plans les plus complets et permettent toutes les combinaisons des valeurs de la variable indépendante ayant plusieurs valeurs. » Fraisse reconnaît d'ailleurs que le plan factoriel constitue « l'ossature même de toute entreprise empirique » (Fraisse, 1974, p.120).

Pour notre recherche, les différentes modalités des variables indépendantes ont une interrelation cause-effet qui existe avec la variable dépendante. Ceci nous permet d'avoir le tableau suivant qui nous permettra de voir comment les modalités de la variable indépendante seront utilisées :

Tableau 1 : Plan factoriel

	VI	VI.1	VI.2	VI.3
VD		VI.1 x VD	VI.2 x VD	VI.3 x VD

Plan factoriel

HR1 = VI.1 X VD

HR2 = VI.2 X VD

HR3 = VI.3 X VD

Légende :

VI : variable indépendante

VD : variable dépendante

X : signe de liaison

HR : hypothèse de recherche

A la suite de ce tableau, nous pouvons énoncer les hypothèses spécifiques de recherche qui sont au nombre de trois (3).

4.2.4. Hypothèses de recherche

HR 1 : les conditions économiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés dans l'Extrême-Nord du Cameroun.

HR 2 : les conditions sociopolitiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés dans l'Extrême-Nord du Cameroun.

HR 3 : les conditions environnementales déterminent l'intégration sociale des réfugiés dans l'Extrême-Nord du Cameroun.

4.2.5. Tableau synoptique

Tableau 2 : Récapitulatif des hypothèses, variables, modalités, indicateurs et indices

Hypothèse Générale	Hypothèse de recherche	Variable indépendante	Modalités	Indicateurs	Indices	Items	Variable dépendante	Indices	Items
Les conditions d'accueil déterminent l'intégration sociale des réfugiés dans l'Extrême-Nord du Cameroun	HR1 : les conditions économiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés dans l'Extrême-Nord du Cameroun	Les conditions D'accueil	Conditions économiques	-Emploi -Aide financière	Oui Non	8 9	Intégration sociale des réfugiés	-Intégration totale -Intégration partielle -Pas d'intégration	16
	HR2 : les conditions sociopolitiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés dans l'Extrême-Nord du Cameroun		Conditions sociopolitiques	- Participation aux activités - convivialité entre autochtones et réfugiés- Fréquentation des réfugiés dans les écoles de la localité	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	10 11 12		-Intégration totale -Intégration partielle Pas d'intégration	16

	<p>HR3 : les conditions environnementales déterminent l'intégration sociale des réfugiés dans l'Extrême-Nord du Cameroun</p>		<p>Conditions environnementales</p>	<p>-Accessibilité à l'eau portable -Niveau de sécurité -accessibilité au lieu de résidence</p>	<p>0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10</p>	<p>13 14 15</p>			<p>16</p>
--	---	--	-------------------------------------	--	---	-------------------------	--	--	-----------

4.3. Présentation du site de l'étude

Peuplé de 58 561 de réfugiés nigériens, le camp de Minawao est un village du Cameroun situé dans la Région de l'Extrême-nord, dans le département du Mayo-Tsanaga et dépend du canton de Gawar à la frontière du canton de Zamay. 63% de cette population a moins 18 ans et les femmes/ filles représentent 53% de la population totale du camp. Il sert dès 2013 de camp de réfugiés pour les populations victimes du mouvement Boko Haram et aussi pour toute personne ayant quitté son pays dû à des conflits ou catastrophe naturelle. Le village est situé dans la région de l'Extrême - Nord du Cameroun à 70 Km de la ville de Maroua. Le village est situé à 70 km de la frontière nigérienne. Le climat est de type soudano-sahélien, caractérisé par une longue saison sèche allant du mois d'octobre au mois d'avril.

Sur le plan infrastructurel, l'accès à l'eau constitue un enjeu majeur du fait du nombre croissant de la population sur le camp qui ne cesse d'augmenter au fil des années. Ceci entraîne ainsi un usage excessif des hydrauliques existantes qui sont de mauvaises qualités. Pendant la saison sèche, les habitants éprouvent d'énormes difficultés pour avoir de l'eau car les rivières tarissent et l'eau disparaît. De ce fait, l'approvisionnement en eau potable devient un problème majeur pour la population.

Sur le plan éducatif, le camp fait face à une insuffisance de salles de classe, de manuels scolaires et matériels didactiques, du personnel enseignant pour assurer un enseignement bilingue et de qualité aux réfugiés venant du Nigeria. À la suite des efforts conjoints du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et du gouvernement camerounais, de nouvelles écoles voient le jour dans les villages voisins, notamment dans le village Zamai.

Sur le plan sanitaire, les différents services de santé assurent la prise en charge complète et gratuite des réfugiés. L'objectif est d'améliorer la continuité du service. Les objectifs généraux consistent à mettre en place un dispositif de réponse rapide à des éventuels afflux de blessés dans les formations sanitaires du camp. Le camp bénéficie de l'appui du personnel sanitaire de l'hôpital de Sokolo.

Sur le plan nutritionnel, la division en quatre secteurs correspondant respectivement aux interventions des quatre partenaires responsable du camp, a été faite pour optimiser la répartition des ressources alimentaires entre les réfugiés. Afin de diminuer l'impact environnemental d'une telle gestion dans le camp, un mécanisme de sensibilisation impliquant les responsables communautaires sur la récupération des déchets a été mise sur pied.

Sur le plan sécuritaire, le camp de Minawao comporte un poste de police chargé d'assurer la protection des réfugiés

4.3.1 Population de l'étude

Selon Granit (2001), une population « *est un ensemble fini ou infini d'éléments définis à l'avance sur lesquels portent les observations* ». Pour Amin (2005, p.235), la population d'étude est « *un l'ensemble (univers) complet de tous les éléments (ou unités) qui sont d'un intérêt pour une investigation particulière* ». Les membres de la population choisis doivent être aptes à répondre aux questions du chercheur lui permettant ainsi de vérifier ce qu'il prétend rechercher.

Notre étude est menée auprès des réfugiés du camp de Minawao situé à quelques kilomètres de la ville de Maroua. Nous aurions pu récolter les données auprès des réfugiés de la ville de Maroua mais par souci de la qualité de l'information, nous avons décidé de nous rendre à Minawao étant donné qu'ils sont ceux qui sont le plus touché par le phénomène que nous voulons vérifier. Mais, le choix des participants s'est fait à partir d'un nombre de critères que nous avons dû poser. En effet, nous nous intéressons à une population située dans la tranche d'âge de 15 à 31 ans. Ce choix se justifie par le fait que nous avons une population assez large et de différentes tranches d'âge. Nous pouvons expliquer cela par les différents conflits dans les pays tel que le Nigéria, la République Centrafricaine et bien d'autres pays africains en crise.

4.3.2 Echantillonnage et échantillon

La méthode ou le mode d'administration est la méthode selon laquelle un questionnaire d'étude est soumis aux individus partie de l'échantillon pour être complété. L'administration d'un questionnaire peut se faire de plusieurs manières : face à face en présence d'un enquêteur (domicile, rue, point vente, lieu de travail, ...), par téléphone, par voie postale ou par internet. Cependant, le chercheur devra faire face à plusieurs problèmes surtout ceux liés au temps et au coût. Pour surmonter cet inconvénient, le chercheur se doit de choisir une sous partie de la population à laquelle il s'intéresse pour une collecte de données idéales et rapides. Ce sous ensemble est appelé échantillon et il est extrait à partir d'une technique appelée échantillonnage.

L'échantillonnage est une procédure de sélection d'un nombre limité d'individus faisant partie d'un groupe plus vaste, qu'on l'on nommera « population parente ». Pour David (2005) et Mercato (2006) : « *sampling essential in volves a system of selectine a population representation frome the generall population dependant on the objective of the sud, availability*

of money, time and effort in gathering research data. » c'est l'opération par laquelle le chercheur sélectionne les individus qui constituer son échantillon.

Il existe deux types d'échantillonnage : l'échantillonnage probabiliste et l'échantillonnage non-probabiliste. L'échantillonnage probabiliste est un processus d'échantillonnage dans lequel les éléments qui font partie de l'échantillon sont déterminés par tirage au sort selon des méthodes respectant des lois du hasard (jet de dés, table de nombres aléatoires, ...) ; L'échantillonnage non-probabiliste est quant à lui une méthode empirique qui repose sur un choix réfléchi de la sélection des individus par le chercheur pour la constitution de l'échantillon.

Dans le cadre de notre étude, nous avons opté pour l'échantillonnage accidentel qui est une technique de l'échantillonnage non-probabiliste. L'échantillonnage accidentel consiste, selon Fortin (2006, p. 258) « à choisir des individus du fait de leur présence dans un lieu déterminé et à un moment précis ». Le chercheur questionne les participants au fur et à mesure qu'il entre en contact avec eux. Dans le cadre de notre étude, notre échantillon est de 100 participants.

4.4. Technique de collecte de données

4.4.1 Le questionnaire

Selon Aktouf (1987), le questionnaire est défini comme « *des sortes de tests, ayant une perspective unitaire et globale (détecter telles motivations ou telles opinions...) composés d'un certain nombre de questions et généralement proposés par écrit à un ensemble plus ou moins élevé d'individus et portant sur leurs goûts, leurs opinions, leurs sentiments, leurs intérêts...* » Allant dans le même sens, Quivy et Campenhout (1995) indiquaient en parlant de l'enquête par questionnaire qu' « *elle consiste à poser à un ensemble de répondants, le plus souvent représentatif d'une population, une série de questions relatives à leur situation sociale, professionnelle ou familiale, à leurs opinions, à leur attitude à l'égard d'opinions ou d'enjeux humains et sociaux, à leurs attentes, à leur niveau de connaissance ou de conscience d'un événement ou d'un problème, ou encore sur tout autre point qui intéresse les chercheurs.* »

L'auteur Wail Barais et al (1997, p.102) donne également une définition au mot questionnaire : « *le questionnaire est constitué d'une suite organisée de questions conçue pour être présentée à l'enquêté dans une situation de face à face ou non.* » Le questionnaire permet d'analyser un phénomène social que l'on pense pouvoir mieux cerner à partir d'informations portant sur les individus de la population concernée. Il s'impose pour ses vertus pragmatiques

telles que la rapidité d'administration, la possibilité de quantifier de multiples données et de procéder dès lors à de nombreuses analyses de corrélation, la possibilité de braver le problème de la représentativité. De plus, le questionnaire est un instrument à moindre coût et facile à manipuler.

Il s'agit ici de relever systématiquement des informations qui peuvent être de nature diverse : caractéristiques personnels, opinion, attitudes, connaissances, etc..... Pour cela, le questionnaire doit être minutieusement élaboré, testé, utilisé par les chercheurs entraînés et appliqués sur des populations représentatives. Cependant, le questionnaire élaboré, testé, utilisé par les chercheurs est conçu de telle sorte que le sujet puisse non seulement répondre mais aussi que les réponses soient exploitables par la suite. Les deux contraintes nécessitent d'être attentif à trois aspects simultanément :

- L'adéquation du questionnaire à la population destinataire
- La formation des items et le mode de passation
- L'échantillonnage des items

Cependant, le questionnaire présente également des inconvénients. Le manque de franchise est le premier inconvénient du questionnaire. Les personnes sondées peuvent ne pas être honnêtes à 100% dans leurs réponses. Ceci peut être dû à différentes raisons, y compris le respect de ce qui est socialement acceptable et le souci de protéger leur vie privée ; La compréhension de questions est un problème majeur. Les questions ne sont pas présentées face à face aux participants. C'est à chacun d'interpréter les questions avant de donner à une réponse ; Et enfin, les répondants sont parfois dirigés dans leurs réponses surtout en l'absence de l'enquêteur.

Pour mener notre enquête, nous nous sommes servis de l'autorisation de recherche qui nous a été délivrée par la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Yaoundé I. C'est suivant la présentation de ce document que l'accès au camp des réfugiés de Minawao a été possible.

Selon les hypothèses de recherche, un type de questions a été posé aux habitants du camp. La première rubrique de notre questionnaire portait sur l'identification du sujet. Elle comprenait 7 questions relatives à au pays d'origine, la religion, l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le statut matrimonial et le nombre des participants de l'école.

La deuxième partie de notre instrument de collecte se rapporte aux conditions économiques. Elle se compose de deux questions ouvertes relatives aux besoins et à l'aide donnée aux réfugiés du camp.

Les questions 10,11, et 13 mesurent les conditions sociopolitiques des réfugiés et constituent la troisième rubrique de ce questionnaire. Dans le fond, ces questions visent à mesurer le niveau de participation des réfugiés aux activités organisées par les autochtones, le niveau de convivialité et le niveau de fréquentation des enfants dans les établissements de la localité.

Les conditions environnementales font l'objet de la quatrième articulation de notre questionnaire. Le contenu des items de cette partie s'intéresse au niveau d'accessibilité à l'eau portable, le niveau de sécurité du lieu de résidence et enfin le niveau d'accessibilité au lieu de résidence.

La dernière question qui est une question ouverte, englobe le sujet de notre travail qui permet aux participants de répondre librement et ouvertement sans crainte d'être jugé.

4.4.2 Validité du questionnaire

D'après Amin (2005, p. 285), « *validity is the ability to produce findings that agree with theoretical or conceptual values ; in other words, to produce accurate results and to measure what is supposed to be measured.* » C'est à dire que la validité est la capacité de produire des résultats exacts et de mesurer ce qui est supposé être mesuré. Pour l'auteur, cette caractéristique est fondamentale dans la recherche

4.4.3 Fiabilité du questionnaire

La fiabilité d'un instrument de mesure, c'est le degré auquel cet instrument mesure constamment ce qu'il doit mesurer. Un instrument de mesure est dit fiable s'il produit les mêmes résultats à tout moment où il est utilisé. Cependant, la fiabilité de l'instrument est fonction de son domaine scientifique d'usage. C'est pourquoi Amin (2005, p. 294) précise bien que : « *in educational settings, reliability may be defined as the level of internal consistency or stability of the measuring device over time.* » l'auteur reconnaît par ailleurs que la fiabilité de l'instrument de mesure est difficile à atteindre dans une recherche qualitative, du fait de la nature subjective de tels travaux et que le chercheur doit par conséquent faire des efforts supplémentaires.

Nous avons vérifié la validité interne de notre instrument en décrivant simplement les items, en consultant de nombreux chercheurs et de personnes ressources pour tester la congruence et juger des probables résultats définitifs de l'étude. En outre, nous avons défini la finalité du recueil de ces données. Dans la même optique, nous avons décrit notre échantillon (réfugiés du camp de Minawao). Enfin, nous avons défini et décrit les concepts fondamentaux et les théories explicatives ; la procédure de collecte et d'analyse des données a été dans les détails.

4.4.4. La pré-enquête

Pour Ghiglione et Matalon (2004) repris par Noumbissie (2010, p. 163), « *lorsqu'une première version du questionnaire est rédigée, c'est-à-dire, lorsque la formulation de toutes les questions et l'ordre de celles-ci est fixé, à titre provisoire, il est impératif de s'assurer que le questionnaire est bien appréciable et qu'il répond effectivement aux problèmes que pose le chercheur.* » De ce fait, un pré-test est donc nécessaire sur le terrain afin de se rassurer de la validité tant interne qu'externe de l'outil d'investigation, et de sa finalité à rendre compte du phénomène étudié. En effet, il s'agit d'essayer sur un échantillon réduit (entre 10 et 20 personnes) l'instrument prévu pour l'enquête.

Le 20 Mars 2018, nous avons mené une pré-enquête auprès de 10 participants rencontrés aléatoirement dans la ville de Yaoundé. Nous nous sommes rendu compte que nos hypothèses étaient mal formulées et pas vraiment en adéquation avec notre thème. Aussi, certains de nos items étaient mal formulés dans la mesure où sur 10 participants interrogés, 7 avaient du mal à répondre facilement aux questions posées. Ce qui nous a permis de procéder à la reformulation des hypothèses et aussi à ajuster les questions pour les rendre plus compréhensive par les participants.

4.4.5. L'enquête finale

L'investigation sur le terrain s'est déroulée du lundi 28 Septembre et le lundi 1 Octobre 2018 au camp de Minawao à quelques kilomètres de la ville de Maroua. La passation du questionnaire s'est faite par la méthode d'administration directe qui permet à l'enquêté de remplir lui-même le questionnaire (Campenhout et Quivy, 1991 :191). Cette méthode a l'avantage qu'il rassure le chercheur que chaque participant a rempli lui-même son exemplaire.

Selon la méthode d'échantillonnage accidentel ou par convenance pour laquelle nous avons opté, nous passons le questionnaire aux individus volontaires remplissant les conditions de participation à notre enquête (conditions évoquées plus haut). En effet, nous remettons un

exemplaire à chaque répondant en lui expliquant les consignes relatives au remplissage du questionnaire.

Il faut mentionner cependant que, l'administration de notre questionnaire ne s'est pas faite sans difficultés. Certains participants étaient retissant et manifestaient ouvertement le refus d'y participer ; certains d'entre eux avec du mal à comprendre les questions.

4.5. Techniques d'analyse des données

Le type de traitement des données comme le précise Eymard repris par Noumbissie (2010, p. 179) est « *en lien étroit avec la méthode de recherche et l'objectif poursuivi* ». Pour analyser les données recueillies à l'issue de notre étude, nous avons fait recours à l'analyse statistique. Cette technique nous a permis de vérifier nos hypothèses de recherche qui établissent des relations entre les variables de l'étude.

3.5.1. Analyse statistique : le test du Khi-carré

L'analyse statistique de nos données a été faite à l'aide de l'indice statistique (Khi-deux) de Bravais-Pearson directement programmé dans le logiciel SPSS version 25.0. C'est un test statistique créé en 1900 par Pearson permet de mesurer la dépendance entre les deux variables de l'étude. Son utilisation exige un certain nombre de procédés : la construction du tableau de contingence, le calcul du Khi-deux, le calcul du degré de liberté, le calcul du coefficient de contingence et la prise de décision.

➤ Tableau de contingence

Il s'agit d'un tableau à double entrée qui est tel que les totaux en colonne et les totaux en ligne aient un sens. Ce tableau comporte autant de colonnes que la première variable a des modalités, et autant de lignes que la deuxième variable a des modalités. Les colonnes et les lignes délimitent des cases dans lesquelles on inscrit les effectifs des participants vérifiant simultanément les modalités des deux variables.

➤ Calcul du Khi-deux

Le Khi-deux est calculé selon la formule suivante :

$$\chi^2 = \sum \frac{(f_o - f_e)^2}{f_e} \quad \text{Avec } f_o = \text{fréquence observée et } f_e = \text{fréquence théorique}$$

Nb : si une seule des fréquences théoriques présente une valeur inférieure à 5, on recourt à la correction de Yates dont la formule est la suivante :

$$\chi^2 = \sum \frac{(|f_o - f_e| - 0,5)^2}{f_e} \quad \text{avec } -0,5 = \text{Correction de Yates}$$

➤ **Degré de liberté (ddl)**

Le Khi-deux (χ^2) calculé, on calcule le degré de liberté. On a :

$ddl = (r-1) (c-1)$ où r (rang)= nombre de rangées et c (colonne)= nombre de colonnes.

➤ **Coefficient de contingence (C)**

Le coefficient de contingence sert à montrer si le lien qui existe entre deux variables est significatif. On l'obtient en trouvant la racine du rapport de χ^2 cal sur la somme de ce même χ^2 cal et l'effectif général. On considère que le coefficient de contingence compris entre 0,5 et 1 est significatif.

➤ **Prise de décision**

Lorsque le χ^2 est calculé, on le compare avec la valeur critique du χ^2 c'est-à-dire la valeur maximale pour laquelle l'hypothèse nulle peut être acceptée. Cette valeur se lit sur la table du Khi-deux, en fonction du degré de liberté (ddl) et du seuil de significativité α (en général 0,05 soit 5% en sciences sociales).

Par ailleurs, la vérification des hypothèses s'opère de la manière suivante :

- Si χ^2 cal est inférieur à χ^2 lu, l'on accepte l'hypothèse nulle (H_0) et rejette l'hypothèse alternative (hypothèse de recherche, H_a), cela veut dire qu'il y a absence de liaison entre deux variables (elles sont indépendantes).
- Si en revanche, χ^2 cal est supérieur à χ^2 lu l'on rejette l'hypothèse nulle et on accepte l'hypothèse alternative, cela veut dire que les deux variables sont liées (elles sont dépendantes).

CHAPITRE 5: PRESENTATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

La présentation et la discussion des résultats de notre étude forment l'objet de ce chapitre. En prélude à cet exercice, une analyse descriptive des données est faite pour rendre explicite le processus qui a conduit à l'obtention des résultats. Lesdits résultats sont présentés sous formes de graphiques que nous avons analysé cas par cas. Par ailleurs, ces résultats sont aussi représentés par des figures (histogrammes et diagrammes) conçus sur la base des 100 participants qui ont participé à cette étude.

5.1 Analyse descriptive des données

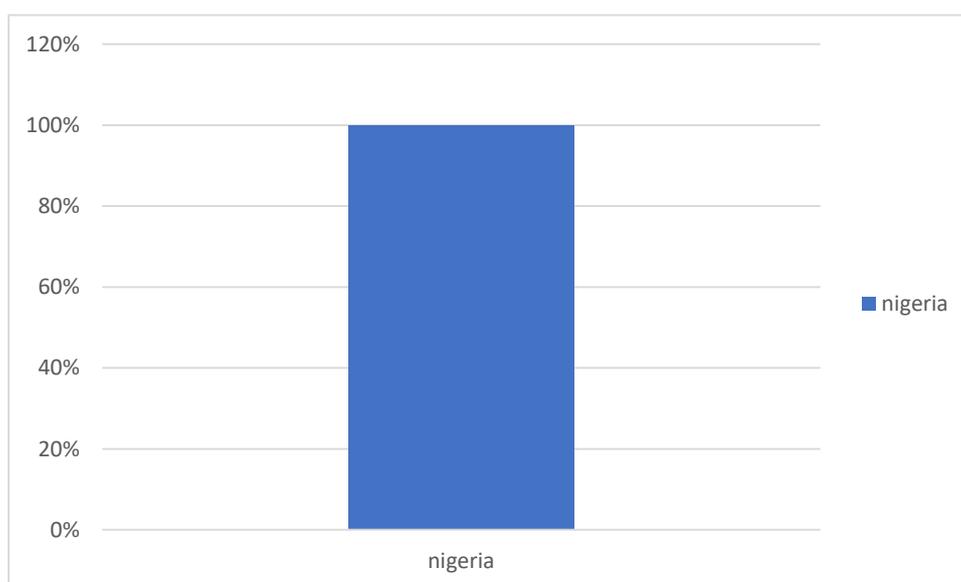
Dans cette partie, nous présenterons les résultats obtenus pour chaque item et ensuite l'analyse de données. La présentation se fera sous forme d'histogrammes et de diagrammes commentés.

5.1.1 Identification des participants

C'est la première partie de notre questionnaire de recherche. Elle est composée de sept (7) items repartis ainsi qu'il suit : le pays d'origine de l'enquêté, la religion, l'âge de l'enquêté, le sexe de l'enquêté, le niveau d'étude, le statut matrimonial et enfin le nombre d'enfants

5.1.1.1 Répartition de l'échantillon en fonction d'origine

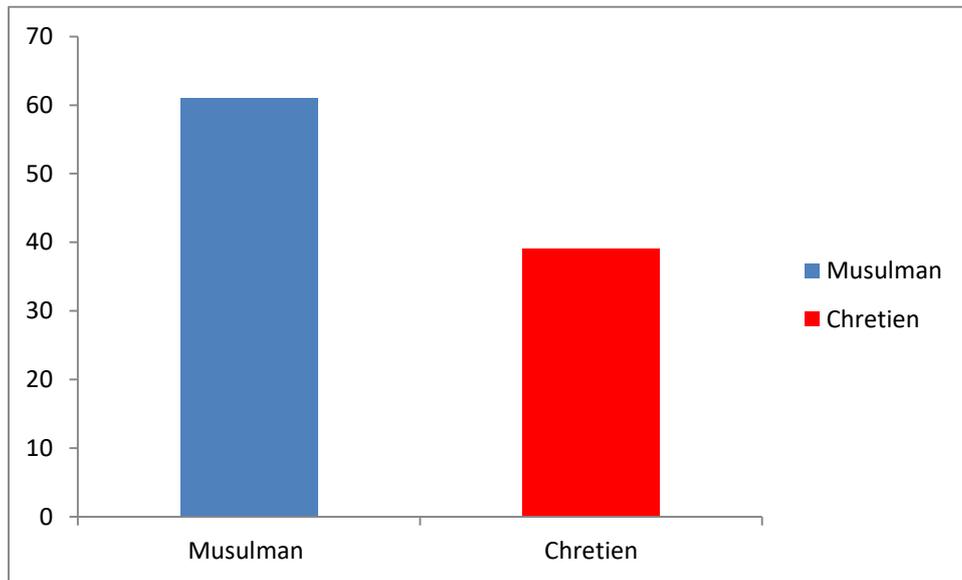
Figure 1 : répartition de l'échantillon en fonction du pays d'origine



La figure 1 présente la distribution en fonction du sexe. Il en ressort de ce diagramme que sur les 100 personnes interrogées, tous sont de nationalité nigériane soit 100%.

5.1.1.2 Répartition de l'échantillon en fonction de la religion

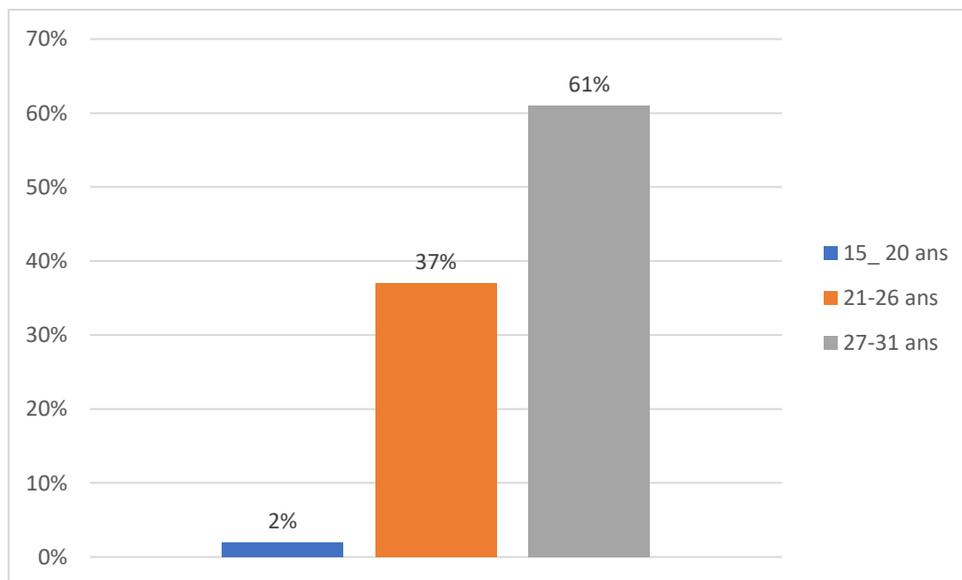
Figure 2 : Répartition de l'échantillon en fonction de la religion



La figure 2 nous montre que 61% de notre échantillon est de la religion musulmane et 39% sont des chrétiens.

5.1.1.3 Répartition de l'échantillon en fonction de l'âge

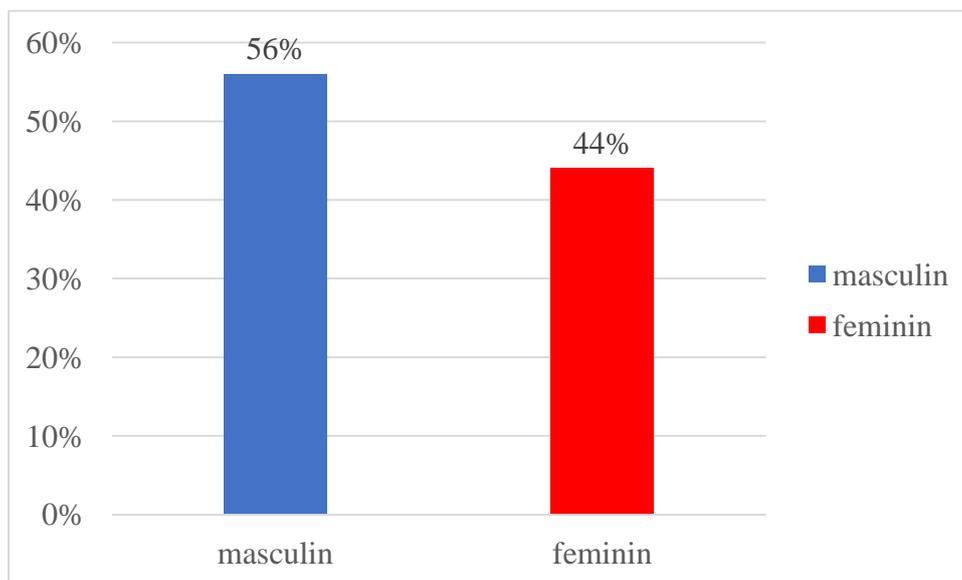
Figure 3 : répartition de l'échantillon en fonction de l'âge



L'observation de cette figure nous présente la répartition de l'échantillon en fonction de l'âge. 2% de notre échantillon ont un âge compris entre 15 et 20 ans; 37% sont compris entre 21 et 26 ans; Et enfin 61% sont compris entre 27 et 31 ans.

5.1.1.4 Répartition de l'échantillon en fonction du sexe

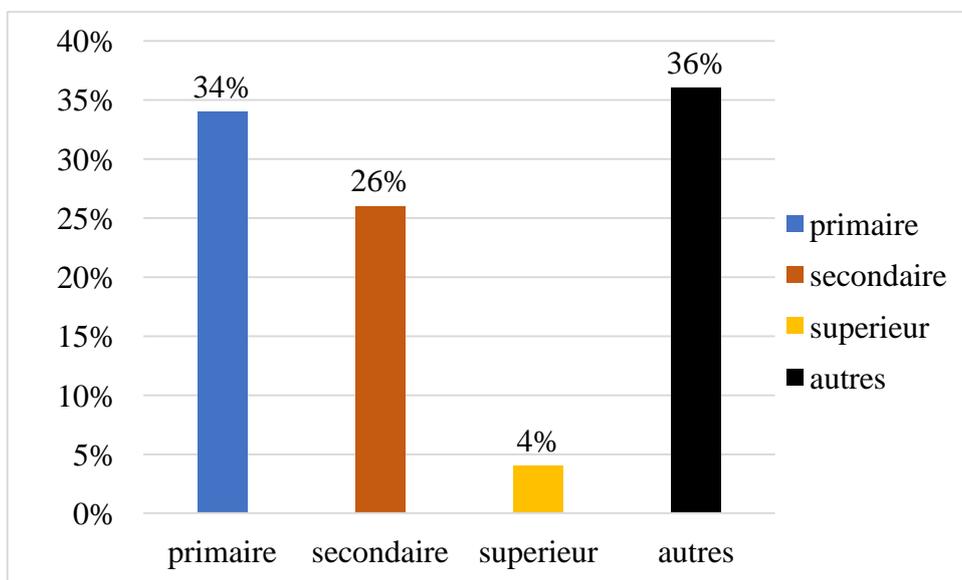
Figure 4 : Répartition de l'échantillon en fonction du sexe



La figure 4 observée ci haut nous présente la répartition de notre échantillon en fonction du sexe. Nous pouvons observer que 56% de l'échantillon sont de sexe masculine et 44% sont de sexe féminin.

5.1.1.5 Répartition de l'échantillon en fonction du niveau d'instruction

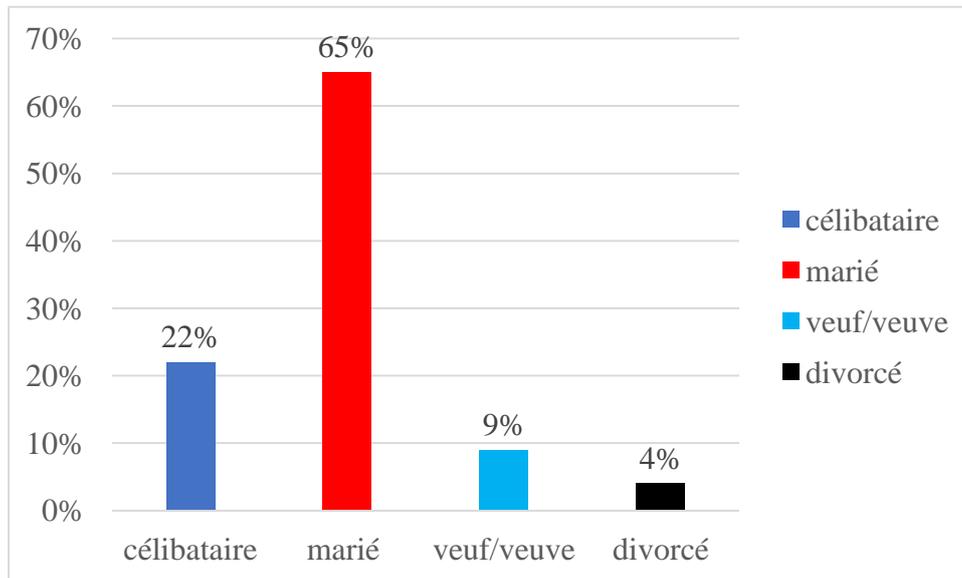
Figure 5 : Répartition de l'échantillon en fonction du niveau d'instruction



On constate de la figure 5 que le niveau d'instruction supérieur est le niveau ayant le plus bas pourcentage soit 4%, suivi du secondaire 26%, ensuite du primaire qui représente les 34% de notre échantillon. 36% restant représentent les autres.

5.1.1.6 Répartition de l'échantillon selon le statut matrimonial

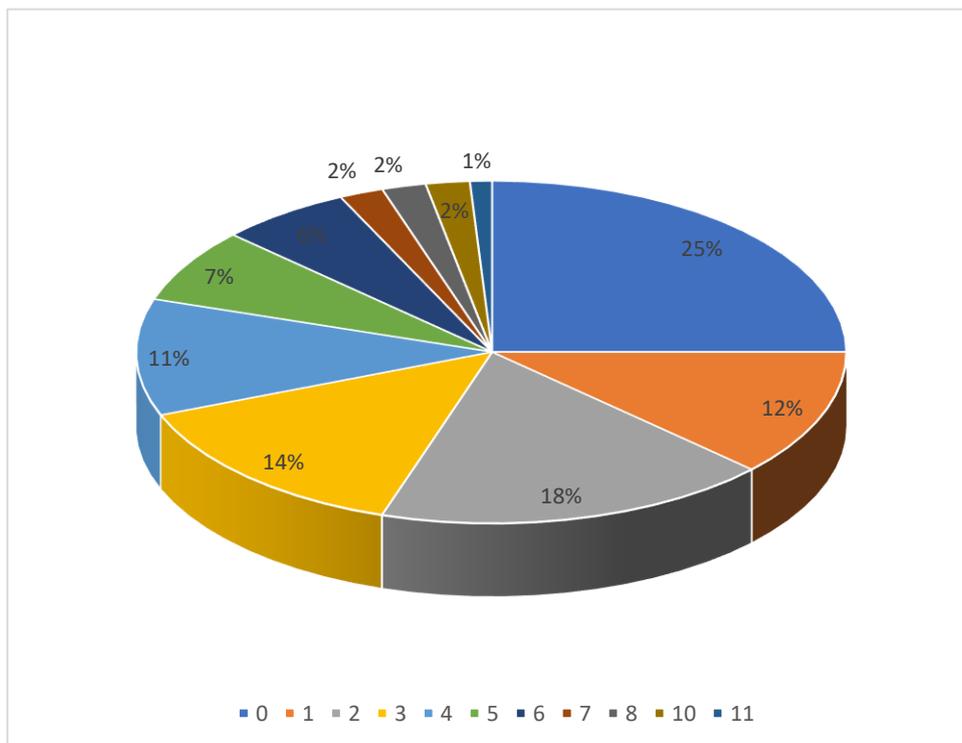
Figure 6 : Répartition de l'échantillon selon le statut matrimonial



La figure 6 nous présente la répartition de l'échantillon selon le statut matrimonial. Elle nous montre que 22% de notre échantillon sont célibataires ; 65% sont mariés ; 9% sont des veufs et 4% sont des divorcés.

5.1.1.7 Répartition de l'échantillon selon le nombre d'enfants

Figure 7 : Répartition de l'échantillon selon le nombre d'enfants



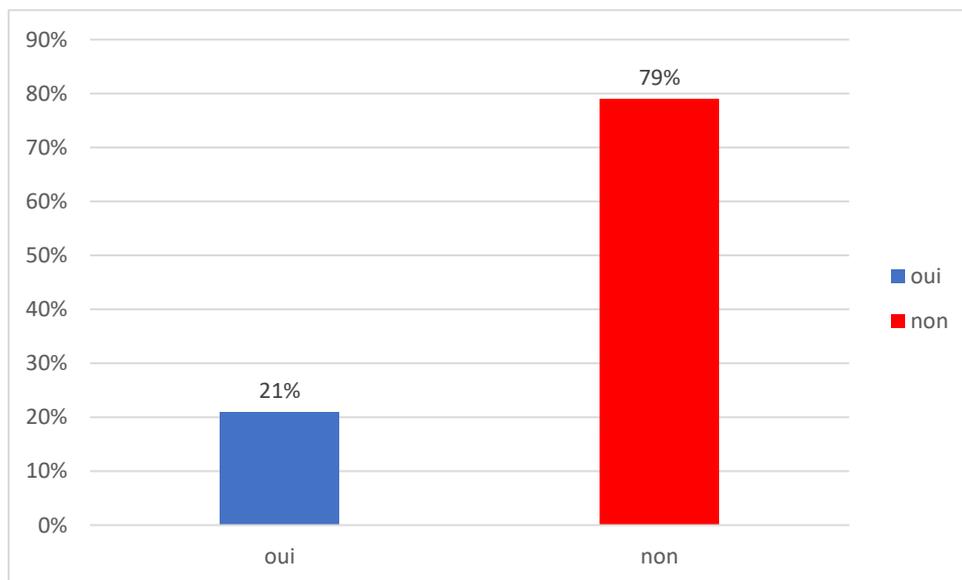
La figure 7 ci-dessus nous montre que plus de la moitié de l'échantillon (25%) n'ont pas d'enfants ; 12% en ont un ; 18% ont deux enfants ; 11% ont quatre enfants ; 7% ont cinq enfants ; 6% ont six enfants ; 2% des sujets sept enfants, 2% ont huit enfants ; 2% en ont dix enfants et 1% des sujets en ont onze.

5.1.2 Conditions économiques

Il s'agit de la deuxième section de notre questionnaire. Elle comporte deux (2) items dont les résultats sont présentés ci-dessous.

5.1.2.1 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 8

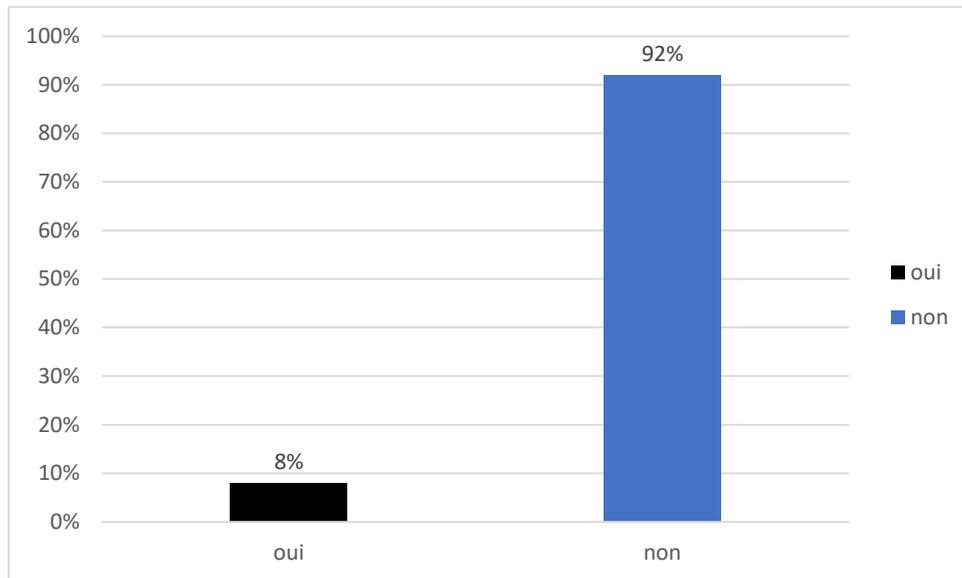
Figure 8 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 8



L'item 1 réunit l'opinion des participants sur le fait de savoir s'ils ont un emploi leur permettant de subvenir à leur besoin. Les résultats présentés par la figure 8 montrent que les personnes n'ayant pas d'emploi sont de 79% et ceux ayant un emploi sont 21%.

5.1.2.2 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 9

Figure 9 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 9

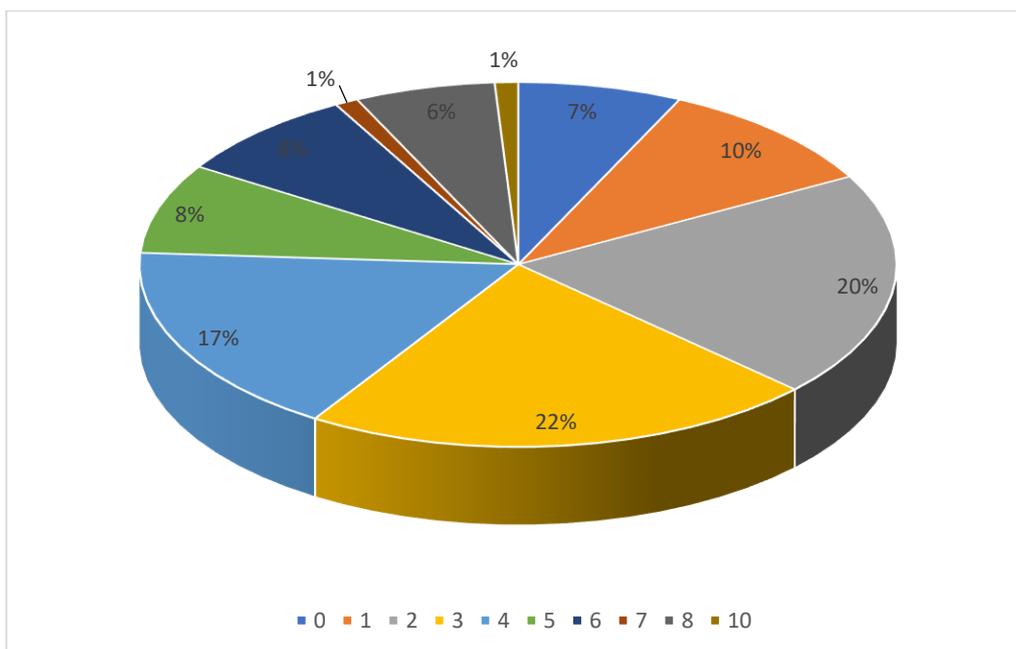


La figure 9 présente la distribution de l'échantillon en fonction de l'item 2 : “ recevez – vous une aide financière des personnes où des organismes de votre hôte ?” De cette figure, nous pouvons observer que 92% des participants ont répondu “oui” tandis que 8% ont répondu “oui”.

5.1.3. Conditions sociopolitiques

5.1.3.1 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 10

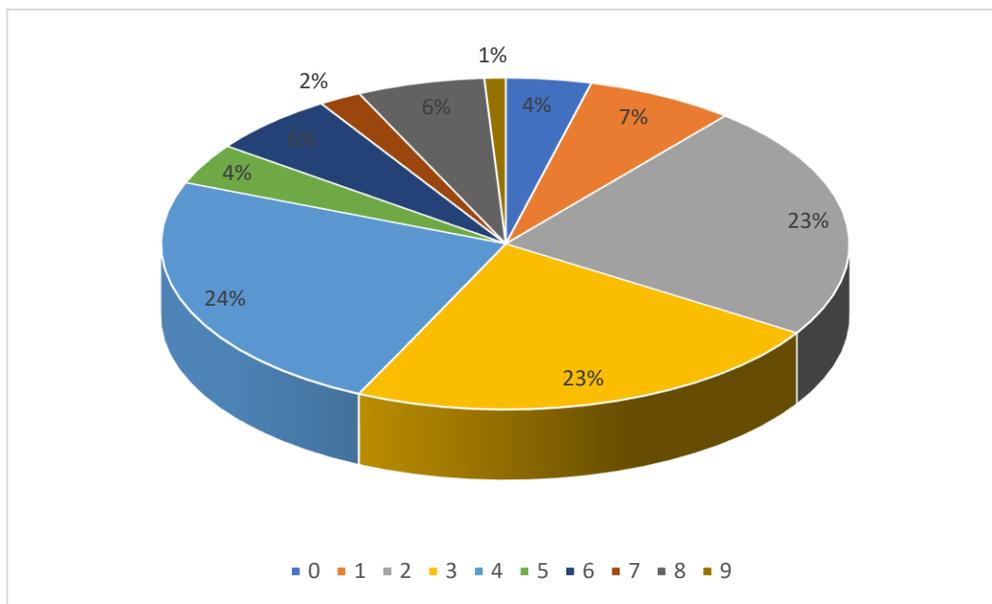
Figure 10 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 10



La figure 10 ci-dessus présente la distribution de l'échantillon de l'item 3: " niveau de participation aux activités organisées par les autochtones de la localité dans laquelle vous". Nous pouvons observer que 22% des participants ont attribué une note de "3"; 20% des participants ont attribué une note de "2"; 7% de l'échantillon ont attribué une note de "0"; 10% une note de "1", 17% des participants ont donné une note de "4"; 8% une note de "5"; 8% une note de "6"; 1% une note de 7; 6% une note de "8"; Et enfin 1% des participants une note de "10"

5.1.3.2 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 11

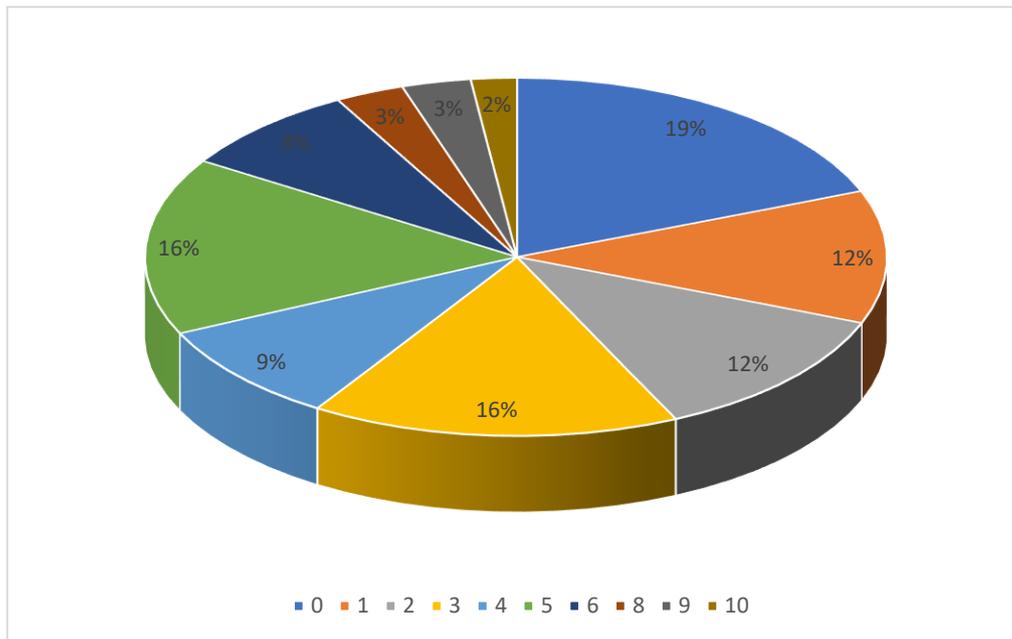
Figure 11 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 11



La figure ci-dessus présente les résultats obtenus pour l'item 11 : " niveau de convivialité dans les rapports avec les autochtones". Il en ressort que 4% des participants ont attribué une note de "0" ; 7% une note de "1" ; 23% une note de "2" ; 23% une note de "3"; 24% une note de "4"; 4% une note de "5"; 6% une note de "6"; 2% une note de "7"; 6% une note de "8"; Et enfin 1% des participants ont attribué une note de "9".

5.1.3.3 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 12

Figure 12 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 12

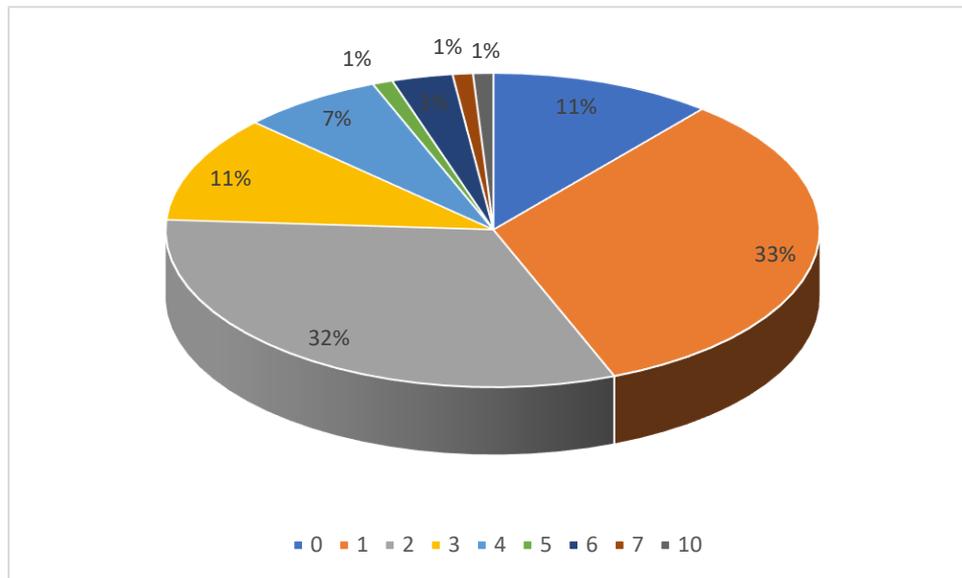


La figure ci-dessus représente les résultats obtenus pour l'item 12 : “ niveau de fréquentation des enfants réfugiés dans les écoles de la localité”. Nous pouvons observer que 19% des participants ont donné une note “0” ; 12% une note de “1” ; 12% une note de “2” ; 16% une note de “3” ; 9% une note de “4” ; 16% une note de “5” ; 8% une note de “6” ; 3% une note de “8” ; 3% une note de “9” ; Et enfin 2% des participants ont attribué une note de “10”.

5.1.4 Conditions environnementales

5.1.4.1 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 13

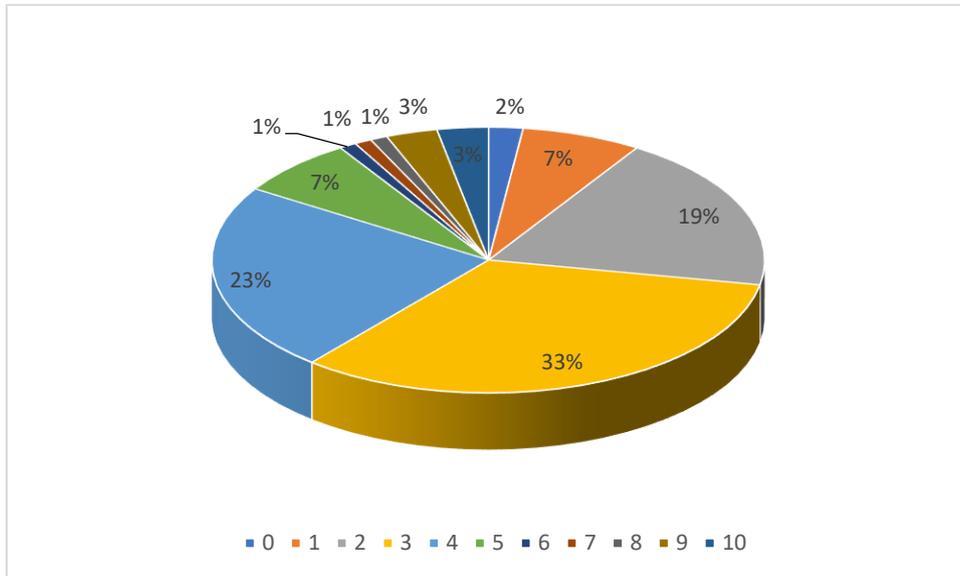
Figure 13 : Répartition de l'échantillon selon l'item 13



La figure ci-dessus représente les résultats obtenus pour le compte de l'item 13: "niveau d'accessibilité de l'eau potable". Une partie de notre échantillon soit les 11% ont attribué une note de "0" à cet item; 33% une note "1"; 32% une note de "2"; 11% une note de "3"; 7% une note de "4"; 1% une note de "5"; 3% une note de "6"; 1% une note de "7"; Et enfin 1% de notre échantillon ont attribué une note de "10".

5.1.4.2 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 14

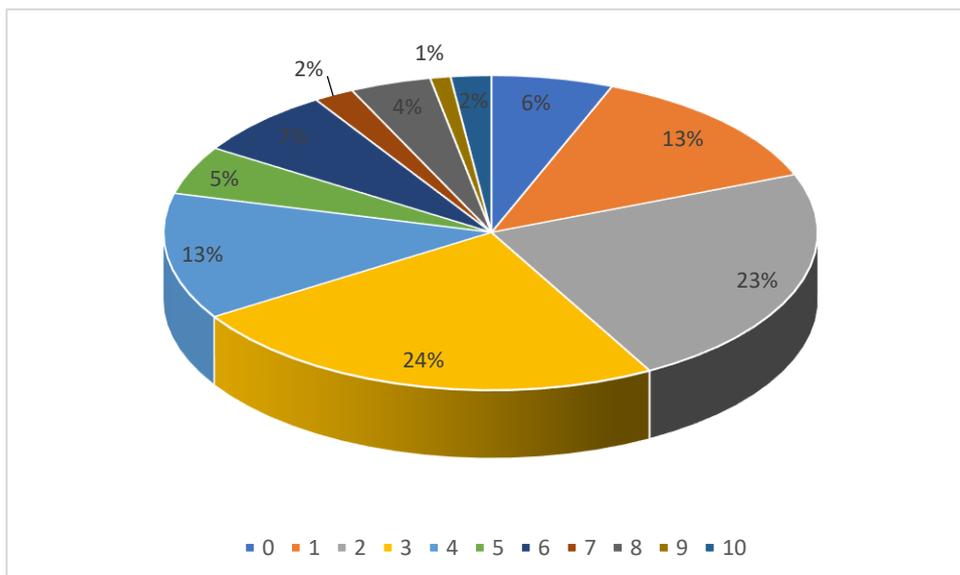
Figure 14 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 14



La figure ci-dessus représente les résultats obtenus pour le compte de l'item 14 : “ niveau de sécurité de votre lieu de résidence”. Une partie de notre échantillon soit les 2% ont à attribué une note de “0” à cet item ; 7% une note “1” ; 19% une note de “2” ; 33 % une note de “3” ; 23% une note de “4” ; 7% une note de “5” ; 1% une note de “6” ; 1% une note de “7” ; 1% de notre échantillon ont attribué une note de “8” ; 3% une note de “9” ; Et enfin 3% une note de “10”.

5.1.4.3 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 15

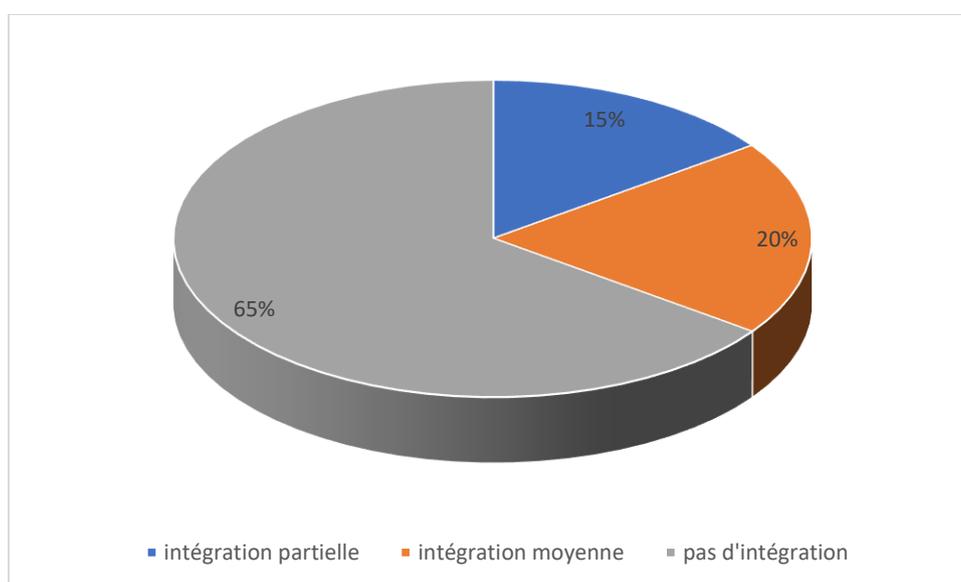
Figure 15 : Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 15



La figure ci-dessus représente les résultats obtenus pour le compte de l’item 15 : “ niveau d’accessibilité à votre lieu de résidence”. Une partie de notre échantillon soit les 6% ont à attribuer une note de “0” à cet item ; 13% une note “1”; 23% une note de “2”; 24% une note de “3”; 13% une note de “4”; 5% une note de “5”; 7% une note de”6”; 2% une note de “7”; Et e4% de notre échantillon ont attribué une note de “8”; 1% une note de “9”; Et enfin 2% une note de “10”.

5.1.5 Intégration sociale

5.1.5.1 Répartition de l’échantillon en fonction de l’item 17



La figure ci-dessus représente les résultats de l’item 16. Nous pouvons constater que 65% de nos participants ont répondu défavorablement à la question posée ; Selon 20% des participants, leur intégration est moyenne ; Et les 15% restants sont partiellement intégrés.

5.2.1. Vérification des hypothèses

Pour vérifier notre hypothèse générale, nous allons présenter les hypothèses de recherche énumérée plus haut :

HR 1 : Les conditions économiques déterminent l’intégration sociale des réfugiés à l’Extrême-Nord du Cameroun ;

HR 2 : Les conditions sociopolitiques déterminent l’intégration sociale des réfugiés à l’Extrême-Nord du Cameroun.

HR 3 : Les conditions économiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

5.2.1.1. Vérification de l'hypothèse de recherche 1 (HR1)

HR1 : Les conditions économiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

- **Formulation des hypothèses alternative (H_a) et nulle (H_0)**

H_0 : Les conditions économiques ne déterminent pas l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

H_a : Les conditions économiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

- **Détermination du seuil de significativité :**

Le Khi carré est au deuil de $\alpha = 0.05$

- **Calcul du khi carré (χ^2 cal)**

Tableau 3 : croisement de l'item 9 et de l'item 16 (degré d'intégration dans le pays d'accueil)

VI \	Intégration partielle	Intégration moyenne	Pas d'intégration	Total
Oui	1	0	7	8
Non	14	20	58	92
Total	15	20	65	100

Source SPSS 25

Tableau 4 : calcul du Khi-carré de HR1 :

Fo	Fe	(fo-fe)	$\sum(fo-fe) / fe$
1	1.2	0.04	1.03
0	1.6	2.56	2.6
7	5.2	3.24	0.62
14	13.8	0.04	1.003
20	18.4	2.56	0.14
58	59.8	3.24	1.05

Il découle de ce tableau que $\chi^2_{cal} = 6.44$

- **Détermination de la valeur critique (χ^2_{lu}) $\alpha= 0.05$**

$ddl= (TL-1) (TC-1)$

$$ddl= (2-1) (3-1) =2$$

$$\chi^2_{lu} = 5.99$$

- **Réglé de décision**

$$\chi^2_{cal} = 6.44 > \chi^2_{lu} = 5.99$$

Par conséquent, H_a est acceptée et H_0 rejetée

Détermination du niveau de liaison entre la VI et la VD : H_a acceptée et H_0 rejetée, nous allons calculer et évaluer le niveau de liaison entre les deux variables appelé (C) :

C = Donc la liaison est peu significative entre la VI et la VD

Si $\chi^2_{cal} > \chi^2_{lu}$, alors H_0 est rejetée et H_a acceptée

Si $\chi^2_{cal} < \chi^2_{lu}$, alors H_0 est acceptée et H_a rejetée

Dans ce cas, $\chi^2_{cal} (6.44) > \chi^2_{lu} (5.99)$, ceci veut dire que H_1 est confirmée et le coefficient de contingence = 0.24

- **Conclusion**

Vu le fait que $\chi^2_{cal} > \chi^2_{lu}$ cela implique que H_a est acceptée (les conditions économiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun) et H_0 est rejetée. Nous affirmons donc qu'il existe un lien significatif entre VI et VD.

4.2.1.2 Vérification de l'hypothèse de recherche 2 (HR2)

HR2 : Les conditions sociopolitiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

- **Formulation des hypothèses alternative (H_a) et nulle (H_0)**

H_0 : Les conditions sociopolitiques ne déterminent pas l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

H_a : Les conditions sociopolitiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

La vérification de H_1 nous a permis de croiser l'item 11 et l'item 17 de Notre questionnaire de recherche.

- **Détermination du seuil de significativité :**

Le Khi carré est au deuil de $\alpha= 0.05$

- **Calcul du khi carré (χ^2_{cal}) :**

Tableau 5 : Croisement de l'item 11 (niveau de convivialité dans les rapports avec les autochtones) et de l'item 16 (degré d'intégration dans le pays d'accueil)

VI \	Intégration partielle	Intégration moyenne	Pas d'intégration	Total
0	2	1	1	4
1	3	2	2	7
2	4	6	13	23
3	3	5	15	23
4	3	4	17	24
5	0	1	3	4
6	0	1	5	6
7	0	0	2	2
8	0	0	6	6
9	0	0	1	1
Total	15	20	65	100

Source SPSS 25

Tableau 6 : Calcul du Khi- carré de HR2

Fo	Fe	(fo - fe)	$\sum(fo - fe) / fe$
2	0.6	1.96	3.26
1	0.8	0.04	0.05
1	2.6	2.56	0.98
3	1.05	3.8	3.62
2	1.4	0.36	0.56
2	4.55	50.41	11.07
4	3.45	0.3	0.09

6	4.6	1.96	0.53
13	14.95	3.8	0.25
3	3.45	0.2	0.06
5	4.6	0.16	0.03
15	14.95	0.002	0.0001
3	3.6	0.36	0.4
4	4.8	0.64	0.13
17	15.6	1.96	0.33
0	0.6	0.36	0.6
1	0.8	0.04	0.05
3	2.6	0.16	0.06
0	0.9	0.81	0.9
1	1.2	0.04	0.03
5	3.9	1.21	0.31
0	0.3	0.09	1.3
0	0.4	0.16	0.4
2	1.3	0.49	0.38
0	0.9	0.81	0.9
0	1.2	1.44	1.2
6	3.9	4.41	1.23
0	0.15	0.02	0.43
0	0.2	0.04	0.2
1	0.65	0.12	0.18

Il découle de ce tableau que $\chi^2_{\text{cal}} = 6.44$

- **Détermination de la valeur critique (χ^2_{lu}) $\alpha= 0.05$**

$ddl = (TL-1) (TC-1)$

$$ddl = (10-1) (3-1) = 18 \quad ddl = 18$$

$$\chi^2_{lu} = 28.87$$

- **Règle de décision**

$$\chi^2_{cal} = 29.63 > \chi^2_{lu} = 28.87$$

Par conséquent, H_a est acceptée et H_0 rejetée

Détermination du niveau de liaison entre la VI et la VD : H_a acceptée et H_0 rejetée, nous allons calculer et évaluer le niveau de liaison entre les deux variables appelé (C) :

C =

Donc la liaison est moyenne entre la VI et la VD

Si $\chi^2_{cal} > \chi^2_{lu}$, alors H_0 est rejetée et H_a acceptée

Si $\chi^2_{cal} < \chi^2_{lu}$, alors H_0 est acceptée et H_a rejetée

Dans ce cas, $\chi^2_{cal} (29.63) > \chi^2_{lu} (28.87)$, ceci veut dire que H_a est confirmée et le coefficient de contingence = 0.48

- **Conclusion**

Vu le fait que $\chi^2_{cal} > \chi^2_{lu}$ cela implique que H_a est acceptée (les conditions sociopolitiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun) et H_0 est rejetée. Nous affirmons donc qu'il existe un lien significatif entre VI2 et VD

5.2.1.3 Vérification de l'hypothèse de recherche 3 (HR3)

HR3 : Les conditions sociopolitiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

- **Formulation des hypothèses alternative (H_a) et nulle (H_0)**

H_0 : Les conditions environnementales ne déterminent pas l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

H_a : Les conditions environnementales déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

La vérification de HR1 nous a permis de croiser l'item 11 et l'item 16 de notre questionnaire de recherche. Ainsi, le tableau de contingence est le suivant:

- **Détermination du seuil de significativité :**

Le Khi carré est au deuil de $\alpha= 0.05$

- Calcul du khi carré (χ^2 cal) :

Tableau 7 : Croisement de l'item 14 (niveau de sécurité de votre lieu de résidence) et de l'item 16 (degré d'intégration dans le pays d'accueil)

	Intégration moyenne	Intégration partielle	Pas d'intégration	Total
0	1	0	1	2
1	4	2	1	7
2	2	7	10	19
3	7	9	17	33
4	0	0	23	23
5	1	2	4	7
6	0	0	1	1
7	0	0	1	1
8	0	0	1	1
9	0	0	3	3
10	0	0	3	3
Total	15	20	65	100

Source SPSS 25

Tableau 8 : Calcul du Khi – Carré

Fo	Fe	(fo – fe)	$\Sigma(fo – fe) / fe$
1	0.3	0.49	1.63
0	0.4	0.16	0.4
1	1.3	0.09	0.06
4	1.05	8.7	8.29
2	1.4	0.36	0.25
1	4.69	13.61	2.90
2	2.85	0.72	0.25
7	3.8	10.24	2.69
10	12.35	5.52	0.45
7	4.95	4.20	0.85
9	6.6	5.76	0.87
17	21.45	19.80	0.92
0	3.45	11.90	3.45
0	4.6	21.16	4.6
23	14.95	64.80	4.33
1	1.05	0.002	0.001
2	1.4	0.36	0.26
4	4.55	0.30	0.07
0	0.15	0.02	0.13
0	0.2	0.04	0.2
1	0.65	0.12	0.18
0	0.15	0.02	0.13
0	0.2	0.04	0.2
1	0.65	0.12	0.18
0	0.15	0.02	0.13
0	0.2	0.04	0.2
1	0.65	0.12	0.18
0	0.15	0.02	0.13
0	0.2	0.04	0.2
3	1.95	1.10	0.56

0	0.15	0.02	0.13
0	0.2	0.04	0.2
3	1.95	1.10	0.56

Il découle de ce tableau que $\chi^2_{\text{cal}} = 35.22$

- **Détermination de la valeur critique** (χ^2_{lu}) $\alpha = 0.05$

$$\text{ddl} = (\text{TL}-1) (\text{TC}-1)$$

$$\text{ddl} = (11-1) (3-1) = 20 \quad \text{ddl} = 20$$

$$\chi^2_{\text{lu}} = 31.41$$

- **Règle de décision**

$$\chi^2_{\text{cal}} = 35.22 > \chi^2_{\text{lu}} = 31.41$$

Par conséquent, H_a est acceptée et H_0 rejetée

Détermination du niveau de liaison entre la VI et la VD : H_a acceptée et H_0 rejetée, nous allons calculer et évaluer le niveau de liaison entre les deux variables appelé (C) :

C =

Donc la liaison est moyenne entre la VI et la VD

Si $\chi^2_{\text{cal}} > \chi^2_{\text{lu}}$, alors H_0 est rejetée et H_a acceptée

Si $\chi^2_{\text{cal}} < \chi^2_{\text{lu}}$, alors H_0 est acceptée et H_a rejetée

Dans ce cas, $\chi^2_{\text{cal}} (35.22) > \chi^2_{\text{lu}} (31.22)$, ceci veut dire que H_3 est confirmée et le coefficient de contingence = 0.51. Nous pouvons également dire que la VI est moyennement corrélée à la VD.

- **Conclusion**

Vu le fait que $\chi^2_{\text{cal}} > \chi^2_{\text{lu}}$ cela implique que H_a est acceptée (les conditions environnementales déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun) et H_0 est rejetée. Nous affirmons donc qu'il existe un lien significatif entre VI3 et VD.

Tableau 9 : récapitulatif de la vérification des hypothèses de recherche

Hypothèses de recherche	Test statistique	ddl	Seuil de signification	X ² cal	X ² lu	Comparaison	Décision
HR1	Khi-deux	2	0.05	6.44	5.99	X ² cal > X ² lu	Ha acceptée
HR2	Khi-deux	18	0.05	29.63	28.87	X ² cal > X ² lu	Ha acceptée
HR3	Khi-deux	20	0.05	35.22	31.41	X ² cal > X ² lu	Ha acceptée

Il s'agissait dans ce chapitre de présenter et d'analyser les résultats auxquels nous sommes parvenus dans notre étude. Ainsi, nous sommes allés de l'analyse descriptive à l'analyse inférentielle. Cette dernière nous a permis de vérifier nos hypothèses de recherche qui ont toutes été confirmées ce qui implique de manière générale que « *les conditions d'accueil déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun* ». Dans la suite de notre travail nous allons interpréter nos résultats à la lumière des théories et proposer des suggestions.

CHAPITRE 6: INTERPRETATION ET DISCUSSIONS DES RESULTATS

Après avoir présenté et analysé les résultats obtenus dans le précédent chapitre, il sera question pour nous dans ce dernier chapitre de faire une interprétation et une discussion des résultats de notre recherche c'est -à- dire leur donner une signification en relation avec les théories présentées au chapitre 2. Ce chapitre a pour objectif de faire parler les résultats et d'en livrer leur sens dans le contexte de la théorie de l'intégration d'Emile Durkheim, la théorie de l'identité sociale d'Henry Tajfel. Il s'agit d'une relecture des résultats à partir des principes théoriques. Dans la seconde partie, nous allons apporter des suggestions et des recommandations.

Cette étude a été menée dans l'objectif d'établir un lien entre les conditions d'accueil et l'intégration des réfugiés à l'Extrême- Nord du Cameroun. L'hypothèse générale est la suivante : *les conditions d'accueil déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.* Trois hypothèses de recherche ont été formulées par l'opérationnalisation de l'hypothèse générale. Ces hypothèses sont les suivantes :

HR1 : les conditions économiques déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

HR 2 : les conditions sociopolitiques déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

HR 3 : les conditions environnementales déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

6.1 Hypothèse de recherche 1

Nous allons interpréter les résultats de manière progressive c'est- à- dire qu'on va analyser les hypothèses comme qu'elles ont été énoncées plus haut. Cette interprétation se fera à partir de quelques principes théoriques.

6.1.1 Rappel sur HR1

L'hypothèse de recherche 1 stipule que « *les conditions économiques déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.* » la variable manipulable est les conditions économiques. Cela nous permet de conclure que les conditions économiques ont un impact significatif sur l'intégration des réfugiés au Cameroun. L'objectif de cette variable était de mettre la lumière sur les différents dispositifs économiques mis en place par le Cameroun

dans la région de l'Extrême-Nord plus précisément au camp de Minawao pouvant faciliter l'accueil des réfugiés sur le camp.

6.1.2 Interprétation et discussion des résultats de l'hypothèse de recherche N°1 (HR 1)

Au regard des résultats présentés dans le chapitre 5, nous constatons qu'il existe un lien significatif entre les conditions économiques et l'intégration sociale des réfugiés. Cette hypothèse est sous-tendue par la théorie de l'immigration.

Selon la théorie de l'immigration de Steven, les pays d'accueil des migrants font face à plusieurs problèmes parmi lesquels le problème économique pouvant faciliter l'intégration sociale des réfugiés. Dès lors, il est difficile pour le pays hôte particulièrement pour le Cameroun de faire face à ce problème et aussi la prise en charge économique du nombre de réfugiés qui ne cessent d'accroître avec le temps. De ce fait, nous pouvons dire sans toutefois nous tromper que les conditions économiques dont le Cameroun est doté ne suffisent pas voire sont insuffisantes pour faciliter l'intégration des populations réfugiées. La figure 8 nous permet de mieux comprendre cela. Elle nous montre l'influence que les conditions économiques peuvent avoir sur l'intégration sociale des réfugiés.

L'accueil des réfugiés au Cameroun plus précisément dans la région de l'Extrême-Nord a poussé le pays à mettre certaines stratégies en place surtout sur le plan économique pouvant faciliter leur séjour sur le territoire. C'est dans ce sens que l'Ecole de Chicago de la théorie de l'intégration soutient que pour qu'une intégration soit réussite, elle doit également inclure les conditions économiques mises en place sur le terre d'accueil pour les réfugiés.

Les conditions économiques déployées pour venir en aide à ces derniers dans l'intégration des réfugiés qui sont mis en cause ici est la première cause de l'échec de l'intégration des réfugiés sur leur terre d'accueil. Il est clair que pour qu'une personne étrangère puisse de sentir au moins accepter sur une terre qui n'est tienne, elle se doit d'avoir une source de revenu pouvant la permettre de se prendre en charge ou une aide financière.

En dehors de la théorie de l'immigration et de l'intégration, nous pouvons également utiliser la théorie d'Abraham Maslow mieux expliquer ce phénomène. Dans sa théorie de la pyramide des besoins, l'auteur présente des niveaux des besoins qui pour être atteint, le précédent se doit d'être satisfait avant de pouvoir évoluer à un niveau supérieur. Or dans notre recherche, nous nous rendons compte que les réfugiés font face à des conditions économiques plutôt difficiles pour leur survient sur le camp ou hors du camp pour certains. La grande partie des réfugiés n'ont pas une activité leur permettant de gagner leur vie et également prendre soin

de leur famille pour ceux qui en ont. Ceci fait naître un sentiment de frustration qui les poussent à se lancer dans des activités illégales telles que le banditisme, coupeurs de route et bien d'autres activités qui sont en marge de la société.

6.2 Hypothèse de recherche 2

6.2.1 Rappel sur HR2

« *Les conditions sociopolitiques déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun* ». Telle est la conclusion que nous avons obtenue après l'analyse de nos données de l'hypothèse de recherche 2. La variable manipulable est les conditions sociopolitiques. Elle renvoie aux différents moyens de socialisation avec les autochtones mis en place pour faciliter l'intégration des réfugiés sur leur terre d'accueil qui est le Cameroun.

6.2.2 Interprétation et discussion des résultats de l'hypothèse de recherche 2(HR 2)

La dimension sociale évoquée ici est pour permettre à chaque personne même réfugié à se sentir accueilli, accepter, respecter et aussi épanouir sur une nouvelle terre qui est dorénavant la leur. L'objectif de cet aspect est de ne pas traiter les réfugiés comme des personnes étrangères mais plutôt à des citoyens camerounais.

L'analyse de la Hr2 s'est faite à travers les modalités suivantes : participation aux activités, convivialité entre autochtones et réfugiés et fréquentation des réfugiés dans les écoles de la localité.

Ces statistiques nous montrent que les conditions sociopolitiques du pays d'accueil qui est le Cameroun ne facilitent pas l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord. Elle peut s'expliquer dans la mesure où les populations autochtones se comportent de manière hostile vis-à-vis des migrants les mettant ainsi à l'égard de toutes les activités organisées dans la localité ; Aussi les migrants de leur part qui ont du mal de s'intégrer pour certains et pour d'autres qui ne veulent pas du tout essayer faire ; aussi les infrastructures mis sur pied pour ces derniers ne facilitent pas le contact avec les populations de la localité. Toujours avec la théorie de l'intégration, du point de vue de l'Ecole de Chicago, l'intégration des réfugiés constitue non seulement un défi pour la société mais aussi pour les personnes natives du pays d'accueil. Ceci s'explique par le fait que ces derniers perçoivent plutôt les réfugiés comme des rivaux pouvant réduire les ressources créant ainsi des tensions et des conflits entre les deux groupes.

Nous pouvons expliquer cela avec la théorie de l'identité sociale de Tajfel et Turner. Selon ces deux auteurs, la seule présence d'un autre groupe crée une différenciation engendrant

des conflits entre les réfugiés considérés dans notre cas comme groupe étranger et la population autochtone comme population native.

La faible implication des réfugiés dans les activités de la localité dû à l'hostilité des populations autochtones est une cause du problème d'intégration sociale de ses derniers dans la localité. Il est évident que les réfugiés considérés comme une population étrangère ne sauraient s'intégrer sans la collaboration avec les natifs de la région. Ceci freine considérablement leur intégration dans la société et surtout dans la localité dans laquelle ils se trouvent.

6.3 Hypothèse de recherche 3 (HR 3)

6.3.1 Rappel sur HR3

L'hypothèse de recherche 3 stipule que « *Les conditions environnementales déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord au Cameroun.* » La variable manipulable est les conditions environnementales. Il était question d'évaluer l'impact des conditions environnementales sur l'intégration des réfugiés au Cameroun plus précisément à l'Extrême-Nord. Ceci a été fait à partir des items 13,14 et 15.

Cette variable a été croisée avec l'item 16 qui vérifie le degré d'intégration des réfugiés dans cette partie du pays. Les résultats du Khi deux présentés plus haut ont révélé que les conditions environnementales déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

6.3.2 Interprétation et discussion

Le test du Khi deux pour la HR3 a révélé que les conditions environnementales déterminent l'intégration sociale des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Pour Bott (1971), cité par Vaillancourt (1994) les conditions environnementales peuvent être utilisées par les populations natives pour faciliter l'intégration de cette population étrangère sur leur terre d'accueil. C'est dans ce sens que nous avons insisté sur le lieu de résidence et l'accessibilité à l'eau potable. L'observation des figures 13, 14 et 15 nous montrent que les conditions environnementales n'ont vraiment pas contribué à l'intégration de cette population sur leur terre d'accueil. Sur le point de la sécurité par exemple, la figure 14 révèle que 33% des participants déclarent que l'accès au niveau de sécurité au lieu de résidence de ses derniers n'est pas assuré.

Ces statistiques nous montrent que les conditions d'accueil particulièrement les conditions environnementales mise en place par le Cameroun ne facilitent voire ne permet pas l'intégration sociale des réfugiés dans cette région du pays. L'explication peut se trouver dans

les stratégies mise en place qui s'avèrent être insuffisantes pour le bon vivre. Avec Durkheim, l'intégration sociale passe par plusieurs facteurs pouvant contribuer à l'intégration des réfugiés ou à leur mise à l'égard dans la société. Dès lors que ses facteurs ne sont pas réunis, la personne étrangère ou le groupe étranger se sent exclu et a du mal à s'imprégner des valeurs de son pays d'accueil.

6.4 Suggestions aux autorités en charge des réfugiés, aux populations et aux réfugiés

Dans cette section, nous allons tenter de donner quelques suggestions pouvant contribuer à faciliter l'intégration sociale des réfugiés. Nous pensons que ce travail doit s'inscrire dans le cadre du développement où la population et aussi les pouvoirs publics contribuent pour aider les réfugiés à facilement s'intégrer au sein de la communauté de leur pays d'accueil. C'est pour cela que nos suggestions seront dirigées aux pouvoirs publics, aux organismes en charge d'eux et aux populations de la localité dans laquelle ils se trouvent.

- **Suggestions aux pouvoirs publics**

Les résultats de notre travail nous ont permis de remarquer que le camp de Minawao prévu pour les réfugiés présente de nombreuses insuffisances rendant la vie de ces derniers difficiles. Cela peut être dû au manque d'infrastructures ou de la mauvaise qualité d'infrastructure sur le camp.

A cet effet, nous invitons les pouvoirs publics à mettre des stratégies en place pour aider ses personnes à mieux vivre et à ne pas se sentir comme des « personnes exclues ». Ses stratégies doivent s'appliquer dans plusieurs domaines comme l'éducation, la santé et l'accès à l'eau.

Dans le domaine éducatif, il faudra l'affection de plus d'enseignants qualifiés pouvant ainsi permettre aux personnes réfugiées de recevoir une éducation de qualité ; aussi, la construction de nouvelles salles de classes pour pouvoir faciliter l'apprentissage des enfants sur le camp. C'est dans cette même lancée que le HCR identifie les besoins du camp et il dit : « *il faudrait construire 150 salles de classe et recruter au moins 156 enseignants* » ;

Concernant la santé, le camp devrait recevoir l'appui de plus des centres de santé de la localité. Jusqu'ici, le camp ne reçoit que l'aide du personnel sanitaire de l'hôpital de Sokolo. Le gouvernement devrait s'associer aux organismes qui interviennent sur le camp pour financer l'approvisionnement et disponibilité en médicaments et consommation médical au camp. Ceci permettra une meilleure prise en charge des personnes malades sur le camp.

Les populations hôtes doivent être sensibiliser sur la valeur sociale. Ceci les permettra de comprendre comment traiter les réfugiés considérés comme des étrangers pour eux, avec beaucoup plus de respect et de dignité.

- **Suggestions aux organismes en charge des réfugiés**

Plusieurs organismes comme Plan International Cameroon, Médecins sans frontières (MSF) interviennent dans le camp des réfugiées et pour contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie dans plusieurs domaines. Mais jusqu'ici, leur effort reste insuffisant pour le nombre sans cesse croissant du nombre de réfugiés qui arrive sur le camp.

L'accès à l'eau potable représente un problème majeur sur le camp. La construction de nouveaux points d'eau permettant à cette population d'avoir de l'eau. C'est la raison pour laquelle nous invitons les organismes en charge à cette population de les aider à améliorer leurs conditions de vie sur le camp. Plan International Cameroon par exemple chargé de l'eau et de l'assainissement devra envisager la construction des forages permettant l'accès à l'eau potable même pendant la saison sèche. La construction des latrines modernes se doit d'être essentiel voire capacité pour les habitants du camp. Ceci pourra limiter le taux de maladies et aussi limiter la saturation du centre de santé qui est lui-même petit pour accueillir le nombre de malades présents sur le camp.

Quant aux Médecins sans Frontières, le camp a besoin de plus de médecins qualifiés sur le camp. Ceci permettra une meilleure prise en charge des réfugiés enfants comme adultes.

- **Suggestions aux populations de la localité**

Les résultats de notre travail nous a permis de constater que les populations de la localité sont hostiles envers les réfugiés. Cela peut s'expliquer par l'arrivée des personnes étrangères sur leur territoire qu'ils considèrent le plus souvent comme des « ennemies » et aussi avec les conditions de vie qui sont rudes dans cette partie du pays. Ses derniers sont là pour sauver leur vie et celle de leur famille. C'est dans ce sens que nous interpellons les populations de la localité pour que l'accent soit mis sur les conditions environnementales qui jouent un grand rôle dans l'intégration des réfugiés sur la terre d'accueil. Les conditions environnementales désignent ici l'acceptation des réfugiés par la population d'accueil. C'est pourquoi Bott (1971), cité par Vaillancourt (1994) présente les caractéristiques environnementales qui peuvent être utilisées par les populations pour faciliter l'intégration de cette population étrangère sur leur terre d'accueil « *l'environnement (sociopolitique et socioculturel) d'accueil de l'immigrant, le type de quartier où il réside et la nature des politiques ou programmes d'intégration.* »

Aussi, des stratégies doivent être mise en place par la population native pour aider ses derniers à se sentir chez eux. La priorité doit être faite sur l'accueil et la familiarisation de ses populations sur leur territoire. Ceci peut se faire à travers les jeux entre enfants par exemple, la participation aux activités organisées par les autochtones de la localité.

Les conditions environnementales jouent également un impact très important dans l'intégration de ces derniers sur une terre d'accueil. Le lieu de résidence de ces derniers par exemple doit être sécurisé et leur permettre une certaine collaboration avec les autochtones de la région tout en leur donnant accès à d'autres facilités pour leur vie quotidienne.

- **Suggestions aux réfugiés**

L'intégration des réfugiés au Cameroun ne dépend pas uniquement du pays d'accueil mais aussi d'eux même. Ils ont également un rôle déterminant à jouer pour faciliter leur intégration. Ils doivent être capable de développer des conditions personnelles pour pouvoir y arriver. C'est dans ce sens que Berry (1991, p.40) déclare que l'intégration sociale : « *dépend en partie de leur désir de participer à la vie de la société d'accueil (attitude favorable à l'assimilation ou à l'intégration) et en partie de leur acceptation par celle-ci.* »

Ces derniers ne doivent toujours pas attendre d'être aidé par tout attendre des organismes ou organisations. Ils peuvent prendre part à des formations pouvant leur permettre à la longue de s'auto employer. Grâce à cela, ils pourront gagner leur vie honnêtement réduisant ainsi le taux de vandalisme dans cette partie du pays.

CONCLUSION GENERALE

Cette étude intitulé « *conditions d'accueil et intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun : cas des réfugiés du camp de Minawao* » a été menée dans le domaine des Sciences de l'Education et plus précisément en Intervention et Action Communautaire. L'objectif général de cette étude a été d'étudier l'influence des conditions d'accueil sur l'intégration des réfugiés au Cameroun particulièrement à l'Extrême-Nord. Ses objectifs spécifiques qui sont les conditions économiques, sociopolitiques et environnementales nous ont permis d'étudier leur influence sur l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

La recherche que nous avons menée était bâtie sur la question de recherche suivante : « *les conditions d'accueil déterminent-elles l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun* ». Comme réponse anticipée à notre question de recherche, nous avons l'hypothèse suivante : « *les conditions d'accueil déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun* ». De cette hypothèse, nous avons pu avoir trois hypothèses de recherche dont la vérification à partir des données collectées sur le terrain nous a donné les résultats suivants :

- **Résultat de la HR1**

HR 1 : Les conditions économiques déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Ho : les conditions économiques ne déterminent pas l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Ha : les conditions économiques déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Pour $\alpha = 0,05$ avec un ddl = 2, on a $\chi^2_{\text{cal}}(6,44) > \chi^2_{\text{lu}}(5,99)$. Ho est rejetée et Ha est par conséquent confirmée.

- **Résultat de la HR2**

HR 2 : Les conditions sociopolitiques déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Ho : les conditions sociopolitiques ne déterminent pas l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Ha : les conditions sociopolitiques déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême – Nord du Cameroun.

Pour $\alpha = 0,05$ avec un ddl = 18, on a, $\chi^2_{\text{cal}} (29.63) > \chi^2_{\text{lu}} (28.87)$. H_0 est rejetée et H_a est par conséquent confirmée.

- **Résultat de la HR3**

HR 3 : Les conditions environnementales déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême-Nord du Cameroun.

H_0 : les conditions environnementales ne déterminent pas l'intégration des réfugiés à l'Extrême – Nord du Cameroun.

H_a : les conditions environnementales déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême – Nord du Cameroun.

Pour $\alpha = 0,05$ avec un ddl = 20, on a $\chi^2_{\text{cal}} = 35.22 > \chi^2_{\text{lu}} = 31.22$. H_0 est rejetée et H_a est par conséquent confirmée.

A partir de ces résultats, nous avons pu confirmer notre hypothèse générale selon laquelle les conditions d'accueil déterminent l'intégration des réfugiés à l'Extrême – Nord du Cameroun.

Notre recherche a été menée dans le but de comprendre comment les conditions d'accueil mise en place par les pays d'accueil particulièrement le Cameroun peuvent influencer l'intégration sociale des réfugiés sur cette nouvelle terre. A la suite de celle-ci, nous avons pu comprendre que les conditions d'accueil des réfugiés dans les pays d'accueil particulièrement le Cameroun ont une influence sur leur intégration. Cette recherche a été axée tant sur les conditions économiques que sur les conditions sociopolitiques et environnementales. En effet, Ces conditions mises en place sont les conditions économiques, sociopolitiques et environnementales.

Pour mieux appréhender ce sujet qui est devenu au fil du temps une préoccupation pour bon nombre de chercheurs, nous avons fait quelques propositions pour essayer de résoudre le problème de ces derniers ou les permettre de mieux vivre sur leur nouvelle terre. Il s'agit pour les autorités de permettre aux réfugiés d'accéder à une formation professionnelle. Cette formation leur permettra de facilement s'insérer dans la société et aussi de prendre soin de leur famille

Il s'agit pour les autorités de permettre la naturalisation des réfugiés au Cameroun. Ceci permettra que ces derniers soient traités en tant que citoyens camerounais et non plus comme des étrangers.

De cette recherche, il nous a semblé judicieux de mentionner les limites que notre étude comporte. La première est l'hostilité des réfugiés à participer à notre recherche. La plupart de ces derniers avaient peur de participer à notre recherche rendant ainsi notre investigation difficile.

En second, nous avons également notre incapacité à entrer en contact avec les réfugiés résidents dans la ville de Maroua. Cela étant dû au manque de connaissance de la ville et aussi des différents quartiers dans lesquels on pourrait les rencontrer. Ces derniers auraient pu nous donner des informations capables de renforcer notre travail.

Toutefois, ce sujet n'étant qu'un aspect de nombreux problèmes auxquels font face les réfugiés une fois sur leur terre d'accueil, des recherches ultérieures dans ce même domaine d'étude sont importants pour pouvoir aborder d'autres facettes non traitées par notre étude :

- Rôle du milieu social dans l'adaptation sociale des réfugiés au Cameroun.
- Rôle du développement personnel et social dans l'insertion sociale des réfugiés au Cameroun.

L'analyse que nous avons menée nous a permis de dégager un certain nombre d'instructions dans l'accueil et l'intégration des populations déplacées au Cameroun particulièrement dans la zone de l'Extrême-Nord. Il est important de rappeler que les conditions d'accueil mise en place sont d'ordre matérielle, médical et psychologique, économique et sociopolitique. Ces différentes conditions devraient être mise plus en avant pour pouvoir faciliter l'intégration des déplacés venant pour la plupart des pays en guerre comme le Nigéria. Il serait nécessaire d'augmenter les personnels chargés de les accueillir. Avec le taux de déplacés élèves, le personnel présent sur le camp a du mal à les prendre en charge rapidement et de manière efficace.

Sur le plan éducatif, des salles de classe doivent être construites pour faciliter l'apprentissage des personnes. Les enseignants de qualité doivent également être affecter sur le camp pour les enfants puissent recevoir une éducation de qualité. Notre étude nous a permis de constater qu'il y'a un manque d'enseignants sur le camp pouvant permettre aux enfants de recevoir une éducation de qualité et aussi de salles de classe pouvant contenir les enfants. Il est donc urgent d'intervenir pour prendre des dispositions sur ces problèmes de l'éducation.

Sur le plan sanitaire, les centres de santé déjà présent doivent être réaménager et de nouveaux doivent être construits pour faciliter la prise en charge des déplacés et des réfugiés déjà présents sur le camp. Un personnel médical qualifié et aussi psychologique doit être

affecter sur le camp pour pouvoir venir en aide aux réfugiés. L'aspect psychologique est un aspect à mettre plus en avant car les réfugiés arrivent sur le camp avec de nombreux traumatismes dû aux différents conflits par exemple vécus sur leur terre d'accueil. Il serait donc important de mettre l'accent sur une bonne prise en charge psychologique pour faciliter leur quotidien et leur vie future ; aussi, un regard doit être mis sur l'approvisionnement constant en eau potable.

Sur le plan infrastructurel, de nouveaux abris doivent être construits pour pouvoir loger les réfugiés et aussi des latrines. Le gouvernement camerounais et les organismes devront également mettre un accent sur ce point pour pouvoir permettre aux réfugiés d'avoir un logement acceptable.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Agbadje, O. E. A.** (2005). « La protection internationale des personnes déplacées à l'intérieur du territoire » Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques.
- **Aktouf, O.** (1987). *Méthodologies des sciences sociales : approche qualitative des organisations*. Québec : Presses de l'université.
- **Beaulieu, E.** (2004). La notion de conditions de vie en sciences sociales : une exploitation de la littérature. *Les cahiers du CRISES. Collection études théoriques*.
- **Bouroussa, M.P** (2007). « *La réinstallation dans un pays tiers : une solution à double tranchant* » UQAM.
- **Crozier, M.** (1982). *On ne change pas la société par décret*. Paris : Pluriel, (2è édition).
- **Ebalé Monezé, C.** (2009). La psychologie sociale. Yaoundé : les PUY
- **Ela J.M.** (1967). *La plume et la pioche*. CLE.Yaoundé
- **Farrugia, F.** (1999). *La crise du lien social. Essai de sociologie critique*. Paris : L'Harmattan.
- **Fischer, G.** (1996). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. Ed. Dunod 2^e ed. p.42.
- **Granero, A.** (2005). « *Situation des réfugiés au Bénin* » CPPS.
- **Kpenonhoun, C.** (2004). « Les enfants réfugiés au Bénin » N°141, vol4.
- **Lassailly-J.** (1999). « Migrants malgré eux : une proposition de typologie » in V. Lassailly-Jacob, J.-Y. Marchal et A. Quesnel (Eds.), *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Éditions de l'JRD (Colloques et Séminaires). Paris, pp. 27-48.
- **Lassailly-J.** (2002). « Quelles réponses à l'afflux de réfugiés ? L'exemple zambien ». *Bulletin de l'Association de Géographes français*, n° 2 juin 2002, pp. 211-222.
- **Mimché, H.,** (2015). Méthodologie de recherche en sciences sociales et humaines. *Cours de TCE 411 : UY1*.
- **Motazé, A.** (1996). « *Pluriculturalisme et coexistence en milieu défavorisé* », *Cameroun. Pluriculturalisme culturel et convivialité*. Paris : Editions Nouvelles du Sud, 211p, p. 57-75.
- **Motazé, A.,** (2009). *Le social et le développement en Afrique*. Paris : L'Harmattan, p.263.

- **Mvessomba, E. A.** (2013). *Guide de méthodologie pour une initiation à la méthode expérimentale en psychologie et à la diffusion de la recherche en sciences sociales*. Yaoundé : Imprimerie groupe inter press.
- **Nasreddine, N.** (2005). « *Le problème des réfugiés en Afrique : l'inéluctable choix entre universalisme et spécificités* ». Le quotidien d'oréan.
- **Ndeko, S. F.** (2005). « *L'action du haut-commissariat des nations-unies pour les réfugiés aux enfants réfugiés au Bénin* » Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques.
- **Nga E.,** (2010). « *La vie des réfugiés au Cameroun* », in *Respect press*, numéro 3.
- **Noumbissie, C.D.** (2010). *Attitude et changement de comportement sexuel face au VIH/SIDA : de l'intention d'agir à l'action. Etude de la résistance à l'usage du préservatif chez les adolescents-élèves des classes de terminales de Yaoundé (Cameroun)*. Thèse de doctorat en psychologie. Université de Yaoundé I.
- **Quivy, R.** et al. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.
- Rapport (2005). « *Réunion des experts régionaux sur les solutions durables à la situation des déplacements forcés en Afrique de l'ouest* » Kofi Annan international peacekeeping training centre, Accra.
- Rapport de la représentation du Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés(HCRUN) au Cameroun. 2011
- **Rosenhlatt, R.** (1999). « *Les réfugiés, une question humanitaire ? Non, politique* » *Courrier international*, n°450.
- **Saibou, I.** (1994). « *L'impact de la crise tchadienne sur le Nord-Cameroun : 1979-1982* » mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé I.
- **Tajfel, H.,** et al. (2001). An integrative theory of intergroup conflict. *Intergroup relations: Essential readings* (p. 94-109). New York, NY, US: Psychology Press
- **Turner, J.** et al. (1987). *Rediscovering the social group: a self-categorization theory*. Oxford: B. Blackwell.
- UNCHR, (2010). *Afrique centrale et occidentale, Rapport global*.
- UNHCR, (2002) « *faits et chiffres*»
- UNHCR, (2011). *Rapport d'opération par pays. Cameroun*.
- **Vasquez,** (1983) « *L'exil. Une analyse psychosociologique* » in *l'information psychiatrique*. Vol. 59, p76
- **Wilklison, R.** (2003). « *L'Afrique sur la brèche : le bilan humain est terrifiant...des jours meilleurs se profilent-ils à l'horizon ?* » N°131, vol2.

- **Wilklison, R.** (2005). « *Populations déplacées : une approche humanitaire* » N°141, Vol4.
- **Yakpa, R. O.** (2004). « Contribution des ONG à la fourniture de l'assistance humanitaire aux réfugiés : cas du Bénin, mémoire de fin de formation du 1^{er} cycle » ENAM.



ANNEXES

LISTES DES ANNEXES

Annexe 1 : Autorisation de recherche

Annexe 2 : Questionnaire version française

Annexe 3 : Questionnaire version anglaise

Annexe 4 : Table du Khi-Carré

AUTORISATION DE RECHERCHE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES SCIENCES
DE L'ÉDUCATION

DIVISION DES AFFAIRES
ACADÉMIQUES DE LA SCOLARITÉ
ET DE LA RECHERCHE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

THE FACULTY OF EDUCATION

DIVISION OF ACADEMIC
AFFAIRS, SCOLARITY AND
RESEARCH

LE DOYEN
The Dean

N° _____/UYI/FSE/DAARS

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, **Barnabé MBALA ZE**, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation (FSE) autorise l'étudiant(e) **NGAMI TCHAKOTE Carine**, Matricule **15X3525** inscrit(e) au Master dans le Département de l'Éducation Spécialisée Filière Intervention, Orientation et Éducation Extrascolaire à mener une recherche sur le sujet intitulé **Conditions d'accueil et intégration sociale des réfugiés dans l'Extrême-Nord du Cameroun : cas du camp de MINAWAO**.

En foi de quoi la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit./-



Mbala Lé Barnabé
Professeur

III. Conditions sociopolitiques

	Items	Notes
3	Niveau de participation aux activités organisées par les autochtones de la localité dans laquelle vous êtes	
4	Niveau de convivialité dans les rapports avec les autochtones	
5	Niveau de fréquentation des enfants réfugiés dans les écoles de la localité	

IV. Conditions environnementales

6	Niveau d'accessibilité de l'eau potable	
7	Niveau de sécurité de votre lieu de résidence	
8	Niveau d'accessibilité à votre lieu de résidence	

Trouvez-vous qu'il y a un rapport entre les conditions d'accueil et l'intégration sociale des réfugiés au Cameroun ?

Merci de votre contribution

QUESTIONNAIRE (Version anglaise) :

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES SCIENCES DE
L'ÉDUCATION

DEPARTEMENT DE
L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

THE FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF SPECIALIZED
EDUCATION

Within the framework of our research in Intervention and Community Action on “**The conditions of reception and social integration of refugees in Cameroon in the Far North**”, it is requested of you to simply tick on one of the cases that corresponds to you.

SECTION I

I.1 Identification of participant

Country of origin:

Religion:

Age: 15-20 years

21-26years

27-30years

Sex: Female

Male

Level of education: Primary

Secondary

College/University

others

Matrimonial status: Single

Married

Divorced

Widow/Widower

Number of children:

SECTION II: On a scale of 0 to 10, grade your point of view on each of the following sentences:

II.1 Economic conditions

1) Do you have a job which permits you to take of your needs?

If no, say why.

2) Do you receive financial assistance from individuals or organizations? Yes No

If yes, which?

II.2 Socio-political conditions

	Sentences	Grade
3	Level of participation in activities organized by the natives of the locality where you are	
4	Level of user-friendliness in dealing with Aboriginal people	
5	Level of attendance of refugee children in local schools	

II.3. Environmental conditions

6	Level of accessibility of portable water	
7	Security level of your place of residence	
8	Level of accessibility to your place of residence	

Do you find that there is a relationship between reception conditions and the social integration of refugees in Cameroon?

Thanks for your participation

Chi-Square Table^a

α Levels

df	.10	.05	.02	.01	.001
1	2.71	3.84	5.41	6.64	10.83
2	4.60	5.99	7.82	9.21	13.82
3	6.25	7.82	9.84	11.34	16.27
4	7.78	9.49	11.67	13.28	18.46
5	9.24	11.07	13.39	15.09	20.52
6	10.64	12.59	15.03	16.81	22.46
7	12.02	14.07	16.62	18.48	26.12
8	13.36	15.51	18.17	20.09	27.88
9	14.68	16.92	19.68	21.67	29.59
10	15.99	18.31	21.16	23.21	31.26
11	17.28	19.68	22.62	24.72	32.91
12	18.55	21.03	24.05	26.22	34.53
13	19.81	22.36	25.47	27.69	36.12
14	21.06	23.68	26.87	29.14	37.70
15	22.31	25.00	28.26	30.58	39.25
16	23.54	26.30	29.63	32.00	40.79
17	24.77	27.59	31.00	33.41	42.31
18	25.99	28.87	32.35	34.80	43.82
19	27.20	30.14	33.69	36.19	45.32
20	28.41	31.41	35.02	37.57	46.80
21	29.62	32.67	36.34	38.93	48.27
22	30.81	33.92	37.66	40.29	49.73
23	32.01	35.17	38.97	41.64	51.18
24	33.20	36.42	40.27	42.98	52.62
25	34.38	37.65	41.57	44.31	54.05
26	35.56	38.88	42.86	45.64	55.48
27	36.74	40.11	44.14	46.96	56.89
28	37.92	41.34	45.42	48.28	58.30
29	39.09	42.56	46.69	49.59	59.70
30	40.26	43.77	47.96	50.89	

^aTo be significant the χ^2 obtained from the data must be equal to or larger than the value shown in the table.

Source: Table IV of Fisher and Yates': *Statistical Tables for Biological, Agricultural and Medical Research*, published by Longman Group UK, London (previously published by Oliver and Boyd Ltd, Edinburgh).

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	
DEDICACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
RESUME	v
ABSTRACT	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTES DES ABBREVIATIONS, SIGNES ET ACRONYMES	ix
INTRODUCTION GENERALE	1
CADRE THEORIQUE	5
CHAPITRE I: PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE ET DEFINITIONS DES CONCEPTS	6
1.1. Contexte et justification.....	6
1.2. Position du problème	9
1.3. Questions de recherche	13
1.3.1. Question générale de recherche.....	13
1.3.2. Questions spécifiques de recherche.....	14
1.4. Objectifs de recherche	14
1.4.1 Objectifs spécifiques	14
1.5. Hypothèses de recherche	14
1.5.1. Hypothèse générale de recherche	14
1.5.2. Hypothèses spécifiques	14
1.6. Intérêt et pertinence de l'étude	15
1.7. Délimitation	15
1.7.1 Délimitation thématique.....	16
1.7.2 Délimitation géographique.....	16
1.8. Définition des concepts	16
1.8.1 Accueil	16
1.8.2 Intégration sociale	16
1.8.3 Réfugié.....	18

CHAPITRE 2: REVUE DE LA LITTERATURE	19
2.1. Typologie des réfugiés.....	19
2.1.1. Les réfugiés urbains	19
2.1.2. Les réfugiés ruraux	19
2.1.3 Les non réfugiés	20
2.2. Les modalités d'accès au statut de réfugié	20
2.3. Le cadre juridique de l'accès au statut de réfugié.....	20
2.4. Instruments de gestion des réfugiés	21
2.4.1. Les instruments juridiques	21
2.4.1.1. Normes et instruments internationaux.....	21
2.4.1.2. Les textes normatifs régionaux	23
2.4.1.3. Les lois et normes nationales relatives au statut des réfugiés	24
2.4.1.4. Autres conventions et lois	26
2.5. L'Etat et les organismes internationaux dans la gestion des réfugiés	27
2.1.5. Recherche des solutions durables pour l'intégration sociale des réfugiés dans les pays d'accueil.....	31
2.6. Situation des réfugiés au Cameroun	38
2.6.1. Crise d'intégration sociale des réfugiés au Cameroun.....	39
2.6.2. Nécessité d'une intégration sociale des réfugiés au Cameroun	40
CHAPITRE 3: THEORIES EXPLICATIVES DU SUJET	42
3.1. La théorie de l'identité sociale.....	43
3.1.1. Contexte historique de la théorie de l'identité sociale	43
3.1.2 Enoncé de la théorie	43
3.2. La théorie de l'intégration	45
3.2.1 La sociologie durkheimienne	45
3.2.2 L'Ecole de Chicago.....	46
3.3. Les théories de l'immigration et des migrations	47
3.3.1 Stephen Castles et sa classification des migrations	47
3.3.2 Migration et processus intégration sociale des réfugiés au Cameroun	49
CADRE METHODOLOGIQUE	52
CHAPITRE 4: APPROCHES METHODOLOGIQUES	53
4.1 Le type de recherche.....	53
4.2 Rappel des hypothèses et leurs variables.....	53

4.2.1 Hypothèse générale et se variables	53
3.2.1 Les variables de l'hypothèse générale	53
3.2.2 Les modalités des variables	54
3.2.3 Le plan factoriel	54
4.2.4. Hypothèses de recherche.....	55
4.3. Présentation du site de l'étude	58
4.3.1 Population de l'étude	59
4.3.2 Echantillonnage et échantillon	59
4.4. Technique de collecte de données	60
4.4.1 Le questionnaire.....	60
4.4.2 Validité du questionnaire	62
4.4.3 Fiabilité du questionnaire.....	62
4.4.4. La pré-enquête.....	63
4.4.5. L'enquête finale	63
4.5. Techniques d'analyse des données	64
3.5.1. Analyse statistique : le test du Khi-carré	64
CHAPITRE 5: PRESENTATION ET DISCUSSION DES RESULTATS.....	66
5.1 Analyse descriptive des données	66
5.1.1 Identification des participants	66
5.1.1.1 Répartition de l'échantillon en fonction d'origine	66
5.1.1.2 Répartition de l'échantillon en fonction de la religion.....	67
5.1.1.3 Répartition de l'échantillon en fonction de l'âge	67
5.1.1.4 Répartition de l'échantillon en fonction du sexe.....	68
5.1.1.5 Répartition de l'échantillon en fonction du niveau d'instruction.....	68
5.1.1.6 Répartition de l'échantillon selon le statut matrimonial	69
5.1.1.7 Répartition de l'échantillon selon le nombre d'enfants.....	69
5.1.2 Conditions économiques	70
5.1.2.1 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 8	70
5.1.2.2 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 9	71
5.1.3. Conditions sociopolitiques.....	71
5.1.3.1 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 10	71
5.1.3.2 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 11	72
5.1.3.3 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 12	73

5.1.4 Conditions environnementales	73
5.1.4.1 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 13	74
5.1.4.2 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 14	75
5.1.4.3 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 15	75
5.1.5 Intégration sociale	76
5.1.5.1 Répartition de l'échantillon en fonction de l'item 17	76
5.2.1. Vérification des hypothèses	76
5.2.1.1. Vérification de l'hypothèse de recherche 1 (HR1).....	77
5.2.1.3 Vérification de l'hypothèse de recherche 3 (HR3).....	81
CHAPITRE 6: INTERPRETATION ET DISCUSSIONS DES RESULTATS	86
6.1 Hypothèse de recherche 1	86
6.1.1 Rappel sur HR1	86
6.1.2 Interprétation et discussion des résultats de l'hypothèse de recherche N°1 (HR 1)	87
6.2 Hypothèse de recherche 2.....	88
6.2.1 Rappel sur HR2.....	88
6.2.2 Interprétation et discussion des résultats de l'hypothèse de recherche 2(HR 2).....	88
6.3 Hypothèse de recherche 3 (HR 3).....	89
6.3.1 Rappel sur HR3	89
6.3.2 Interprétation et discussion	89
6.4 Suggestions aux autorités en charge des réfugiés, aux populations et aux réfugiés.....	90
CONCLUSION GENERALE	93
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	97
ANNEXES.....	100
LISTES DES ANNEXES	x
TABLE DES MATIÈRES	102